



# COMPTES COMBINES GROUPAMA 2018



LE GROUPE  
**Groupama**  
ASSUREURS CRÉATEURS DE CONFIANCE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA  
EXERCICE 2018**

## 1. ENVIRONNEMENT

### ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Sur l'année 2018, la croissance mondiale est restée globalement soutenue, tout en montrant des premiers signes de ralentissement sur la fin de l'année, notamment au travers des enquêtes de confiance auprès des chefs d'entreprise. A ce contexte, s'est ajoutée la matérialisation de certains risques politiques en Europe et aux Etats-Unis ainsi que la remise en cause du libre-échange. Ces deux facteurs ont pesé sur le climat des affaires.

En zone euro, la croissance du produit intérieur brut (PIB) est solide à +1,9% en rythme annuel. Le marché de l'emploi est resté bien orienté avec une baisse du taux de chômage de près de 1 point sur l'année à 8%. L'inflation sous-jacente (hors composantes volatiles de l'alimentation et de l'énergie), quant à elle, stagne autour des 1%. De la même façon, la croissance a connu un ralentissement progressif avec une perspective de croissance pour 2019 de +1,6%. A ceci s'ajoute un contexte politique tendu avec notamment les fortes incertitudes sur l'issue des négociations de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE).

Comme anticipé en 2017, la Banque Centrale Européenne (BCE) a mis fin à son programme de rachat d'actifs en décembre et se limitera ultérieurement au réinvestissement des tombées obligataires pour une durée encore indéterminée. Compte tenu du contexte de croissance fragile, la BCE a néanmoins communiqué sur une normalisation très lente de sa politique monétaire avec un scénario central d'une première remontée de taux directeur durant le deuxième semestre 2019.

Les pays émergents restent le premier moteur de la croissance mondiale mais ils sont vulnérables au regain de volatilité sur les marchés financiers et à la montée du protectionnisme. La Chine parvient à gérer le ralentissement progressif de sa croissance autour de +6,5% en usant de mesures de relance monétaires et budgétaires. L'impact de la guerre commerciale avec les Etats-Unis ne s'est pas encore clairement traduit dans les chiffres d'exportations. En revanche, on note une dégradation des perspectives d'activité au travers des enquêtes de confiance auprès des chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière.

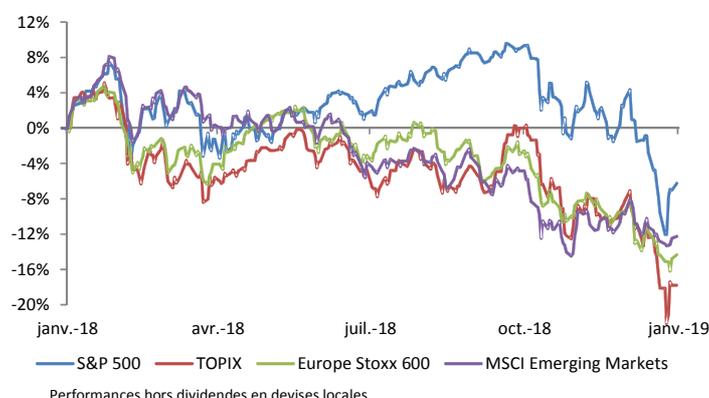
Durant l'année, les pays émergents dont les fondamentaux sont les plus fragiles ont souffert de la montée de l'aversion pour le risque. Par exemple, la Turquie a subi un fort resserrement de ses conditions monétaires via la dépréciation de sa devise et la remontée de ses taux d'intérêt. En revanche, les pays d'Europe de l'Est qui ont des fondamentaux plus sains ont finalement peu subi ce regain de volatilité et affichent des taux de croissance du PIB robustes cette année.

### MARCHES FINANCIERS EN 2018

Les actifs risqués ont été fortement affectés par les craintes de guerre commerciale, l'accroissement des incertitudes sur la croissance mondiale ainsi que la moindre liquidité des marchés financiers qui a généré une hausse significative de la volatilité.

### Évolution des marchés actions

Jusqu'en septembre, les marchés actions ont été soutenus par une conjoncture économique favorable, une forte croissance des bénéfices des entreprises notamment aux Etats-Unis et des cours du pétrole en hausse. Dans cet environnement de valorisation élevée, les communications des entreprises lors des publications du 3<sup>ème</sup> trimestre ont occasionné une normalisation des perspectives de croissance bénéficiaire de moyen terme, notamment dans les secteurs au cœur des chaînes de valeur internationales tels que l'automobile qui sont affectés par la montée du protectionnisme.

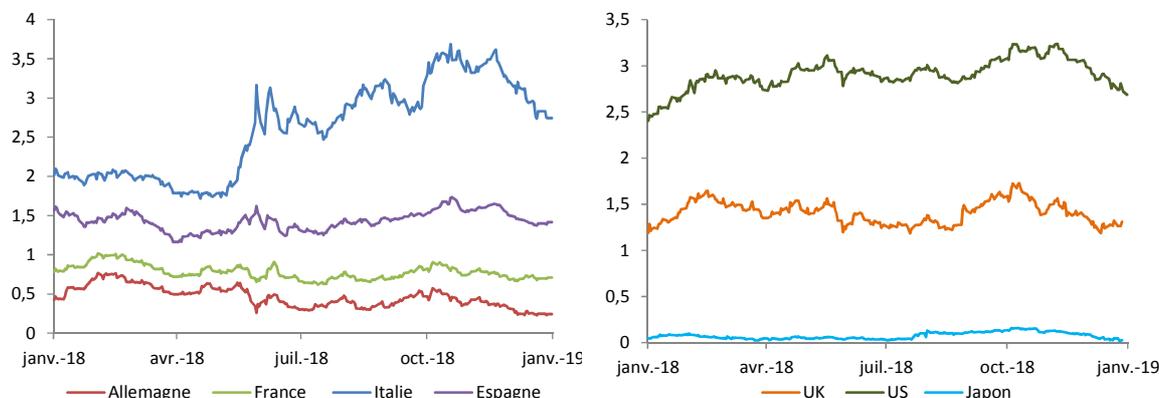


Au 4<sup>ème</sup> trimestre, les anticipations de bénéfices par action pour l'année 2019 et l'émergence de craintes de retournement du cycle de croissance ont précipité les performances en zone négative dans un contexte de très forte volatilité liée au resserrement monétaire américain.

## Évolution des marchés de taux

Sur l'année, à l'exception de l'Italie, les taux européens ont connu de légères contractions avec une faible volatilité. Ainsi, le taux de l'OAT 10 ans finit l'année à 0,71% en baisse de 7 points de base par rapport à fin 2017.

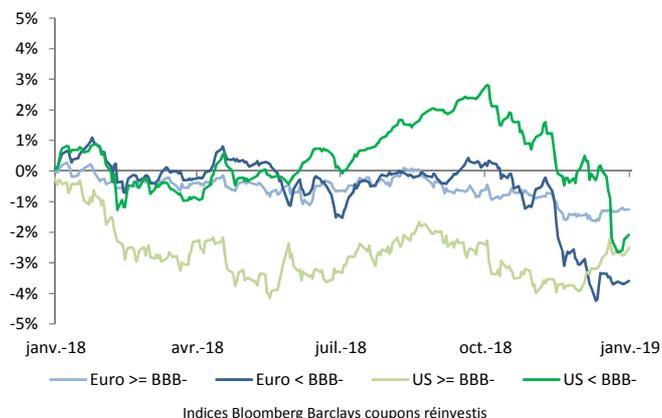
Les taux italiens se sont en revanche fortement écartés au moment de la constitution du gouvernement de coalition entre le mouvement cinq étoiles et la ligue du nord fin mai puis, des annonces budgétaires qui ont suivi. Les taux ont retracé une partie de cet écartement en fin d'année en réponse à l'accord entre le gouvernement italien et la Commission Européenne et le taux 10 ans finit à 2,74%.



Hors zone euro, le taux 10 ans américain a atteint un plus haut à 3,2% avant de baisser sensiblement en fin d'année en raison de la remontée de l'aversion pour le risque et des anticipations d'un resserrement monétaire de la FED moins rapide que prévu. Les taux britanniques sont quant à eux soumis à l'aléa des conditions de sortie du Royaume-Uni de l'UE alors que la Banque d'Angleterre a entamé un resserrement monétaire très progressif.

Au Japon, la poursuite des politiques monétaires non conventionnelles maintient les taux longs à 0%.

## Évolution du marché du crédit



En zone Euro, les spreads de crédit ont connu des écartements significatifs, particulièrement marqués sur le crédit de moins bonne qualité. Ces mouvements reflètent la combinaison de 3 facteurs : les perspectives de fin d'achat d'obligations d'entreprises par la BCE fin 2018, le retour de l'aversion au risque lié au contexte italien ainsi qu'aux craintes sur la croissance mondiale et la détérioration des conditions de liquidité.

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

### Solidité Financière

#### **Notation financière**

Le 29 octobre 2018, Fitch Ratings a confirmé les notations de solidité financière ("Insurer Financial Strength" – IFS) de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales à 'A-' ainsi que la perspective associée à ces notations à 'Positive'. La perspective avait été relevée de 'Stable' à 'Positive' par l'agence le 19 avril 2018.

#### **Emission de titres subordonnés**

Le 17 septembre 2018 Groupama a placé auprès d'investisseurs institutionnels des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 3,375%. Le nouvel instrument proposé a rencontré un large succès auprès des investisseurs institutionnels avec un livre d'ordre sursouscrit près de 3 fois. Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama en profitant des opportunités de marché.

### Gouvernance

Le 7 juin 2018, le Groupe a finalisé son projet de remutualisation dans le cadre de la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

La société Groupama SA, organe central du groupe, a été transformée en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle, dont la dénomination usuelle est Groupama Assurances Mutuelles. La transformation de Groupama SA en Groupama Assurances Mutuelles n'a aucun impact sur la solvabilité du groupe ni sur les engagements pris à l'égard des porteurs de ses dettes.

Cette transformation simplifie l'organisation du groupe et lui donne une cohérence complète, fondée sur ses 3 niveaux de mutualisation que sont les caisses locales, régionales et nationale. En harmonisant ses valeurs et son organisation, le Groupe Groupama affirme son attachement à ses racines mutualistes et les met au service d'un projet économique ambitieux au bénéfice de ses sociétaires et clients.

Cette nouvelle organisation permet au groupe de disposer de moyens juridiques et financiers mieux adaptés pour réaliser d'éventuelles opérations de développement, soit de nature mutualiste, soit de nature capitaliste.

Consécutivement à la création de Groupama Assurances Mutuelles, son Conseil d'administration, qui s'est tenu pour la première fois le 7 juin 2018, a réitéré sa confiance aux dirigeants actuels en confirmant dans leurs fonctions Jean-Yves Dagès, Président du Conseil d'administration et Thierry Martel, Directeur Général de Groupama.

### Activités

#### **Filiales portugaises**

Le protocole d'accord de cession des deux filiales portugaises signé en septembre 2017 entre Groupama SA et Benefits and Increases Unipessoal Lda a reçu l'approbation des autorités réglementaires locales le 18 janvier 2018 et le closing a eu lieu le 2 février 2018.

#### **Partenariats**

Le 9 février 2018, Groupama, premier assureur des agriculteurs, est devenu l'un des principaux partenaires de La Ferme Digitale, association de start-ups dont l'ambition est de promouvoir l'innovation et le numérique au service de l'agriculture. Avec ce partenariat, Groupama poursuit son accompagnement de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain et franchit un nouveau cap dans son soutien au marché florissant des nouvelles technologies au service de l'agriculture.

En mars 2018, le Groupe Groupama s'est associé à la FinTech Sapiendo-Retraite, experte reconnue de la retraite en France, afin d'enrichir son offre de services digitaux liés à la retraite.

En novembre 2018, Groupama et l'Association des Petites Villes de France (APVF) ont officialisé leur partenariat. Groupama s'est fixé comme ambition d'accompagner les maires et leurs communes au plus près pour la gestion du quotidien mais également lors des moments de crise. Groupama a notamment développé un site internet « Territoires-Groupama.fr » pour mettre en ligne des informations et des conseils, y compris en matière de prévention.

---

Fin décembre 2018, Orange et Groupama ont signé un accord visant à la création d'une société commune dénommée Protectline, opérant sur le secteur de la télésurveillance des biens. Cette société est détenue par Orange à hauteur de 51% et par Groupama à hauteur de 49%. Ce partenariat permettra à Groupama de renforcer son activité existante dans ce métier et à Orange de devenir un acteur à part entière sur ce marché, franchissant une nouvelle étape dans sa stratégie d'opérateur multi-services.

### **Immobilier**

En octobre 2018, Groupama a cédé l'immeuble Window emblématique de La Défense, à Oxford Properties Group pour un montant de 477 millions d'euros.

Le 13 décembre 2018, un protocole d'accord de cession de l'immeuble 79 avenue des Champs-Élysées a été signé entre Groupama et le fonds souverain norvégien Norges Bank. Le closing devrait avoir lieu d'ici fin 2019. Le bien est présenté en actif disponible à la vente dans les comptes du groupe.

Ces cessions cristallisent la création de valeur née d'une gestion active des biens immobiliers et permettent de redéployer nos investissements.

### **Stratégie d'investissement socialement responsable**

Début décembre 2018, le Groupe Groupama a réaffirmé sa volonté d'accompagner la transition écologique et énergétique vers une économie moins carbonée. Ainsi, le groupe n'investit plus et se désengage dès à présent et de façon progressive de toute entreprise dont le chiffre d'affaire ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 30% sur le charbon. S'agissant des énergies fossiles, le groupe s'engage à ne pas investir dans toute entreprise dont les sables bitumineux représenteraient plus de 15% des réserves totales. Par ailleurs, le groupe entend en parallèle réaliser 1 milliard d'euros de nouveaux investissements, sur un horizon de 3 ans, en faveur du financement de la transition énergétique. A travers ces engagements forts, qui dépassent le cadre des obligations réglementaires, Groupama réaffirme les valeurs intemporelles qui ont fait son identité depuis plus de 100 ans : la responsabilité, la solidarité, l'engagement, et s'inscrit dans la démarche de permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

Néant

### 3. ANALYSE DES COMPTES

#### 3.1 SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RESULTATS

Chiffre d'affaires - en millions d'euros	31/12/17	31/12/17 proforma	31/12/18	Var. courante	Var. constante
Assurance de biens et de responsabilité France	5 523	5 511	5 621	1,8%	2,0%
Groupama Gan Vie	3 595	3 595	3 919	9,0%	9,0%
Assurance de la personne France - hors Groupama Gan Vie	1 949	1 960	2 016	3,5%	2,9%
<b>Total Assurance France</b>	<b>11 066</b>	<b>11 066</b>	<b>11 556</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,4%</b>
Assurance de biens et de responsabilité International	1 765	1 685	1 768	0,1%	4,9%
Assurance de la personne International	840	813	770	-8,4%	-5,3%
<b>Total Assurance Internationale</b>	<b>2 605</b>	<b>2 498</b>	<b>2 537</b>	<b>-2,6%</b>	<b>1,6%</b>
Activités bancaires et financières	147	147	169	15,1%	15,1%
<b>Total GROUPAMA</b>	<b>13 819</b>	<b>13 711</b>	<b>14 263</b>	<b>3,2%</b>	<b>4,0%</b>
<b>Total Assurance</b>	<b>13 672</b>	<b>13 564</b>	<b>14 094</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,9%</b>
dont Assurance de biens et de responsabilité	7 288	7 196	7 388	1,4%	2,7%
dont Assurance de la personne	6 384	6 368	6 705	5,0%	5,3%

#### Données proforma 2017 :

Le retraitement de certaines données du 31 décembre 2017 a été nécessaire afin de rendre possible la comparaison et l'analyse des évolutions entre les deux périodes.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (Turquie, Roumanie, Hongrie), les effets de change sont neutralisés dans le proforma ; les données réelles au 31 décembre 2017 ont été converties aux taux de change du 31 décembre 2018.

Dans la suite du document, les chiffres sont exprimés à périmètre et à taux de change constants. Les données à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles au 31 décembre 2018 et les données réelles du 31 décembre 2017, converties aux taux de change moyens du 31 décembre 2018.

**Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires combiné Assurance de Groupama progresse de +3,9% à 14,1 milliards d'euros en données constantes (+3,1% en données courantes) par rapport au 31 décembre 2017. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires combiné du groupe est en hausse de +4,0% en variation constante (+3,2% en variation courante) à 14,3 milliards d'euros.**

En **assurance de biens et responsabilité**, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +2,7%, dont +2,0% en France et +4,9% à l'International. L'activité est soutenue par l'assurance des particuliers et professionnels (+3,2% soit plus de 60% des primes en assurance de biens et responsabilité) qui profite des bonnes performances des branches automobile de tourisme (+3,7%) et habitation (+3,4%), tant en France qu'à l'International. La croissance de l'activité d'assistance (+19,1%) en France vient renforcer cette évolution.

Le chiffre d'affaires de **l'assurance de la personne** affiche une augmentation de +5,3% au 31 décembre 2018. Groupama Gan Vie, qui porte l'activité épargne-retraite en France, voit son chiffre d'affaires progresser de +9,0% sur la période avec notamment une hausse de +11,3% en épargne-retraite individuelle en UC. Les autres activités de l'assurance de la personne en France s'inscrivent également en hausse de +2,9%. Cette évolution s'explique principalement par la croissance des branches santé (individuelle et collective : +2,3%) et assurance du personnel communal (+13,5%). Le chiffre d'affaires de l'assurance de la personne à l'International s'inscrit quant à lui en baisse de -5,3% sous l'effet du repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-12,6%), les bonnes performances des branches retraite collective (+30,7%) et santé collective (+24,6%) venant toutefois atténuer cette évolution.

Le chiffre d'affaires assurance en France représente 81,0% de l'activité globale du groupe sur la période alors que celui de l'International s'établit à 17,8% du chiffre d'affaires total. Les autres activités du groupe (activités financières et bancaires) représentent 1,2% du chiffre d'affaires total. Le produit net bancaire de ces activités s'élève à 153 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Résultat opérationnel économique - en millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Var. valeur	Var. %
Assurance de biens et de responsabilité France	59	59	0	NA
Assurance de la personne France	221	252	31	13,8%
<b>Total Assurance France</b>	<b>280</b>	<b>310</b>	<b>30</b>	<b>&gt;100%</b>
Assurance de biens et de responsabilité International	43	13	-30	-69,5%
Assurance de la personne International	41	30	-11	-26,7%
<b>Total Assurance Internationale</b>	<b>84</b>	<b>43</b>	<b>-41</b>	<b>-48,5%</b>
Activités bancaires et financières	32	34	3	9,2%
Activités Holding	-46	-89	-43	93,6%
<b>Total GROUPAMA</b>	<b>349</b>	<b>298</b>	<b>-51</b>	<b>-14,5%</b>
dont Assurance de biens et de responsabilité	102	72	-30	NA
dont Assurance de la personne	262	282	20	7,5%

**Le résultat opérationnel économique** du groupe s'élève à 298 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 349 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le résultat opérationnel économique de l'assurance s'élève à +354 millions d'euros en 2018, en retrait -10 millions d'euros par rapport à 2017.

Le résultat opérationnel économique **en assurance de la personne** s'élève à +282 millions d'euros en 2018 contre +262 millions d'euros en 2017 (+31 millions d'euros en France et -11 millions d'euros à l'International). En France, cette progression résulte principalement de l'amélioration de la marge technique avec un ratio combiné net des activités santé et dommages corporels en amélioration de -0,8 point à 96,2%.

**En assurance de biens et responsabilité**, le résultat opérationnel économique s'élève à +72 millions d'euros contre +102 millions d'euros au 31 décembre 2017 (stable en France et en baisse de -30 millions d'euros à l'International). Ainsi le ratio combiné net de l'activité non vie s'établit à 99,3% en 2018 contre 98,9% en 2017 (+0,4 point). Cette évolution s'explique par :

- ✓ la sinistralité attritionnelle qui s'élève à 59,9% (+1,3 point),
- ✓ une augmentation de la charge de sinistres graves (+0,8 point) dont +1,2 point en France et -1,4 point à l'International,
- ✓ une baisse de la charge de sinistres relative aux climatiques (-2,3 points) après une année 2017 affectée par les cyclones Irma et Maria aux Antilles. Du fait de la nature des sinistres (peu de très gros sinistres climatiques), la protection de réassurance est moindre en 2018 qu'en 2017 d'où une charge nette de réassurance qui se dégrade,
- ✓ l'effet favorable sur les autres provisions techniques et variations sur antérieurs qui est lié pour partie à une évolution naturelle des dossiers et pour partie à des évolutions réglementaires (ANC, Gazette du Palais) dont l'effet est contraire et légèrement favorable,
- ✓ l'incidence favorable dans les autres provisions techniques notamment de la réforme de l'ANC sur les provisions mathématiques de rentes.

Les activités bancaires et financières contribuent à hauteur de +34 millions d'euros au résultat économique du groupe en 2018. L'activité de holding du groupe affiche un résultat opérationnel économique de -89 millions d'euros en 2018 contre une perte de -46 millions d'euros en 2017.

**Le résultat net du groupe** s'élève à +450 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +292 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le résultat 2018 intègre notamment une hausse de la marge financière non récurrente (+78 millions d'euros) bénéficiant principalement de l'augmentation des plus values réalisées du fait notamment de la cession d'un immeuble à la Défense.

Le résultat 2018 intègre en outre :

- ✓ le résultat des activités cédées de -2 millions d'euros suite à la cession des filiales Portugaises,
- ✓ des charges fiscales principalement liées à la baisse progressive du taux d'impôt en France à hauteur de -21 millions d'euros
- ✓ des autres charges non récurrentes liées à différents projets à hauteur de -10 millions d'euros ainsi que le résultat de mise en équivalence d'Orange Bank pour -59 millions d'euros (contre -35 millions d'euros en 2017).

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Résultat opérationnel économique en millions d'euros	349	298
Plus values réalisées nettes <sup>(1)</sup>	208	351
Dotation aux provisions pour dépréciations à caractère durable <sup>(1)</sup>	-7	-7
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur <sup>(1)</sup>	40	-25
Autres charges et produits	-318	-109
Charges de financement	-57	-57
Résultat net des activités cédées	136	-2
Dépréciation des goodwill	-58	0
<b>Résultat net</b>	<b>292</b>	<b>450</b>

(1) montants nets de PB et IS

### 3.2 ACTIVITE ET RESULTATS EN FRANCE

Chiffre d'affaires France en millions d'euros	31/12/17 proforma			31/12/18		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Caisses Régionales	1 795	3 746	5 541	1 854	3 809	5 663
Groupama Assurances Mutuelles	11	119	130	12	132	144
Groupama Gan Vie	3 595		3 595	3 919		3 919
Gan Assurances	142	1 280	1 422	142	1 280	1 421
Amaline Assurances	3	66	69	3	71	74
Autres entités <sup>(1)</sup>	8	300	308	5	329	335
<b>Total</b>	<b>5 555</b>	<b>5 511</b>	<b>11 066</b>	<b>5 936</b>	<b>5 621</b>	<b>11 556</b>

(1) y compris Assuvie

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France au 31 décembre 2018 progresse de +4,4% par rapport au 31 décembre 2017 et s'établit à 11 556 millions d'euros.

#### Assurance de biens et responsabilité

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	ABR France		
	31/12/17 proforma	31/12/18	Var. %
Caisses Régionales	3 746	3 809	1,7%
Groupama Assurances Mutuelles	119	132	10,7%
Gan Assurances	1 280	1 280	0,0%
Amaline Assurances	66	71	7,3%
Autres entités	300	329	9,9%
<b>Total</b>	<b>5 511</b>	<b>5 621</b>	<b>2,0%</b>

Le **chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité** (48,6% du chiffre d'affaires France) progresse de +2,0% pour atteindre 5 621 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'assurance des particuliers et professionnels s'inscrit en hausse de +2,2% sur la période à 3 357 millions d'euros (près de 60% des primes émises en assurance de biens et responsabilité). La croissance des branches automobile de tourisme (+2,0% à 1 567 millions d'euros) et habitation (+3,2% à 1 082 millions d'euros) explique cette évolution. L'assurance aux entreprises et collectivités (872 millions d'euros et 16% du portefeuille) s'inscrit quant à elle en repli de -0,7%. Le développement de l'activité assistance (+27 millions d'euros) contribue également à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité.

En assurance de biens et responsabilité (3 809 millions d'euros), le chiffre d'affaires **des caisses régionales** progresse de +1,7% sur la période. Les branches automobile de tourisme (+2,3% à 1 085 millions d'euros) et habitation (+2,4% à 776 millions d'euros) profitent de hausses tarifaires et d'un développement du portefeuille (+26 600 véhicules et +46 000 contrats à fin décembre 2018). Les bonnes performances des branches risques professionnels (+3,9%) et flottes (+1,7%) sont également à noter.

Le chiffre d'affaires de **Groupama Assurances Mutuelles** qui porte certaines activités nationales (partenariat d'assurance avec LBP Assurance notamment) via la réassurance et la quote-part dans les pools professionnels (Gareat, Assurpol...) s'élève à 132 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 119 millions d'euros sur la période précédente. Cette évolution (+10,7%) provient essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires réalisé avec La Banque Postale (+13 millions d'euros) qui est réassurée par Groupama Assurances Mutuelles via un traité en quote-part.

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** reste stable à 1 280 millions d'euros au 31 décembre 2018, les augmentations tarifaires compensant la baisse du nombre de contrats en portefeuille. Les bonnes performances des branches habitation (+1,1%) et métiers agricoles (+2,3%) compensent le recul affiché par la branche flottes (-4,1%).

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires d'**Amaline** en assurance de biens et responsabilité progresse de +7,3% à 71 millions d'euros sous l'effet de la croissance du portefeuille en nombre (+13 700 contrats). La branche automobile de tourisme profite du développement du partenariat avec Renault et affiche une augmentation de +4,1%. La branche habitation s'inscrit quant à elle en hausse de +14,6%.

**Groupama Assurance-Crédit et Caution** présente un chiffre d'affaires de 41 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de +3,0% par rapport à la période précédente.

Le chiffre d'affaires de **Mutuaide Assistance** au 31 décembre 2018 est en hausse de +19,1% à 171 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée au développement des affaires nouvelles (dont l'apport de nouveaux contrats par des courtiers dans le domaine du voyage), à la hausse de l'activité avec un partenaire important et à la progression enregistrée sur des contrats d'assistance liés à des cartes bancaires.

Le chiffre d'affaires de la **Société Française de Protection Juridique** progresse de +0,9% à 117 millions d'euros au 31 décembre 2018, en raison du développement des partenariats (La Banque Postale notamment).

**En assurance de biens et responsabilité**, le résultat opérationnel économique de la France reste stable à 59 millions d'euros en 2018. Il se présente comme suit :

Assurance de biens et responsabilité France - en millions d'euros	31/12/2017		31/12/2018		Var.2018-2017	
Primes acquises brutes	5 478	100,0%	5 574	100,0%	96	1,8%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-3 833	-70,0%	-3 585	-64,3%	248	6,5%
Solde de réassurance	55	1,0%	-292	-5,2%	-347	<-100%
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>1 700</b>	<b>31,0%</b>	<b>1 697</b>	<b>30,4%</b>	<b>-3</b>	<b>-0,2%</b>
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 687	-30,8%	-1 701	-30,5%	-14	-0,8%
<b>Résultat technique net de réassurance</b>	<b>13</b>	<b>0,2%</b>	<b>-3</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-16</b>	<b>&lt;-100%</b>
Marge financière récurrente nette d'impôt	97	1,8%	113	2,0%	16	16,4%
Autres éléments	-51	-0,9%	-51	-0,9%		0,4%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>59</b>	<b>1,1%</b>	<b>59</b>	<b>1,1%</b>		<b>-0,4%</b>
Plus values réalisées nettes d'IS	73	1,3%	76	1,4%	3	4,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS		0,0%	-2	0,0%	-2	
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS	9	0,2%	-19	-0,3%	-28	<-100%
Autres opérations nettes d'IS	-41	-0,8%	-25	-0,4%	17	40,2%
<b>Résultat net groupe</b>	<b>100</b>	<b>1,8%</b>	<b>89</b>	<b>1,6%</b>	<b>-11</b>	<b>-11,4%</b>

En France, le **résultat technique net** (primes acquises brutes – charges techniques brutes – charges opérationnelles courantes techniques nettes et solde de réassurance) est en baisse de -16 millions d'euros sur la période. La dégradation de +0,3 point du ratio combiné net à 100,1% en 2018 est à l'origine de cette évolution. L'exercice 2018 a été marqué par de nombreux sinistres graves (505 millions d'euros soit +2,1 points par rapport à 2017) alors qu'à l'inverse le coût des événements climatiques est plus faible que celui de 2017 (-4,3 points) mais moins bien couvert par la réassurance. L'évolution favorable des dégagements sur antérieurs vient compenser partiellement ces évolutions adverses. Ainsi, le ratio de sinistralité nette en assurance de biens et responsabilités (69,6% en 2018) se dégrade de +0,6 point. Le ratio de frais d'exploitation s'améliore de -0,3 point à 30,5% en 2018.

Les principaux éléments suivants sont à retenir au 31 décembre 2018 :

Le résultat technique net du portefeuille des **caisses régionales** se dégrade avec un ratio combiné en assurance de biens et responsabilité qui se détériore de +4,2 points à 101,6%. L'exercice 2018 est marqué par une charge de sinistres graves en augmentation de +2,6 points alors qu'à contrario, la charge de sinistre climatique s'améliore significativement (-7 points) après les événements Irma et Maria de 2017 aux Antilles qui faisaient l'objet d'une forte réassurance.

Le résultat technique de **Gan Assurances** en assurance de biens et responsabilité est en hausse de 87 millions d'euros par rapport à 2017. L'amélioration de la sinistralité nette (-7,1 points à 72,6%) masque une dégradation de la sinistralité courante du fait de l'importance des sinistres graves et climatiques (respectivement +3,3 points et +3,7 points). A l'inverse, les dégagements sur exercices antérieurs évoluent favorablement avec notamment des boni en construction et en responsabilité civile automobile. Le ratio de frais d'exploitation est en augmentation de +0,4 points à 30% en 2018 notamment du fait de la hausse des commissions.

Le ratio combiné net d'**Amaline** s'établit à 102,3% en 2018 contre 101,4% en 2017 (+0,9 point) en lien avec la dégradation de la sinistralité nette (+5,6 points à 70,7% en 2018). La survenance d'un sinistre grave et de moindres dégagements sur exercices antérieurs expliquent cette évolution. Le ratio de frais d'exploitation diminue de -4,7 points à 31,6% en 2018 traduisant une maîtrise des frais généraux.

En France, la **marge financière récurrente** (après impôt) de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'élève à 113 millions d'euros en 2018, en hausse de +16,4% sur la période.

En France, le **résultat net** s'établit à 89 millions d'euros en 2018 contre 100 millions d'euros en 2017. La marge financière non récurrente diminue de -27 millions d'euros sur la période.

## Assurance de la personne

Chiffre d'affaires Assurance en millions d'euros	AP France		
	31/12/17 proforma	31/12/18	Var. %
Groupama Gan Vie	3 595	3 919	9,0%
Caisses Régionales	1 795	1 854	3,3%
Groupama Assurances Mutuelles	11	12	6,7%
Gan Assurances	142	142	-0,5%
Amaline Assurances	3	3	-1,1%
Autres entités <sup>(1)</sup>	8	5	-36,3%
<b>Total</b>	<b>5 555</b>	<b>5 936</b>	<b>6,8%</b>

<sup>(1)</sup> y compris Assuvie

Le **chiffre d'affaires de l'assurance de la personne** (51,4% du chiffre d'affaires France) est en hausse de +6,8% à 5 936 millions d'euros. Le chiffre d'affaires vie et capitalisation du groupe en France progresse de +7,9% dans un marché qui affiche une hausse de +4% à fin décembre 2018 (source FFA). Cette évolution est principalement imputable à la hausse de l'activité en épargne/retraite individuelle en UC (+11,3%), le chiffre d'affaires de la branche en euros affichant pour sa part une croissance de +1,0%. Après prise en compte des arbitrages (euros vers UC -237 millions d'euros), des transferts Fourgous (269 millions d'euros) et de la collecte nette en UC (502 millions d'euros), le taux de PM en épargne individuelle en UC est désormais de 25,3% (contre 25,8% au 31 décembre 2017). Les bonnes performances de la branche retraite collective (+64,3%) sont également à noter.

Le chiffre d'affaires santé et dommages corporels au 31 décembre 2018 progresse de +6,0% par rapport à la période précédente. Cette évolution est notamment imputable à la hausse enregistrée en santé (+5,9%) qui se décompose en une augmentation de +1,3% en santé individuelle et une hausse de +13,5% en santé collective. La branche assurance du personnel communal affiche quant à elle une croissance de +13,5%.

La collecte nette du groupe en France est négative à -891 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre -1 200 millions d'euros sur la période précédente.

Les réseaux constituant **Groupama Gan Vie** enregistrent un chiffre d'affaires en progression de +9,0% à 3 919 millions d'euros au 31 décembre 2018. Par métier, le chiffre d'affaires de Groupama Gan Vie est majoritairement réalisé en assurance individuelle (55,9%), dont les primes émises augmentent de +3,0% par rapport au 31 décembre 2017 et s'établissent à 2 192 millions d'euros. L'activité en épargne individuelle s'inscrit en hausse de +6,6%, dont +7,5% en UC et +5,8% en euros. Les encours en UC en épargne individuelle représentent désormais 25,3% de l'encours total contre 25,8% à fin décembre 2017, la légère baisse étant liée à des effets de marché des provisions mathématiques comptabilisées en market to market. Il faut noter qu'en plus du chiffre d'affaires, Groupama Gan Vie a géré des transferts Fourgous vers des fonds multisupports (non reconnus en chiffre d'affaires) pour 269 millions d'euros (dont 115 millions d'euros investis en UC). L'assurance collective (44,1% de l'activité) affiche quant à elle une augmentation de +17,7% à 1 727 millions d'euros. Elle est portée par la croissance des branches santé collective (+14,8%) et retraite collective (+64,3%) qui bénéficie notamment du développement de plusieurs contrats à primes uniques pour environ 100 millions d'euros en UC.

La décomposition du chiffre d'affaires de l'entité Groupama Gan Vie par réseau est la suivante :

Chiffre d'affaires - en millions d'euros	2017	2018	2018-2017
	Réel	Réel	Var.
Caisses régionales	1 024	1 176	14,9%
Agents généraux	868	808	-6,9%
Courtage	992	1 189	19,8%
Gan Patrimoine	234	276	17,8%
Gan Prévoyance	475	469	-1,2%
Réunima	2	1	-42,4%
<b>Total</b>	<b>3 595</b>	<b>3 919</b>	<b>9,0%</b>
Individuelles	2 127	2 192	3,0%
<i>dont épargne retraite en UC</i>	680	757	11,3%
<i>dont épargne retraite en euros</i>	1 050	1 064	1,3%
Collectives	1 467	1 727	17,7%
<b>Total</b>	<b>3 595</b>	<b>3 919</b>	<b>9,0%</b>

Le chiffre d'affaires du **réseau des caisses régionales** s'élève à 1 176 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de +14,9% par rapport à la période précédente. En assurance individuelle, l'activité s'établit à 1 063 millions d'euros (+8,9%) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires en épargne-retraite individuelle (+9,6% dont +8,5% en UC). Le chiffre d'affaires en assurance collective s'établit à 113 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 47 millions d'euros sur la période précédente, principalement sous l'effet de l'enregistrement de primes exceptionnelles en retraite collective (dont 30 millions d'euros en UC).

**Le réseau Gan Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 808 millions d'euros au 31 décembre 2018 en baisse de -6,9% par rapport à celui du 31 décembre 2017. Les primes émises en assurance individuelle diminuent de -13,1% sous l'effet de la baisse enregistrée en épargne-retraite individuelle (-12,8%). L'activité en assurance collective affiche quant à elle une diminution de -0,5%, principalement sous l'effet du repli enregistré en prévoyance (-2,6%) et en santé (-1,1%), toutefois atténué par la croissance des acceptations collectives (+41,3% sous l'effet de la hausse des affaires nouvelles).

**Le réseau du courtage** enregistre un chiffre d'affaires de 1 189 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de +19,8% par rapport au 31 décembre 2017, en lien avec la croissance des branches santé collective (+21,9%) et retraite collective (+58,9%) qui bénéficie notamment du développement d'un contrat important (à hauteur de 70 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires du réseau de **Gan Patrimoine** est en hausse de +17,8% et s'élève à 276 millions d'euros au 31 décembre 2018, porté par la croissance de la branche épargne-retraite individuelle (+19,8%).

Le réseau commercial de **Gan Prévoyance** contribue à hauteur de 469 millions d'euros au chiffre d'affaires du groupe au 31 décembre 2018, soit une diminution de -1,2% par rapport à la période précédente. L'activité en épargne-retraite individuelle s'inscrit en hausse de +0,7% (dont -9,2% en euros et +35,7% en UC) avec une croissance de la branche retraite (+5,4%) atténuant le recul affiché par la branche épargne (-14,2%). Cette évolution est toutefois compensée par le repli enregistré sur la branche prévoyance (-4,4%).

En assurance de la personne, le chiffre d'affaires des **caisses régionales** (1 854 millions d'euros) progresse de +3,3% par rapport au 31 décembre 2017. L'assurance de la personne individuelle affiche une hausse de +2,3%. La branche santé individuelle renoue avec la croissance après plusieurs exercices en repli dans un contexte lié à l'ANI (+1,6% à 1 116 millions d'euros) portée par un développement du portefeuille en nombre (+8 000 contrats à fin décembre 2018) et des augmentations tarifaires. La branche prévoyance individuelle s'inscrit également en hausse (+5,5% à 322 millions d'euros). L'assurance de la personne collective affiche quant à elle une croissance de +8,1%, favorisée par les bonnes performances des branches santé (+10,3% à 170 millions d'euros) et assurance du personnel des collectivités (+13,5% à 146 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Gan Assurances** en assurance de la personne reste stable à 142 millions d'euros au 31 décembre 2018. La baisse enregistrée en santé individuelle (-0,8% sous l'effet d'une diminution du nombre de contrats en portefeuille (-5 400 contrats à fin décembre) est compensée par la croissance de la branche prévoyance individuelle (+3,3%).

Les **Caisses Fraternelles** réalisent un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

L'activité non poursuivie de la filiale **Assuvie** diminue de -24,7% par rapport au 31 décembre 2017. Son chiffre d'affaires (constitué uniquement de primes périodiques en run off) au 31 décembre 2018 s'élève à 3 millions d'euros.

En **assurance de la personne**, le résultat opérationnel économique en France s'élève à 252 millions d'euros en 2018 contre 222 millions d'euros en 2017.

Assurance de la personne France - en millions d'euros	31/12/2017		31/12/2018		Variation 2018-2017	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Primes acquises brutes	5 594	100,0%	5 981	100,0%	387	6,9%
Charges techniques (prestations des contrats) - hors frais de gestion de sinistres	-4 301	-76,9%	-4 555	-76,2%	-255	-5,9%
Solde de réassurance	-19	-0,3%	-23	-0,4%	-5	-25,5%
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>1 275</b>	<b>22,8%</b>	<b>1 402</b>	<b>23,4%</b>	<b>127</b>	<b>10,0%</b>
Charges opérationnelles courantes techniques nettes de produits	-1 132	-20,2%	-1 187	-19,8%	-55	-4,8%
<b>Résultat technique net de réassurance</b>	<b>143</b>	<b>2,5%</b>	<b>215</b>	<b>3,6%</b>	<b>73</b>	<b>51,0%</b>
Marge financière récurrente nette de participation aux bénéfices et d'impôt	143	2,5%	100	1,7%	-42	-29,6%
Autres éléments	-63	-1,1%	-64	-1,1%		-0,7%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>222</b>	<b>4,0%</b>	<b>252</b>	<b>4,2%</b>	<b>30</b>	<b>13,6%</b>
Plus values réalisées nettes d'IS et de PB	54	1,0%	176	2,9%	122	>100%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS et de PB	-7	-0,1%	-2	0,0%	5	72,2%
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes d'IS et de PB	11	0,2%	-11	-0,2%	-22	<-100%
Autres opérations nettes d'IS	-155	-2,8%	-33	-0,6%	122	78,6%
<b>Résultat hors restructurations</b>	<b>125</b>	<b>2,2%</b>	<b>382</b>	<b>6,4%</b>	<b>257</b>	<b>&gt;100%</b>
Résultat net des activités cédées	17	0,3%		0,0%	-17	NA
<b>Résultat net groupe</b>	<b>141</b>	<b>2,5%</b>	<b>382</b>	<b>6,4%</b>	<b>241</b>	<b>&gt;100%</b>

Le **résultat technique net de réassurance** progresse de +73 millions d'euros en 2018.

Sur **Groupama Gan Vie**, le résultat technique net récurrent progresse de 54 millions d'euros sur la période en lien avec la hausse de la marge technique nette de réassurance principalement en assurance collective.

En **assurances individuelles**, la marge technique hors frais augmente de +16 millions d'euros sous l'effet de la hausse des chargements sur primes (+8 millions d'euros) principalement en santé et en prévoyance, des chargements sur encours UC (+5 millions d'euros) et des chargements de gestion sur les régimes L441 (+6 millions d'euros).

En **assurances collectives**, la marge hors frais progresse significativement de +83 millions d'euros avant impôt sous l'effet de la hausse des chargements sur primes (+23 millions d'euros) en lien avec la hausse du chiffre d'affaires santé et prévoyance ainsi que les acceptations. La marge bénéficie également d'éléments non récurrents (boni sur exercices antérieurs)

Le résultat technique net **des caisses régionales** progresse de +9 millions d'euros sur la période avec un ratio combiné net qui s'élève à 93,3% et s'améliore de +0,3 point.

Le résultat technique net de l'assurance de la personne de l'entité **Groupama Assurances Mutuelles** est en légère hausse sur la période.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux bénéfices et d'impôt) s'élève à 100 millions d'euros, en baisse de 42 millions d'euros sur la période du fait notamment de la hausse du taux de participation aux bénéfices.

En **France**, le **résultat hors activités non poursuivies** de l'assurance de la personne s'élève à 382 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 125 millions d'euros au 31 décembre 2017. La marge financière non récurrente progresse de 106 millions d'euros sur la période, du fait principalement de plus values réalisées plus importantes en lien avec la cession d'un immeuble à la Défense. Les éléments non récurrents s'élèvent en 2018 à -33 millions d'euros. Pour mémoire, l'exercice 2017 était marqué par des éléments exceptionnels représentant une charge de -155 millions d'euros qui intégraient d'une part, le provisionnement des majorations légales des rentes vie suite au changement législatif à hauteur de -133 millions d'euros et, d'autre part, la surtaxe d'impôt sur les sociétés.

Après prise en compte du résultat net des activités cédées, le **résultat net** de l'assurance de la personne en France s'élève à 382 millions d'euros en 2018 contre 141 millions d'euros en 2017.

### 3.3 ACTIVITE ET RESULTATS A L'INTERNATIONAL

Chiffre d'affaires International en millions d'euros	31/12/17 proforma			31/12/18		
	AP	ABR	Total	AP	ABR	Total
Italie	493	1 013	1 506	440	1 041	1 481
Grèce	53	79	132	52	86	139
Turquie	55	189	244	59	206	265
Hongrie	184	156	339	188	167	355
Roumanie	14	184	198	15	201	216
Bulgarie	6	9	15	7	11	18
Gan Outre-Mer	8	55	63	9	55	64
<b>Total</b>	<b>813</b>	<b>1 685</b>	<b>2 498</b>	<b>770</b>	<b>1 768</b>	<b>2 537</b>

Le **chiffre d'affaires** combiné du groupe à l'**International** s'établit à 2 537 millions d'euros au 31 décembre 2018, en progression de +1,6% par rapport au 31 décembre 2017.

L'**assurance de biens et responsabilité** affiche un chiffre d'affaires de 1 768 millions d'euros au 31 décembre 2018, en hausse de +4,9% par rapport à la période précédente. La croissance de la branche automobile de tourisme (+6,3%), notamment en Italie, en Roumanie et en Turquie, combinée à celle de la branche dommages aux biens des entreprises et collectivités (+3,8%), explique cette évolution.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** diminue de -5,3% à 770 millions d'euros, les évolutions étant contrastées selon les branches. La branche assurance de la personne individuelle s'inscrit en baisse de -7,9% sous l'effet du repli enregistré en épargne-retraite individuelle (-12,6%), notamment en Italie. L'assurance de la personne collective progresse quant à elle de +12,2% à 116 millions d'euros, portée par les bonnes performances des branches retraite collective (+30,7%) et santé collective (+24,6%) principalement en Italie.

Le **résultat opérationnel économique** de l'assurance sur le périmètre International s'élève à 43 millions d'euros en 2018 (-41 millions d'euros par rapport à 2017).

Le résultat de l'activité **assurance de biens et responsabilité** se dégrade de -30 millions d'euros avec un ratio combiné net à 103,2% (+2,6 points par rapport à 2017). La sinistralité nette s'inscrit en hausse de +1,9 point à 71,1% en 2018. Cette évolution masque des résultats contrastés selon les pays. En effet, les résultats techniques sont dégradés en Italie, en particulier sur la branche responsabilité civile automobile, alors qu'ils s'améliorent en Hongrie en lien notamment avec des ajustements tarifaires et une certaine clémence en graves et climatiques. Le ratio de frais d'exploitation est en hausse de 0,7 point à 32,1%.

Le résultat de l'activité **assurance de la personne** est en recul de -11 millions d'euros au 31 décembre 2018 notamment sous l'effet de la hausse de la sinistralité de la branche prévoyance collective en Italie.

Résultat opérationnel économique - en millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Italie	37	-26
Grèce	9	10
Turquie	7	10
Hongrie	11	26
Roumanie	10	9
Bulgarie	1	1
Gan Outre Mer	2	9
<b>Entités mises en équivalence</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Tunisie (Star)	1	1
Chine (Avic)	6	4
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>43</b>

Le **résultat net** de l'assurance à l'International s'élève à 22 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 91 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Par entité le détail du résultat net est le suivant :

Résultat net - en millions d'euros (1)	31/12/2017	31/12/2018
Italie	35	-43
Grèce	11	10
Turquie	8	16
Hongrie	15	23
Roumanie	10	2
Bulgarie	1	1
Gan Outre-Mer	2	9
<b>Entités mises en équivalence</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Tunisie (Star)	1	1
Chine (Groupama Avic)	6	4
<b>Entités cédées</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Grande Bretagne	4	0
Portugal	-2	0
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>22</b>

(1) hors résultat de l'activité holding

## Italie

Le chiffre d'affaires de la filiale italienne **Groupama Assicurazioni** est en baisse de -1,7% à 1 481 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches.

Le chiffre d'affaires en **assurance de biens et responsabilité** progresse de +2,8% à 1 041 millions d'euros. Le développement du portefeuille explique la croissance de l'activité en automobile de tourisme (+3,8% pour un portefeuille qui représente 70% des primes émises en assurance de biens et responsabilité) et habitation (+4,6%).

L'activité en **assurance de la personne** (440 millions d'euros) enregistre une baisse de -10,8% par rapport à la période précédente. L'activité en épargne-retraite individuelle diminue de -18,2%. L'épargne individuelle en euros recule de -23,7% sous l'effet combiné de la fin d'un accord avec un partenaire important et de la stratégie de la filiale visant à limiter la collecte en euros conformément aux orientations du Groupe. L'épargne individuelle en unités de compte affiche pour sa part un repli de -9,7% du fait de l'arrêt de la production du réseau bancaire. Les bonnes performances des branches retraite collective (+47,7%) et santé collective (+68,3%) viennent toutefois atténuer ces évolutions.

Le **résultat opérationnel économique** s'établit à -26 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un profit de +37 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le ratio combiné **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 106,4% au 31 décembre 2018, en hausse de +6,7 points par rapport au 31 décembre 2017. Le taux de sinistralité brute se dégrade de +9,7 points à 76,6% au 31 décembre 2018 en raison du renforcement de provisions sur antérieurs en automobile et d'une hausse de la sinistralité attritionnelle due à l'augmentation du coût moyen et à certains partenariats de leasing qui ont été résiliés fin 2018. Le taux de frais d'exploitation augmente de +0,6 point à 30,5%.

En **assurance de la personne**, le résultat technique diminue principalement en raison de l'évolution adverse de la sinistralité en prévoyance collective et en santé.

La **marge financière récurrente** (nette de participation aux résultats) est en repli sous l'effet de la baisse des taux de rendement.

Le **résultat net** s'élève à -43 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +35 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce résultat intègre l'amortissement des valeurs de portefeuille pour un montant (-11 millions d'euros après impôt) et la marge financière non récurrente. Cette dernière est en recul en raison du volume moindre de plus-values de cession et d'un effet défavorable lié à la variation de juste valeur des instruments financiers.

## Turquie

Le chiffre d'affaires des filiales turques **Groupama Sigorta** et **Groupama Emeklilik** augmente de +8,6% à 265 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de biens et responsabilité** (206 millions d'euros) enregistre une progression de +9,1%. L'automobile de tourisme progresse de +13,0% principalement grâce au pool. Les risques agricoles (y compris Tarsim) affichent quant à eux une hausse de +4,5%, principalement grâce au réseau des coopératives agricoles TKK qui a encore joué pleinement en 2018 mais qui s'arrêtera en 2019.

L'activité en **assurance de la personne** (59 millions d'euros) affiche une hausse de +7,1%, principalement sous l'effet de la croissance de la branche santé individuelle (+16,2% du fait des augmentations tarifaires liées à l'inflation). Le repli de la branche prévoyance collective (-4,8%) est le résultat de la rupture de l'accord de distribution avec le réseau des coopératives agricoles TKK. Il est atténué par la hausse de l'activité en épargne-retraite individuelle sous l'effet du lancement d'un nouveau produit.

Le **résultat opérationnel économique** des filiales turques Groupama Sigorta et Groupama Emeklilik représente un profit de +10 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le ratio combiné de l'activité **assurance de biens et responsabilité** s'inscrit en hausse de +0,8 point à 112,2% au 31 décembre 2018 avec une sinistralité en augmentation de 2,2 points à 53,1%. Cette évolution s'explique en particulier par une aggravation du coût moyen des sinistres en dommages automobile sous l'effet notamment de l'inflation et d'un cours de change défavorable (hausse du coût des pièces détachées). Le ratio de frais d'exploitation se dégrade (+0,2 point à 21,8%) sous l'effet de la baisse des primes acquises.

Le résultat technique en **assurance de la personne** est en repli en raison du renforcement des provisions de la branche prévoyance (crédit emprunteur).

La **marge financière récurrente** bénéficie de la hausse des taux de rendement.

Le **résultat net** des filiales turques s'établit à +16 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce résultat intègre la plus-value de cession de l'activité fonds de pension pour un montant net de 5 millions d'euros.

## Grèce

Le chiffre d'affaires de **Groupama Phoenix** progresse de +5,3% par rapport à la période précédente et s'établit à 139 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les évolutions sont toutefois contrastées selon les branches.

L'activité en **assurance de biens et responsabilité** s'inscrit en hausse de +9,4% à 86 millions d'euros. La branche automobile de tourisme (près de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) affiche une croissance de +12,7% sous l'effet du développement du portefeuille en nombre suite notamment à de nouveaux accords conclus avec des courtiers.

Le chiffre d'affaires de l'**assurance de la personne** diminue de -0,9% à 52 millions d'euros. La croissance enregistrée par la branche retraite collective (+16,5%, en lien avec le développement d'importants contrats) est compensée par le recul de l'activité en épargne-retraite individuelle (-53,7% sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires en UC) qui reste marqué par le contrôle des capitaux en vigueur en Grèce.

Le **résultat opérationnel économique** représente un profit de +10 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre +9 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le ratio combiné en **assurance de biens et responsabilité** s'établit à 86,0%, en hausse de +0,7 point par rapport au 31 décembre 2017. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la sinistralité courante en responsabilité civile automobile alors que la branche incendie enregistre une diminution de la fréquence des sinistres graves. Le ratio de frais d'exploitation diminue de -0,5 point à 45,7% au 31 décembre 2018 et reflète la rationalisation des frais de structure engagée par la filiale.

Le résultat technique en **assurance de la personne** ressort en légère baisse notamment sur l'activité vie (prévoyance individuelle).

La **marge financière récurrente** nette de participation aux bénéfices apparaît en légère hausse.

Le **résultat net** fait ressortir un profit de +10 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +11 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ce résultat intègre l'impact de la baisse du taux d'impôt (charge de -2 M€ sur une créance d'impôt) et une plus-value de cession immobilière (+2 millions d'euros).

## Hongrie

Le chiffre d'affaires de la filiale **Groupama Biztosito** en Hongrie augmente de +4,7% et s'élève à 355 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les primes émises de l'**assurance de biens et responsabilité** s'inscrivent en hausse de +7,4% à 167 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le développement du portefeuille (notamment grâce au réseau des courtiers) et des augmentations tarifaires expliquent la croissance de la branche automobile de tourisme (+15,9%). La branche dommages aux biens des entreprises affiche une croissance de +15,5% notamment sous l'effet du lancement d'un nouveau produit et d'ajustements tarifaires. La branche flottes progresse quant à elle de +11,2%. Le repli enregistré par la branche métiers agricoles (-23,0% en lien avec le nettoyage du portefeuille) vient toutefois atténuer ces bonnes performances.

En **assurance de la personne**, le chiffre d'affaires s'établit à 188 millions d'euros, en hausse de +2,4%, porté par la croissance de la branche prévoyance individuelle (+10,8%). L'activité en épargne/retraite individuelle progresse quant à elle de +0,9%. Le chiffre d'affaires Vie/Epargne de la filiale reste constitué à 87,8% de contrats en UC.

Le **résultat opérationnel économique** s'élève à +26 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +11 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le ratio combiné net en **assurance de biens et responsabilité** est en baisse de -6,5 points à 97,3% au 31 décembre 2018. La sinistralité brute diminue (-9,4 points à 45,8% au 31 décembre 2018) en raison d'une sinistralité globalement exceptionnelle (tant sur l'attritionnel, les graves et les climatiques). Le ratio de frais d'exploitation recule de -0,3 point à 47,7% confirmant la maîtrise des dépenses de la filiale.

Le résultat technique en **assurance de la personne** reste stable à +8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La **marge financière récurrente** nette de participation aux bénéficiaires est en hausse.

Le **résultat net** de la filiale hongroise s'établit à +23 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un profit de 15 millions d'euros au 31 décembre 2017. La marge financière non récurrente diminue en raison de l'effet défavorable de la variation de juste valeur des placements transitant par le résultat.

## Roumanie

Le chiffre d'affaires de la filiale roumaine **Groupama Asigurari** progresse de +8,7% à 216 millions d'euros au 31 décembre 2018.

L'activité **assurance de biens et responsabilité** (201 millions d'euros) affiche une hausse de +8,9%. La branche automobile de tourisme (plus de 70% des primes en assurance de biens et responsabilité) s'inscrit en augmentation de +10,8%, se décomposant en +7,8% sur la branche dommages et +16,5% en responsabilité civile, notamment sous l'effet d'augmentations tarifaires combinées à un développement du portefeuille.

Le chiffre d'affaires en **assurance de la personne** (15 millions d'euros) progresse de +6,8% sur la période, portée par la croissance enregistrée en santé collective (+13,6%) notamment sous l'effet du développement du portefeuille.

Le **résultat opérationnel économique** de la filiale roumaine s'élève +9 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un résultat de +10 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le ratio combiné net de l'**assurance de biens et responsabilité** apparaît en légère hausse (+0,9 point) à 96,7%. La sinistralité courante se dégrade en raison notamment, d'une part, de la hausse des coûts moyens de sinistres pesant sur les risques automobile et, d'autre part, de l'incidence d'événements climatiques sur les risques agricoles. Le ratio de frais d'exploitation s'établit à 32,5%, en hausse de 0,2 point suite à l'augmentation des commissions.

Le résultat technique de l'**assurance de la personne** diminue légèrement avec un résultat des activités vie en recul.

La **marge financière récurrente** en hausse (+2 millions d'euros) suit l'évolution favorable des marchés.

Le **résultat net** est un profit de +2 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre +10 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## Bulgarie

En **Bulgarie**, le chiffre d'affaires des filiales Groupama Zastrahovane et Groupama Jivotozastrahovane progresse de +19,8% à 18 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'assurance de la personne augmente de +9,7% à 7 millions d'euros. L'assurance de biens et responsabilité (11 millions d'euros) s'inscrit quant à elle en hausse de +27,0%, portée par la croissance de la branche automobile de tourisme (+44,9%) qui bénéficie d'un développement du portefeuille en nombre.

La contribution des filiales bulgares au **résultat net** du Groupe est stable et représente un produit de +1 million d'euros au 31 décembre 2018.

## Gan Outre-Mer

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer** progresse de +0,9% à 64 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'activité en assurance de biens et responsabilité reste stable à 55 millions d'euros, la croissance de la branche habitation (+6,9%) étant compensée par le recul enregistré par la branche dommages aux entreprises (-11,1% notamment sous l'effet de la résiliation volontaire de contrats). Le chiffre d'affaires en assurance de la personne (principalement santé individuelle) poursuit son développement. Il est en hausse de +6,8% à 9 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel économique** de Gan Outre-Mer s'élève à 9 millions d'euros en 2018 contre 2 millions d'euros en 2017. Le résultat technique net en assurance de biens et responsabilité est en hausse de 10 millions d'euros avec un ratio combiné net qui s'améliore de -18,7 points à 77,6%. Pour mémoire, l'exercice 2017 avait été affecté par la survenance d'un incendie majeur et de divers événements climatiques. Le taux de frais d'exploitation est en baisse de -0,1 point à 28,3% en 2018.

Le **résultat net** de Gan Outre-Mer s'élève à 9 millions d'euros en 2018 contre 2 millions d'euros en 2017.

## Tunisie

Le résultat d'équivalence de la filiale tunisienne Star s'élève à +1 million d'euros en 2018.

## Chine

La contribution de la filiale chinoise représente un profit de +4 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un profit de +6 millions d'euros au 31 décembre 2017.

### 3.4 ACTIVITES FINANCIERES ET BANCAIRES

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation 2018-2017	
Produit net bancaire avant coût du risque et IFT	143	153	10	6,9%
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-97	-101	-4	-4,0%
Autres éléments	-15	-18	-3	-21,3%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>8,8%</b>
Autres opérations nettes d'IS	-35	-59	-24	-68,9%
<b>Résultat net groupe</b>	<b>-3</b>	<b>-24</b>	<b>-21</b>	<b>&lt;-100%</b>

Le **résultat opérationnel économique** des activités financières et bancaires s'élève à +34 millions d'euros en 2018 contre +32 millions d'euros en 2017. Ces chiffres comprennent le résultat de Groupama Asset Management et de Groupama Epargne Salariale dont le produit net bancaire progresse respectivement de +7,2% et +2,7% sur la période. Le résultat opérationnel économique de Groupama Immobilier, filiale de gestion des actifs immobiliers de placement du groupe, est stable sur la période.

Le **résultat net** des activités financières et bancaires s'établit à -24 millions d'euros en 2018 et intègre dans les autres opérations nettes d'impôt le résultat de la mise en équivalence d'Orange Bank.

### 3.5 GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES ET HOLDINGS

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018	Variation 2018-2017	
Autres produits et charges opérationnels et produits et charges courants non techniques	-117	-119	-1	-1,1%
Produits financiers récurrents (après IS)	9	-12	-22	<-100%
Autres éléments	62	41	-20	-32,7%
<b>Résultat opérationnel économique</b>	<b>-46</b>	<b>-89</b>	<b>-43</b>	<b>-93,1%</b>
Plus values réalisées nettes d'IS	68	93	25	36,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable nettes d'IS		-2	-2	
Gains ou pertes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nets d'IS	15	12	-3	-22,7%
Charges de financement	-57	-57		-0,1%
Autres opérations nettes d'IS	-75	29	104	>100%
<b>Résultat hors activités non poursuivies</b>	<b>-96</b>	<b>-16</b>	<b>80</b>	<b>83,4%</b>
Résultat net des activités cédées	108	-2	-111	<-100%
<b>Résultat net groupe</b>	<b>12</b>	<b>-18</b>	<b>-30</b>	<b>&lt;-100%</b>

Groupama Assurances Mutuelles est l'entité tête du groupe et l'organe central. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama Assurances Mutuelles assure le pilotage opérationnel du groupe et représente le pivot de financement interne et externe. Le résultat financier est ventilé sur une base normée pour l'activité technique. Les frais affectés à cette activité correspondent à la quote-part de frais et charges de direction générale, des directions fonctionnelles et des charges réparties en non techniques.

Le **résultat opérationnel économique** des holdings s'établit à -89 millions d'euros en 2018, en baisse de -43 millions d'euros par rapport à 2017, principalement sous l'effet du repli de la marge financière récurrente.

Le **résultat hors activités non poursuivies** des holdings s'améliore de +80 millions d'euros et s'établit à -16 millions d'euros en 2018. La marge financière non récurrente s'améliore du fait de la réalisation de plus-values significatives. Les autres opérations nettes d'impôt génèrent un produit de +29 millions d'euros alors qu'elles représentaient une charge de -75 millions d'euros en 2017 en lien avec des provisions pour risques et charges et des effets fiscaux non récurrents.

Le **résultat net** des holdings est une perte de -18 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un profit de +12 millions d'euros en 2017. Le résultat des activités non poursuivies (-2 millions d'euros) correspond au résultat de la cession des filiales portugaises alors qu'en 2017, le produit de +108 millions d'euros correspondait à la quote part du résultat de cession des titres Icade allouée à l'activité de holding.

Le résultat net du groupe se décompose comme suit :

Résultat net en millions d'euros	31/12/2017	31/12/2018
Total Assurance France	241	471
Total Assurance Internationale	91	22
Activités bancaires et financières	-3	-24
Activités Holding	57	-18
Dépréciation écarts d'acquisition	-58	
Autres	-36	
<b>Total résultat net GROUPAMA</b>	<b>292</b>	<b>450</b>

### 3.6 BILAN COMBINE

Au 31 décembre 2018, le total du bilan combiné de Groupama s'élève à 96,8 milliards d'euros contre 99,0 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de -2,1%.

#### Écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition reste stable à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2018.

#### Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels d'un montant de 309 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 294 millions d'euros en 2017) sont constitués principalement des valeurs de portefeuille amortissables (78 millions d'euros) et des logiciels informatiques. La baisse de ce poste est notamment liée aux amortissements de la période.

#### Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 85,2 milliards d'euros en 2018 contre 87,2 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de -2,3%.

Les plus-values latentes du groupe (y compris l'immobilier) ont diminué de -2,4 milliards d'euros pour s'établir à +8,0 milliards d'euros (contre +10,4 milliards d'euros à la clôture précédente), principalement du fait de la baisse des plus-values latentes sur obligations.

Par poche d'actifs, les plus-values latentes se décomposent en +5,2 milliards d'euros sur obligations, +0,6 milliard d'euros sur actions et +2,2 milliards d'euros sur immobilier.

Les plus-values latentes sur les actifs financiers (hors immobilier), qui s'établissent à +5,8 milliards d'euros, reviennent au groupe à hauteur de +1,3 milliard d'euros (après participation aux bénéfiques et impôts), contre +1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2017. Ces montants sont inscrits dans les comptes en réserve de réévaluation. Les plus-values latentes immobilières revenant au groupe (nettes d'impôt, de participation aux bénéfiques différée) s'établissent à +0,76 milliard d'euros contre +0,85 milliard d'euros au 31 décembre 2017. Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement et d'exploitation selon la méthode du coût amorti, ainsi les plus-values latentes immobilières ne sont donc pas enregistrées comptablement.

La part actions dans le total des placements en valeur de marché s'établit selon une vision économique à 5,8% au 31 décembre 2018 contre 6,3% au 31 décembre 2017.

## Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres combinés de Groupama restent stables par rapport à la période précédente et s'élèvent à 8,9 milliards.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

<b>Capitaux Propres à l'ouverture 2018</b>	<b>8 912</b>
Variation de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	-2 005
Variation de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	1 269
Variation de la réserve de réévaluation : impôt différé	240
Certificats mutualistes	104
Ecart de conversion	-38
Autres	-48
<b>Résultat</b>	<b>450</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>8 884</b>

Le déploiement des certificats mutualistes sur l'ensemble des caisses régionales s'est poursuivi sur 2018 avec 104 millions d'euros de souscriptions.

## Passifs subordonnés, dettes de financement et autres dettes

Le montant total des passifs subordonnés et des dettes externes s'élève à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2018 contre 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2017. Cette augmentation provient du poste de passifs subordonnés.

Au 31 décembre 2018, les dettes subordonnées progressent en effet de +497 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 et s'établissent à 1 633 millions d'euros, en lien avec l'émission de titres subordonnées réalisée en septembre 2018.

L'endettement externe du groupe (hors dettes subordonnées) s'élève à 6 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 17 millions d'euros à fin 2017.

## Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfiques différée) s'élèvent à 76,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018 contre 78,8 milliards d'euros au 31 décembre 2017.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 598 millions d'euros en 2018 contre 692 millions d'euros en 2017 et sont principalement constituées par des engagements de retraite dans le cadre d'IAS 19.

#### 4. ENDETTEMENT

Le taux d'endettement (ratio désormais calculé selon la méthode retenue par notre agence de notation) s'élève à 28,4% à fin 2018 contre 25,9% au 31 décembre 2017.

#### 5. CONTRÔLE DES RISQUES ET FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

*Le contrôle des risques est traité dans la partie 3 du document de référence.*

##### **La fiabilité des informations financières**

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des actionnaires, des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la Direction Pilotage et Résultats Groupe au sein de la Direction Financière Groupe.

##### **Comptes sociaux de Groupama Assurances Mutuelles**

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- procédures de sécurisation de l'autocontrôle : chaque responsable de secteur est en particulier garant de l'adéquation de la charge de travail aux compétences des équipes, et veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs ;
- le contrôle intégré et les tests de contrôle : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscal et réglementaire et notamment :
  - . les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables ;
  - . les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex : balance de soldes assurés, états de taxes) ;
- le contrôle hiérarchique : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
  - . au sein de la gestion courante :
    - ⇒ séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses :  
les dépenses à caractère technique, général, financier sont par principe ordonnancées par des personnes externes à la Direction Pilotage et Résultats Groupe habilitées selon un plafond modulé par type de dépense ; le règlement de celles-ci n'est initié par la Direction Pilotage et Résultats Groupe qu'après signature différente de celle de l'ordonnateur ;
    - ⇒ suivi des délégations bancaires :  
les délégations de signatures bancaires accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière, lesquels sont réalisés, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, par la Direction Juridique Groupe, en collaboration étroite avec la Direction Pilotage et Résultats Groupe ;
  - . au sein de la gestion de l'inventaire et de la production des états financiers :
    - ⇒ points de revue réguliers entre la Direction Pilotage et Résultats Groupe et les autres directions destinés à appréhender l'ensemble des flux de l'exercice et à anticiper leur intégration en comptabilité ;
    - ⇒ mesure de la cohérence entre les comptes sociaux et les comptes prévisionnels en collaboration entre les différentes équipes de la Direction Pilotage et Résultats Groupe ;
    - ⇒ élaboration d'un recueil des pièces justificatives des comptes de l'exercice contrôlé par le supérieur hiérarchique direct du réviseur puis le responsable de service ;
    - ⇒ revue du résultat fiscal individuel et groupe, en liaison avec la Direction Fiscale Groupe ;
    - ⇒ réunions internes au sein de la Direction Financière Groupe permettant de confronter les différentes visions opérationnelles et fonctionnelles et d'assurer ainsi la validité des comptes auxiliaires et sociaux de Groupama Assurances Mutuelles ;
    - ⇒ validation des comptes par la Direction Générale.

Dans le cadre de son statut de société-mère du groupe, Groupama Assurances Mutuelles, à travers son Centre de Services Partagés, assure la tenue de la comptabilité d'un certain nombre de filiales du groupe (SCI d'exploitation, GIE Groupama Supports et Services, Holdings, autres filiales), ainsi que la comptabilité des placements des filiales France.

La Direction Pilotage et Résultats Groupe établit, au travers d'une comptabilité auxiliaire, la partie financière des états financiers (mobilier et immobilier) des centres de profit. Pour ces entités notamment, elle détermine en coordination avec la Direction Fiscale Groupe, le résultat fiscal financier (mobilier et immobilier) et élabore les états réglementaires de nature financière destinés à l'ACPR.

Les outils et procédures permettant la tenue des comptabilités auxiliaires des placements (back-office titres et outil comptable) et les comptabilités des entités sans moyens comptables propres respectent les mêmes critères de contrôle interne que ceux exposés précédemment pour les comptes sociaux de Groupama Assurances Mutuelles (cf. supra). S'agissant de la comptabilité des placements, il est en particulier à noter que des contrôles standardisés, faisant l'objet de procédures écrites, permettent de garantir la fiabilité des informations relatives aux placements.

### **Comptes consolidés et comptes combinés**

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation aux actionnaires de Groupama Assurances Mutuelles s'appuient sur cinq piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, les tests de contrôle parallèles, le contrôle hiérarchique, le référentiel Groupe.

#### **(a) Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle**

Leur mise en œuvre au niveau des services d'établissement des comptes consolidés et combinés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

#### **(b) Le contrôle intégré**

Le système d'élaboration de l'information financière de synthèse du groupe est implémenté sur l'ensemble des entités. Il s'appuie sur une base unique de production de l'information de consolidation. Toutes les entités viennent alimenter cette base au travers de liaisons sécurisées. Il comporte un grand nombre de contrôles destinés à garantir la qualité de l'information financière :

- le premier niveau de vérification réside dans la standardisation de l'information (toute l'information du groupe est mise en forme selon un standard unique) ;
- à un second niveau, une série de contrôles automatiques est intégrée dans la phase de collecte de l'information individuelle des entités. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet, selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger. L'échelon central dispose en outre de la piste d'audit de ces contrôles. Le système informatique permet un niveau de contrôle automatique assez élevé renforcé par le développement d'interfaces avec les systèmes amont ;
- au niveau central, des contrôles supplémentaires sont exercés. Ils relèvent notamment de la nécessaire cohérence des données entre les différentes entités du groupe (telles que par exemple pour les opérations réciproques internes) et des opérations centrales (conversion des filiales étrangères, écritures de consolidation...).

Le système est doté d'une piste d'audit permettant de procéder à tous les croisements souhaités pour identifier et procéder au suivi d'une donnée, et de tracer la source de toute donnée élémentaire, du niveau social au niveau consolidé. Ce paramétrage est régulièrement testé (notamment par réédition de scénarii anciens).

#### **(c) Les tests de contrôle**

Il s'agit d'un ensemble de tests de vérification et de contrôle mis en place afin de s'assurer de la fiabilité de l'exécution des opérations, qu'elles soient ou non informatisées. Au-delà des procédures informatisées, ces procédures visent principalement deux objectifs :

- le contrôle de l'information d'origine (du point de vue de son exactitude et par rapport à l'application des normes) ; ce contrôle s'appuie principalement sur des contrôles de cohérence, les prévisions, les notes d'analyse des comptes sociaux (ou le rapport de gestion) de chaque entité et sur un questionnaire de pilotage qui permet de s'assurer de la correcte application des normes et méthodes comptables les plus sensibles au niveau du groupe ;
- la vérification des traitements centraux : des contrôles d'exactitude sont menés pour garantir le bon traitement des opérations centrales de consolidation (partage de capitaux propres, dilutions/relutions...).

Les tests de contrôle ont été formalisés dans un guide de révision.

(d) Le contrôle hiérarchique

Il vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusés aux actionnaires sont correctement appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures :

- travaux de contrôle de cohérence par rapport aux prévisions, et par rapport à tout élément pouvant permettre de croiser l'information figurant dans les comptes ;
- réunions d'arrêté des comptes avec les collaborateurs produisant l'information financière (avec examen des difficultés rencontrées lors de l'arrêté) ;
- réunions d'arrêté avec les commissaires aux comptes des comptes consolidés ;
- réunions du Comité de Direction Générale pour examen des comptes consolidés ;
- réunions du comité d'audit et des risques pour examen des comptes consolidés.

L'ensemble de ces travaux vise à conforter la qualité de l'information financière et notamment des états financiers consolidés ainsi que du rapport de gestion présenté au conseil d'administration.

(e) Le référentiel Groupe

Le référentiel comptable pour les comptes consolidés est le référentiel IFRS. Sa diffusion à l'échelle du groupe est consignée dans un manuel de consolidation qui rappelle pour chaque poste du bilan et du compte de résultat :

- le texte IFRS de référence et un résumé de la norme ;
- le domaine d'application, et les options éventuelles retenues par le groupe lorsque les normes IFRS laissent la possibilité d'appliquer des options ;
- les modalités opératoires d'application.

Le manuel de consolidation est disponible sur un site électronique. Il est accessible par toutes les entités du groupe (versions française et anglaise). Il est mis à jour régulièrement selon l'évolution du référentiel IFRS.

Ce manuel de consolidation est complété par des instructions (versions française et anglaise) délivrées lors de chaque arrêté à toutes les entités du groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les spécificités propres à chaque arrêté. Ces instructions sont transmises aux commissaires aux comptes pour information.

Des actions de formation, méthodologiques et opérationnelles, sont dispensées régulièrement à l'ensemble des acteurs concernés au sein du groupe, afin que les exigences induites par les normes IFRS soient correctement comprises et traduites dans les comptes.

**Contrôle des opérations comptables intra-groupe**

Les opérations entre filiales et Groupama Assurances Mutuelles (prêts internes, restructurations de filiales, augmentations de capital, distributions de dividendes...) font l'objet de décisions validées par la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, de contrôles techniques et opérationnels par les directions compétentes de Groupama Assurances Mutuelles, et d'un contrôle de leur enregistrement comptable par la Direction Pilotage et Résultats Groupe. Les contrôles relatifs à ces opérations se font au travers de procédures de vérification des comptes consolidés : réconciliation des opérations intra-groupe, contrôle de la variation des capitaux propres, examen de cohérence de l'enregistrement des opérations par rapport à leur documentation juridique.

## **6. POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

### **Risque de taux**

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de hausse des taux.

Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements. Ils ont pour objectif en cas de hausse des taux d'intérêt de permettre des cessions d'actifs en limitant les réalisations de moins-values, soit pour payer des prestations, soit pour investir sur des niveaux de taux plus élevés.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée à compter de 2005. Conformément à la validation des Conseils d'Administration, le programme de swap a été complété en 2012 et étendu partiellement sur la partie Non Vie avec un objectif de gestion tactique.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama Assurances Mutuelles.

### **Risque de change**

La détention d'actions internationales exposées au risque devises (dollar, yen) peut être couverte via des ventes à terme. Ces dernières sont débouclées au fur et à mesure de la cession des sous-jacents ou sont renouvelées pour couvrir les sous-jacents résiduels. La couverture du risque devise sur le forint hongrois est gérée activement depuis 2015.

La détention d'obligations émises en devise (dollar, sterling, franc suisse) est couverte via swap de devises contre euro.

Comme pour le risque de taux d'intérêt, toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par Groupama Assurances Mutuelles.

### **Risque actions**

Le risque actions du groupe a continué en 2018 de faire l'objet d'une gestion active, qui s'est notamment traduite par la poursuite de la politique de couverture sur les fonds actions protégées, mais de façon plus opportuniste. Cette dernière stratégie a recours à des instruments dérivés logés à l'intérieur des OPCVM.

### **Risque de crédit**

Dans une stratégie de gestion tactique de la classe d'actifs crédit, la gestion de Groupama AM peut s'exposer ou couvrir le risque de crédit en utilisant des instruments financiers à terme de type Credit Default Swap. Ce type d'opérations concerne uniquement les actifs gérés au travers d'OPCVM.

### **Risque de spread**

Une stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans a été mise en place en 2017 sous la forme de test. Elle vise à permettre au groupe de prendre de la duration sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit). Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le groupe.

## 7. PERSPECTIVES

Dans un environnement macroéconomique instable (tension commerciale entre les États Unis et la Chine, issue incertaine du Brexit...), Groupama a mis en œuvre un dispositif de maîtrise des risques qui lui permettrait de faire face en cas de situation adverse. Ses ressources et sa flexibilité financières sont adaptées.

Groupama est confiant dans sa capacité à poursuivre sa trajectoire de croissance rentable qui a permis de remettre le mutualisme au cœur de sa stratégie. Grâce à la transformation de l'organe central du groupe de société anonyme en société d'assurance mutuelle, Groupama dispose en effet de la flexibilité stratégique pour réussir. Le projet Vision qui a pour but de mettre l'ensemble des forces du groupe dans une démarche pleinement focalisée dans la mise en œuvre de la stratégie est une autre réponse à cette ambition.

Centré sur le service à ses sociétaires et clients afin d'être en mesure de leur offrir des produits innovants et un service de qualité, Groupama a ainsi comme ambition de devenir un pôle de consolidation du mutualisme en France et d'illustrer au quotidien sa raison d'être : "Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance."

## 8. BILAN DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2018 DE GROUPAMA

*Les informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans ce bilan<sup>1</sup> portent sur l'ensemble des entités du périmètre des comptes combinés, à savoir les caisses régionales, les filiales et les entités nationales. Cette approche permet d'apprécier significativement, dans sa globalité, les avancées du groupe Groupama en matière de RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), et cela en termes de prise en compte des enjeux et risques RSE et des actions mises en œuvre et leurs résultats. Ces informations sont présentées dans un chapitre dédié dans le Document de référence 2018 Groupama Assurances Mutuelles.*

---

<sup>1</sup> Bilan de performance élaboré volontairement en s'inspirant du modèle de « déclaration de performance extra-financière » fixé par l'ordonnance relative à la publication d'informations non financières et de son décret d'application respectivement en juillet et août 2017.

# ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

**GROUPAMA**  
**31 DÉCEMBRE 2018**  
**NORMES IFRS**

## SOMMAIRE

<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>30</b>
BILAN COMBINÉ .....	31
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ .....	33
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	34
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	35
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	36
<b>ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS</b>	<b>38</b>
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	39
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON.....	41
2.1. NOTE LIMINAIRE .....	41
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES .....	41
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION .....	43
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS .....	46
3.1. ACTIFS INCORPORELS .....	46
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE .....	47
3.3. DERIVES .....	52
3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES .....	53
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES .....	53
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	53
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	53
3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	54
3.9 CAPITAUX PROPRES .....	54
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	55
3.11 DETTES DE FINANCEMENT .....	55
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES .....	56
3.13 IMPOTS .....	60
3.14 INFORMATION SECTORIELLE.....	61
3.15 FRAIS PAR DESTINATION .....	61

<b>4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>62</b>
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE .....	62
NOTE 2 – ÉCARTS D'ACQUISITION .....	65
NOTE 3 – ACTIVITES ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES.....	68
NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	69
NOTE 5 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC.....	71
NOTE 6 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION .....	73
NOTE 7 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	75
NOTE 8 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC.....	92
NOTE 9 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES.....	93
NOTE 10 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER.....	94
NOTE 11 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES.....	95
NOTE 12 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS.....	97
NOTE 13 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	98
NOTE 14 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES.....	100
NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES.....	101
NOTE 16 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	102
NOTE 17 – CREANCES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE.....	103
NOTE 18 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT.....	104
NOTE 19 – AUTRES CREANCES.....	105
NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	106
NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES.....	107
NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	109
NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	110
NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT.....	113
NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE.....	114
NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS.....	120
NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL.....	122
NOTE 28 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE.....	122
NOTE 29 – DETTES NEEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	123
NOTE 30 – DETTES NEEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE.....	123
NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT.....	123
NOTE 32 – AUTRES DETTES.....	124
NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	125
NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	127
NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS.....	131
NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE.....	133
NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION.....	134
NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS.....	136
NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION.....	137
NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS.....	138
NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	139
NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT.....	139
NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT.....	140

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>142</b>
NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES.....	142
NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	143
NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE.....	145
NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE.....	169

# ÉTATS FINANCIERS

**GROUPAMA**  
**BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)**

ACTIF		31.12.2018	31.12.2017
Ecarts d'acquisition	Note 2	1 908	1 915
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	309	294
<b>Actifs incorporels</b>		<b>2 217</b>	<b>2 208</b>
Immobilier de placement hors UC	Note 5	1 172	1 406
Immobilier de placement en UC	Note 8	110	118
Immobilier d'exploitation	Note 6	795	812
Placements financiers hors UC	Note 7	74 091	75 537
Placements financiers en UC	Note 8	8 935	9 212
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 9	114	113
<b>Placements des activités d'assurance</b>		<b>85 217</b>	<b>87 199</b>
<b>Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités</b>	Note 10	<b>112</b>	<b>101</b>
<b>Participations dans les entreprises associées et les coentreprises</b>	Note 11	<b>485</b>	<b>493</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	Note 12	<b>1 154</b>	<b>1 359</b>
Autres immobilisations corporelles	Note 13	256	236
Frais d'acquisition reportés	Note 14	256	219
Participation aux bénéfices différée active			
Impôts différés actifs	Note 15	39	36
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 16	2 614	2 368
Créances nées des opérations de cession en réassurance	Note 17	167	180
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 18	293	255
Autres créances	Note 19	2 669	2 834
<b>Autres actifs</b>		<b>6 294</b>	<b>6 128</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>	Note 3	<b>150</b>	<b>447</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	Note 20	<b>1 204</b>	<b>1 022</b>
<b>TOTAL</b>		<b>96 833</b>	<b>98 957</b>

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)**

PASSIF		31.12.2018	31.12.2017
Capital social ou fonds équivalents		572	468
Réserve de réévaluation		1 285	1 780
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 099	1 099
Autres réserves		6 016	5 773
Ecart de conversion		(538)	(500)
Résultat combiné		450	292
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>8 884</b>	<b>8 912</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		14	13
<b>Capitaux propres totaux</b>	Note 21	<b>8 897</b>	<b>8 926</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 22	<b>598</b>	<b>692</b>
<b>Dettes de financement</b>	Note 24	<b>1 639</b>	<b>1 153</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</b>	Note 25	<b>60 380</b>	<b>60 077</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers</b>	Note 26	<b>12 643</b>	<b>13 753</b>
<b>Participation aux bénéficiaires différée passive</b>	Note 28	<b>3 804</b>	<b>5 014</b>
<b>Ressources des activités du secteur bancaire</b>	Note 10	<b>7</b>	<b>10</b>
Impôts différés passifs	Note 15	73	204
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		113	239
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 20	94	98
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 29	903	839
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 30	313	362
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 31	164	177
Instruments dérivés passifs	Note 9	601	659
Autres dettes	Note 32	6 603	6 396
<b>Autres passifs</b>		<b>8 865</b>	<b>8 975</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>	Note 3		<b>357</b>
<b>TOTAL</b>		<b>96 833</b>	<b>98 957</b>

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)**

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2018	31.12.2017
Primes émises	Note 33	14 094	13 672
Variation des primes non acquises		(102)	(63)
<b>Primes acquises</b>		<b>13 992</b>	<b>13 609</b>
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>		<b>153</b>	<b>143</b>
Produits des placements		2 278	2 306
Charges des placements		(712)	(771)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		508	488
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(818)	673
Variation des dépréciations sur placements		(9)	(9)
<b>Produits des placements nets de charges</b>	Note 34	<b>1 248</b>	<b>2 688</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>		<b>15 392</b>	<b>16 439</b>
Charges des prestations des contrats	Note 35	(10 815)	(12 452)
Produits sur cession en réassurance	Note 36	114	450
Charges sur cession en réassurance	Note 36	(510)	(528)
<b>Charges et produits des cessions nets en réassurance</b>		<b>(11 211)</b>	<b>(12 529)</b>
Charges d'exploitation bancaires		(104)	(99)
Frais d'acquisition des contrats	Note 38	(1 937)	(1 879)
Frais d'administration	Note 39	(486)	(474)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 40	(854)	(876)
<b>Total autres produits et charges courants</b>		<b>(14 592)</b>	<b>(15 858)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>800</b>	<b>581</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 41	(15)	(186)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>785</b>	<b>396</b>
Charges de financement	Note 42	(85)	(89)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 11	(56)	(30)
Impôts sur les résultats	Note 43	(174)	(123)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>471</b>	<b>154</b>
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées	Note 3	(20)	136
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>		<b>450</b>	<b>290</b>
dont Intérêts ne conférant pas le contrôle			(2)
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>450</b>	<b>292</b>

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**  
(en millions d'euros)

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total	Part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>Résultat de l'exercice</b>	450		450	292	(2)	290
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						
<b>Eléments recyclables en résultat</b>						
Variation des écarts de conversion	(38)		(38)	(46)		(46)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(2 005)	(10)	(2 015)	(667)	(3)	(670)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture				20		20
Variation de la comptabilité reflet	1 269	6	1 275	740	4	744
Variation des impôts différés	240	1	241	48		48
Autres variations	(7)		(7)	(24)		(24)
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>						
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	23		23	30		30
Variation des impôts différés	(8)		(8)	(10)		(10)
Autres variations						
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(526)</b>	<b>(2)</b>	<b>(528)</b>	<b>90</b>	<b>1</b>	<b>91</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>(76)</b>	<b>(2)</b>	<b>(78)</b>	<b>382</b>	<b>(1)</b>	<b>381</b>

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)**

En millions d'euros	Capital ou fonds équivalents	Résultat	Titres subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2016</b>	<b>222</b>	<b>322</b>	<b>1 513</b>	<b>5 509</b>	<b>1 640</b>	<b>(454)</b>	<b>8 752</b>	<b>18</b>	<b>8 770</b>
Affectation du résultat 2016		(322)		322					
Dividendes (1)				(54)			(54)	(1)	(55)
Variation de capital	246						246		246
Regroupement d'entreprises								(3)	(3)
Autres			(414)				(414)		(414)
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>	<b>246</b>	<b>(322)</b>	<b>(414)</b>	<b>268</b>			<b>(222)</b>	<b>(3)</b>	<b>(225)</b>
Écarts de conversion						(46)	(46)		(46)
Actifs disponibles à la vente					(667)		(667)	(3)	(670)
Comptabilité reflet					740		740	4	744
Impôts différés				(10)	48		38		38
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				30			30		30
Autres				(24)	20		(4)		(4)
Résultat de l'exercice		292					292	(2)	290
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>292</b>		<b>(4)</b>	<b>140</b>	<b>(46)</b>	<b>382</b>	<b>(1)</b>	<b>381</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>	<b>246</b>	<b>(30)</b>	<b>(414)</b>	<b>264</b>	<b>140</b>	<b>(46)</b>	<b>160</b>	<b>(5)</b>	<b>156</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2017</b>	<b>468</b>	<b>292</b>	<b>1 099</b>	<b>5 773</b>	<b>1 780</b>	<b>(500)</b>	<b>8 912</b>	<b>13</b>	<b>8 926</b>
Affectation du résultat 2017		(292)		292					
Dividendes (1)				(57)			(57)		(57)
Variation de capital	104						104		104
Regroupement d'entreprises								2	2
Autres									
<b>Incidence des opérations avec les sociétaires</b>	<b>104</b>	<b>(292)</b>		<b>235</b>			<b>48</b>	<b>2</b>	<b>50</b>
Écarts de conversion						(38)	(38)		(38)
Actifs disponibles à la vente					(2 005)		(2 005)	(10)	(2 015)
Comptabilité reflet					1 269		1 269	6	1 275
Impôts différés				(8)	240		232	1	233
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				23			23		23
Autres				(7)			(7)		(7)
Résultat de l'exercice		450					450		450
<b>Total des produits et charges reconnus sur la période</b>		<b>450</b>		<b>8</b>	<b>(496)</b>	<b>(38)</b>	<b>(76)</b>	<b>(2)</b>	<b>(78)</b>
<b>Total des mouvements sur la période</b>	<b>104</b>	<b>158</b>		<b>243</b>	<b>(496)</b>	<b>(38)</b>	<b>(28)</b>	<b>0</b>	<b>(28)</b>
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>572</b>	<b>450</b>	<b>1 099</b>	<b>6 016</b>	<b>1 285</b>	<b>(538)</b>	<b>8 884</b>	<b>14</b>	<b>8 897</b>

(1) S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du Groupe, ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA**  
**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)**

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 022
Créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier	19
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(98)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2018</b>	<b>942</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 204
Créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier	23
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(94)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018</b>	<b>1 133</b>

Les créances sur les établissements de crédit des activités du secteur financier sont présentées en note 10.

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

Le tableau de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte et conformément à la présentation préconisée par l'Autorité des normes comptables dans la recommandation n° 2013-R-05 du 7 novembre 2013.

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Résultat opérationnel avant impôt	785	396
Plus ou moins-values de cession des placements	(488)	(332)
Dotations nettes aux amortissements	217	213
Variation des frais d'acquisition reportés	(43)	41
Variation des dépréciations		(154)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	(435)	1 017
Dotations nettes aux autres provisions	(76)	4
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	818	(673)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	50	55
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement</b>	<b>43</b>	<b>171</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	13	67
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(9)	(7)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	85	81
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(9)	(12)
Impôts nets décaissés	(116)	(143)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>792</b>	<b>554</b>
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise/cédée	53	753
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées	(58)	(64)
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>(6)</b>	<b>689</b>
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(1 272)	(1 345)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	432	128
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	78	(30)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement</b>	<b>(763)</b>	<b>(1 246)</b>
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(279)	(252)
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(279)</b>	<b>(252)</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(1 047)</b>	<b>(809)</b>
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	105	246
Remboursement d'instruments de capital <sup>(2)</sup>		(414)
Opération sur actions propres		
Dividendes payés <sup>(1)</sup>	(57)	(55)
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires</b>	<b>48</b>	<b>(223)</b>
Trésorerie affectée aux dettes de financement <sup>(2)</sup>	488	389
Intérêts payés sur dettes de financement	(85)	(89)
<b>Flux de trésorerie liés au financement du groupe</b>	<b>403</b>	<b>300</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>451</b>	<b>77</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>942</b>	<b>1 028</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	792	554
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 047)	(809)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	451	77
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		98
Effet des variations de change sur la trésorerie	(5)	(5)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>1 133</b>	<b>942</b>

<sup>(1)</sup> Ils correspondent notamment à la rémunération des titres subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.

<sup>(2)</sup> Les mouvements relatifs aux activités de financement sont détaillés dans les notes 21.2 et 24.1.

Les notes en pages 38 à 172 font partie intégrante des états financiers combinés.

# ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

## 1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

#### Solidité Financière

##### *Notation financière*

Le 29 octobre 2018, Fitch Ratings a confirmé les notations de solidité financière ("Insurer Financial Strength" – IFS) de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales à 'A-' ainsi que la perspective associée à ces notations à 'Positive'. La perspective avait été relevée de 'Stable' à 'Positive' par l'agence le 19 avril 2018.

##### *Emission de titres subordonnés*

Le 17 septembre 2018 Groupama a placé auprès d'investisseurs institutionnels des titres subordonnés de maturité 10 ans pour un montant total de 500 millions d'euros, avec un coupon annuel de 3,375%. Le nouvel instrument proposé a rencontré un large succès auprès des investisseurs institutionnels avec un livre d'ordre sursouscrit près de 3 fois. Cette opération contribue à la gestion active du capital de Groupama en profitant des opportunités de marché.

#### Gouvernance

Le 7 juin 2018, le Groupe a finalisé son projet de remutualisation dans le cadre de la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

La société Groupama SA, organe central du groupe, a été transformée en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle, dont la dénomination usuelle est Groupama Assurances Mutuelles. La transformation de Groupama SA en Groupama Assurances Mutuelles n'a aucun impact sur la solvabilité du groupe ni sur les engagements pris à l'égard des porteurs de ses dettes.

Cette transformation simplifie l'organisation du groupe et lui donne une cohérence complète, fondée sur ses 3 niveaux de mutualisation que sont les caisses locales, régionales et nationale. En harmonisant ses valeurs et son organisation, le Groupe Groupama affirme son attachement à ses racines mutualistes et les met au service d'un projet économique ambitieux au bénéfice de ses sociétaires et clients.

Cette nouvelle organisation permet au groupe de disposer de moyens juridiques et financiers mieux adaptés pour réaliser d'éventuelles opérations de développement, soit de nature mutualiste, soit de nature capitaliste.

Consécutivement à la création de Groupama Assurances Mutuelles, son Conseil d'administration, qui s'est tenu pour la première fois le 7 juin 2018, a réitéré sa confiance aux dirigeants actuels en confirmant dans leurs fonctions Jean-Yves Dagès, Président du Conseil d'administration et Thierry Martel, Directeur Général de Groupama.

#### Activités

##### *Filiales portugaises*

Le protocole d'accord de cession des deux filiales portugaises signé en septembre 2017 entre Groupama SA et Benefits and Increases Unipessoal Lda a reçu l'approbation des autorités réglementaires locales le 18 janvier 2018 et le closing a eu lieu le 2 février 2018.

##### *Partenariats*

Le 9 février 2018, Groupama, premier assureur des agriculteurs, est devenu l'un des principaux partenaires de La Ferme Digitale, association de start-ups dont l'ambition est de promouvoir l'innovation et le numérique au service de l'agriculture. Avec ce partenariat, Groupama poursuit son accompagnement de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain et franchit un nouveau cap dans son soutien au marché florissant des nouvelles technologies au service de l'agriculture.

En mars 2018, le Groupe Groupama s'est associé à la FinTech Sapiendo-Retraite, experte reconnue de la retraite en France, afin d'enrichir son offre de services digitaux liés à la retraite.

En novembre 2018, Groupama et l'Association des Petites Villes de France (APVF) ont officialisé leur partenariat. Groupama s'est fixé comme ambition d'accompagner les maires et leurs communes au plus près pour la gestion du quotidien mais également lors des moments de crises. Groupama a notamment développé un site internet « Territoires-Groupama.fr » pour mettre en ligne des informations et des conseils, y compris en matière de prévention.

---

Fin décembre 2018, Orange et Groupama ont signé un accord visant à la création d'une société commune dénommée Protectline, opérant sur le secteur de la télésurveillance des biens. Cette société est détenue par Orange à hauteur de 51% et par Groupama à hauteur de 49%. Ce partenariat permettra à Groupama de renforcer son activité existante dans ce métier et à Orange de devenir un acteur à part entière sur ce marché, franchissant une nouvelle étape dans sa stratégie d'opérateur multi-services.

### **Immobilier**

En octobre 2018, Groupama a cédé Window, immeuble emblématique de La Défense, à Oxford Properties Group pour un montant de 477 millions d'euros.

Le 17 décembre 2018, un protocole d'accord de cession de l'immeuble 79 avenue des Champs-Élysées a été signé entre Groupama et le fonds souverain norvégien Norges Bank. Le closing devrait avoir lieu d'ici fin 2019. Le bien est présenté en actif disponible à la vente dans les comptes du groupe.

Ces cessions cristallisent la création de valeur née d'une gestion active des biens immobiliers et permettent de redéployer nos investissements.

### **Stratégie d'investissement socialement responsable**

Début décembre 2018, le Groupe Groupama a réaffirmé sa volonté d'accompagner la transition écologique et énergétique vers une économie moins carbonée. Ainsi, le groupe n'investit plus et se désengage dès à présent et de façon progressive de toute entreprise dont le chiffre d'affaire ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 30% sur le charbon. S'agissant des énergies fossiles, le groupe s'engage à ne pas investir dans toute entreprise dont les sables bitumineux représenteraient plus de 15% des réserves totales. Par ailleurs, le groupe entend en parallèle réaliser 1 milliard d'euros de nouveaux investissements, sur un horizon de 3 ans, en faveur du financement de la transition énergétique. A travers ces engagements forts, qui dépassent le cadre des obligations réglementaires, Groupama réaffirme les valeurs intemporelles qui ont fait son identité depuis plus de 100 ans : la responsabilité, la solidarité, l'engagement, et s'inscrit dans la démarche de permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

Néant

## 2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

### 2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama Assurances Mutuelles est une caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale, société d'assurance mutuelle de forme particulière, entièrement détenue par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama Assurances Mutuelles est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

Les principales missions de Groupama Assurances Mutuelles, organe central du réseau Groupama, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du Groupe Groupama sont les suivantes :

- veiller à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau Groupama ;
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du réseau Groupama ;
- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'orientation mutualiste ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance externe de l'ensemble du Groupe ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la solvabilité et le respect des engagements de chacun des organismes du réseau comme de l'ensemble du Groupe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama Assurances Mutuelles intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au Groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les liens entre les différentes entités du Groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama Assurances Mutuelles, par des relations capitalistiques. Les filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama Assurances Mutuelles, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
  - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama Assurances Mutuelles ;
  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama Assurances Mutuelles.

### 2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 14 mars 2019.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2018 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par Groupama sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du Groupe au 31 décembre 2018. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2018. Les normes et interprétations concernées sont les suivantes :

- IFRS 15 : Reconnaissance du revenu
- Amendements à IFRS 2 : Classement et évaluation des paiements sur base d'actions
- Amendements à IAS 40 : Transferts d'immeubles de placement
- IFRIC 22 : Paiements d'avance sur transactions en devises.

Le Groupe a choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers en application de l'amendement à IFRS 4 « Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance » qui permet notamment aux groupes dont l'activité prépondérante est l'assurance de différer l'application de la norme IFRS 9 au plus tard jusqu'aux périodes annuelles débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le groupe répond en effet au critère d'éligibilité défini dans l'amendement pour différer l'application de la norme IFRS 9 avec un ratio de prédominance de l'activité d'assurance, correspondant au pourcentage du montant comptable total consolidé des passifs liés à l'activité d'assurance par rapport au montant comptable total consolidé de tous les passifs, supérieur à 90% au 31 décembre 2015. Le montant comptable total consolidé des passifs liés à l'activité d'assurance est constitué de la valeur comptable des passifs issus de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et de la valeur comptable des passifs liés à l'assurance, mais non issus de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4. Ces passifs liés à l'assurance, mais non issus de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 4, d'une valeur comptable de 4 700 millions d'euros au 31 décembre 2015, sont principalement constitués des instruments de dette admis en couverture des exigences de capital réglementaire et des dérivés utilisés pour atténuer les risques induits par les contrats d'assurance et des actifs auxquels ils sont adossés.

Les modalités d'application d'IFRS 9 et son impact potentiel sur les états consolidés du Groupe sont actuellement à l'étude.

Le Groupe a choisi d'opter pour l'exemption temporaire à la règle d'homogénéité des méthodes comptables ordinairement requise par la norme IAS 28 et prévue au paragraphe 20 O (b) de l'amendement à IFRS 4 "Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance". Cet amendement permet aux groupes d'assurance ayant choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 et comptabilisant des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de conserver les comptes établis par ces entreprises associées pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés.

La norme IFRS 16 sur les contrats de location, adoptée en octobre 2017 par l'Union européenne, avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019, n'a pas été appliquée par anticipation. L'analyse de son impact potentiel sur les états combinés du Groupe est actuellement en cours.

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, publiée en mai 2017 par l'IASB et destinée à remplacer l'actuelle norme IFRS 4, n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne. Les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre de cette norme sont actuellement en cours. Ces travaux sont réalisés de concert avec les travaux d'analyse d'impacts de la norme IFRS 9 et tiennent compte de la décision provisoire de l'IASB de novembre 2018 de différer d'un an la date d'entrée en vigueur des deux normes IFRS 17 et IFRS 9, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les orientations prises par le Groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux de janvier 2007 des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le Groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le Groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Tous les montants du bilan combiné, du compte de résultat combiné, de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des annexes sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment. Ces montants sont arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister.

La préparation des états financiers du Groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (paragraphe 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (paragraphe 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (paragraphe 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (paragraphe 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (paragraphe 3.12.2.b) et des impôts différés (paragraphe 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (paragraphe 3.10).

## 2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe.

#### ➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

#### ➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celles de l'intégration globale.

#### ➤ **Entités contrôlées**

Les entités contrôlées sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Une entité est contrôlée lorsque l'entreprise combinante détient le pouvoir sur cette entité, est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, et lorsqu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que l'entreprise combinante perd le contrôle de cette entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».

### ➤ **Entreprises associées et coentreprises**

Les participations dans les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entreprise combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entreprise combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

L'entreprise combinante exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

### ➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat sont non significatifs par rapport à ceux du Groupe, cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

#### **2.3.2 Liste des entités incluses dans le périmètre de combinaison et évolutions**

La liste des entités incluses dans le périmètre de combinaison des états financiers du Groupe et les évolutions de ce périmètre sont décrites dans la note 47 de l'annexe des états financiers.

#### **2.3.3. Homogénéité des principes comptables**

Les comptes combinés de Groupama Assurances Mutuelles sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

#### **2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères**

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du Groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au Groupe et à la rubrique "Intérêts ne conférant pas le contrôle" pour le solde.

#### **2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA**

Toutes les opérations internes au Groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le Groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au Groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins-values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

#### 3.1. ACTIFS INCORPORELS

##### 3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au-delà de la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué de la quote-part d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts ne conférant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts ne conférant pas le contrôle dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du Groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le Groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à la même date. Le Groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle. L'option de vente entraîne l'obligation pour le Groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou en diminution des intérêts ne conférant pas le contrôle et/ou des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

### **3.1.2 Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses et peut, le cas échéant, donner lieu à une dépréciation.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

## **3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE**

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

### **3.2.1. Actifs financiers**

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

## ➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
  - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
  - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading* ou encore *fair value option*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
    - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
    - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
    - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

## ➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

## ➤ Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

## ➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

## ➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

## ➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêt, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

### **Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente**

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

## **Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente**

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le Groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2018, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques, pour lesquels le Groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du Groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du Groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient Groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

### **Placements valorisés au coût amorti**

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

#### **➤ Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

### **3.2.2. Immeubles de placement**

Le Groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

### ➤ **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le Groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros œuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

### ➤ **Evaluation**

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit à une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

### ➤ **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

### ➤ **Provisions pour dépréciation**

Le Groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

## ➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

### 3.3. DERIVES

#### 3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

#### 3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession ou de la perte de contrôle de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de juste valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

#### 3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

### 3.4. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, la participation est comptabilisée au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.

### 3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un Groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le Groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable (dans les 12 mois).

Les actifs non courants (ou un Groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

### 3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

### 3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### 3.9 CAPITAUX PROPRES

#### ➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des plus ou moins values latentes,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet des actifs financiers disponibles à la vente,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

#### ➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du Groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres super subordonnés (TSS) ou de type Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevé sur les fonds propres.

#### ➤ Ecart de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

#### ➤ Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du Groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant les intérêts ne conférant pas le contrôle relatifs aux OPCVM consolidés et le rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle, se reporter aux paragraphes 3.7 et 3.11).

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### ➤ Avantages du personnel

##### - Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

### 3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de participations ne conférant pas le contrôle sont comptabilisés en dettes de financement à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

### ➤ **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

### ➤ **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ➤ **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

## **3.12 OPERATIONS TECHNIQUES**

### **3.12.1. Classification et mode de comptabilisation**

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du Groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

#### ➤ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui sont annulées, sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir paragraphe 3.12.2.c).

#### ➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans le paragraphe 3.12.3.

### 3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

#### a. Contrats d'assurance non vie

##### ➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

##### ➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

##### ➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

###### ❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

###### ❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

###### ❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

###### ❖ Autres provisions techniques

###### **Provisions mathématiques de rentes**

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

###### **Provision pour risques croissants**

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

##### ➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

## **b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

### ➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

### ➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

### ➤ **Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

#### ❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

#### ❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le Groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

## ❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le Groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le Groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en œuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

## ❖ Autres provisions techniques

### ➤ Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

### ➤ Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, une dépréciation exceptionnelle est constatée en charge.

## c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

## d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

#### e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

#### 3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le Groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

#### 3.12.4. Opérations de réassurance

##### ➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans le paragraphe 3.12.1. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

##### ➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans le paragraphe 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

#### 3.13 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le Groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

### 3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le Groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 10.1, 10.2 et 33.2) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du Groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du Groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama Assurances Mutuelles.

### 3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

#### 4. ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

##### NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

##### NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	922	1 295	2 217	890	1 318	2 208
Placements des activités d'assurance	78 379	6 838	85 217	80 123	7 076	87 199
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	112		112	101		101
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	347	138	485	350	143	493
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 054	101	1 154	1 248	112	1 359
Autres actifs	5 461	833	6 294	5 344	783	6 128
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	150		150		447	447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 074	130	1 204	824	198	1 022
<b>Actif total consolidé</b>	<b>87 499</b>	<b>9 335</b>	<b>96 833</b>	<b>88 880</b>	<b>10 077</b>	<b>98 957</b>
Provisions pour risques et charges	525	73	598	613	80	692
Dettes de financement	1 639		1 639	1 153		1 153
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	55 744	4 636	60 380	55 324	4 754	60 077
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	10 751	1 892	12 643	11 916	1 837	13 753
Participation aux bénéfices différée passive	3 746	57	3 804	4 891	123	5 014
Ressources des activités du secteur bancaire	7		7	10		10
Autres passifs	8 625	239	8 865	8 685	290	8 975
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées					357	357
<b>Passif total consolidé hors capitaux propres</b>	<b>81 038</b>	<b>6 898</b>	<b>87 936</b>	<b>82 591</b>	<b>7 440</b>	<b>90 031</b>

**NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE**

En millions d'euros	31.12.2018										
	France					International					Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Activité bancaire et financière	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total		
<b>Primes acquises</b>	<b>5 623</b>	<b>5 989</b>			<b>11 613</b>	<b>1 620</b>	<b>759</b>		<b>2 379</b>	<b>13 992</b>	
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>			<b>153</b>		<b>153</b>					<b>153</b>	
Produits des placements	247	1 832		(24)	2 055	100	121	3	223	2 278	
Charges des placements	(79)	(583)		3	(659)	(35)	(18)		(53)	(712)	
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	99	282		107	488	2	18		20	508	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(29)	(751)		17	(763)	(2)	(54)		(55)	(818)	
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(2)		(3)	(8)				(1)	(9)	
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>5 858</b>	<b>6 767</b>	<b>153</b>	<b>100</b>	<b>12 879</b>	<b>1 685</b>	<b>825</b>	<b>3</b>	<b>2 514</b>	<b>15 392</b>	
Charges des prestations des contrats	(3 890)	(5 172)			(9 062)	(1 117)	(636)		(1 753)	(10 815)	
Produits sur cession en réassurance	2	70			72	39	3		42	114	
Charges sur cession en réassurance	(296)	(92)			(388)	(118)	(4)		(121)	(510)	
Charges d'exploitation bancaires			(104)		(104)					(104)	
Frais d'acquisition des contrats	(933)	(561)			(1 494)	(339)	(104)		(443)	(1 937)	
Frais d'administration	(226)	(129)			(356)	(89)	(41)		(130)	(486)	
Autres produits et charges opérationnels courants	(327)	(338)	4	(119)	(781)	(63)	(9)	(1)	(73)	(854)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>188</b>	<b>544</b>	<b>53</b>	<b>(19)</b>	<b>765</b>	<b>(2)</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>34</b>	<b>800</b>	
Autres produits et charges opérationnels	(10)	(2)		22	10	(26)	2		(24)	(15)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>177</b>	<b>541</b>	<b>52</b>	<b>4</b>	<b>775</b>	<b>(28)</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>785</b>	
Charges de financement				(85)	(85)					(85)	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)		(59)		(60)	5			5	(56)	
Impôts sur les résultats	(79)	(158)	(18)	81	(174)	5	(5)		0	(174)	
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>97</b>	<b>383</b>	<b>(24)</b>	<b>0</b>	<b>456</b>	<b>(18)</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>471</b>	
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées				(20)	(20)					(20)	
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>	<b>97</b>	<b>383</b>	<b>(24)</b>	<b>(20)</b>	<b>435</b>	<b>(18)</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>450</b>	
dont intérêts ne conférant pas le contrôle											
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)</b>	<b>97</b>	<b>382</b>	<b>(24)</b>	<b>(20)</b>	<b>435</b>	<b>(18)</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>450</b>	

En millions d'euros	31.12.2017									
	France					International				Total
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Activité bancaire et financière	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
<b>Primes acquises</b>	5 526	5 602			11 128	1 652	828		2 480	13 609
<b>Produit net bancaire, net du coût du risque</b>			143		143					143
Produits des placements	229	1 831		13	2 073	100	130	3	233	2 306
Charges des placements	(79)	(638)		2	(714)	(40)	(16)		(56)	(771)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	108	291		68	467	14	7		21	488
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	14	605		23	642	4	27		31	673
Variation des dépréciations sur placements		(8)		(1)	(9)					(9)
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>5 798</b>	<b>7 684</b>	<b>143</b>	<b>106</b>	<b>13 731</b>	<b>1 729</b>	<b>977</b>	<b>3</b>	<b>2 709</b>	<b>16 439</b>
Charges des prestations des contrats	(4 150)	(6 487)			(10 637)	(1 060)	(754)		(1 814)	(12 452)
Produits sur cession en réassurance	344	76			420	27	3		30	450
Charges sur cession en réassurance	(288)	(94)			(382)	(142)	(3)		(145)	(528)
Charges d'exploitation bancaires			(99)		(99)					(99)
Frais d'acquisition des contrats	(909)	(534)			(1 442)	(328)	(109)		(437)	(1 879)
Frais d'administration	(218)	(112)			(330)	(97)	(47)		(144)	(474)
Autres produits et charges opérationnels courants	(341)	(344)	4	(121)	(802)	(63)	(8)	(3)	(74)	(876)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>236</b>	<b>188</b>	<b>48</b>	<b>(15)</b>	<b>457</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>581</b>
Autres produits et charges opérationnels	(40)	(8)	(1)	(57)	(106)	(61)	(18)		(79)	(186)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>196</b>	<b>180</b>	<b>46</b>	<b>(72)</b>	<b>351</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>396</b>
Charges de financement	(1)			(88)	(88)					(89)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)		(35)		(37)	7			7	(30)
Impôts sur les résultats	(92)	(55)	(15)	61	(100)	(11)	(11)		(23)	(123)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>102</b>	<b>125</b>	<b>(3)</b>	<b>(99)</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>154</b>
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être abandonnées		17		108	125	11			12	136
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>	<b>102</b>	<b>142</b>	<b>(3)</b>	<b>9</b>	<b>250</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>290</b>
dont intérêts ne conférant pas le contrôle		1		(3)	(2)					(2)
<b>DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)</b>	<b>102</b>	<b>141</b>	<b>(3)</b>	<b>12</b>	<b>252</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>292</b>

## NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

### NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	2 909	(697)	(297)	1 915	1 985
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					0
France					(3)
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(7)	(7)	(3)
Turquie					(65)
Autres mouvements de l'exercice			(7)	(7)	(71)
Valeur à la clôture	2 909	(697)	(304)	1 908	1 915

Le regroupement au sein d'une seule unité génératrice de trésorerie pour l'ensemble des pays de l'Europe centrale et orientale s'explique par des outils communs et une plateforme commune ainsi que par une gestion centralisée des accords de bancassurance.

#### Mouvements de l'exercice :

Les mouvements ayant affecté les écarts d'acquisition au bilan correspondent à des différences liées aux cours de conversion.

#### Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie.

Pour les entités d'assurance acquises au cours de l'exercice, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est mené. Néanmoins, un contrôle interne est effectué sur des bases simplifiées pour démontrer l'adossement du prix d'acquisition.

Chaque unité génératrice de trésorerie fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'un objectif de ratio combiné cible à l'horizon du plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les hypothèses financières (taux d'actualisation et de rendement) sont fixées par le Groupe et permettent de déterminer les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie actualisés.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation.

Dans les pays matures, la période explicite en assurance vie s'établit en règle générale à 10 ans et à 6 ans en assurance non vie. Elle peut être rallongée sur une période plus longue (10 ans). Cette période est en effet nécessaire pour que le marché atteigne un niveau de maturité suffisant afin que le flux normé soit représentatif de la performance récurrente de long terme.

Les taux d'actualisation sont établis à partir du taux sans risque propre à chaque pays majoré d'une prime de risque spécifique à l'exercice de l'activité d'assurance. Pour la zone Euro, le taux d'actualisation est de 7,5%.

S'agissant des pays émergents, la courbe de taux utilisée tient compte dans la phase explicite d'une prime de risque plus élevée et intègre ensuite l'évolution future de la situation macroéconomique du pays et de l'atteinte d'un degré de maturité plus élevé de ces économies. Ceci est en particulier le cas des « nouveaux pays » de l'Union Européenne pour lesquels la présomption d'entrée dans la zone euro est jugée forte.

Les taux d'actualisation ont été conservés globalement à leurs niveaux de l'exercice précédent, avec des taux cibles identiques (8% pour la filiale grecque, 10% pour la filiale roumaine et 9% pour les filiales hongroise et bulgare).

Le taux de croissance retenu pour la valorisation au-delà de la période explicite est fonction de la maturité des marchés. Il repose sur des indicateurs issus d'études stratégiques. Les taux retenus pour les marchés matures d'Europe occidentale et du Sud sont compris dans une fourchette de 1% à 3%. Ces taux peuvent être portés sur des marchés émergents à faible taux de pénétration d'assurance jusqu'à 5%.

Des analyses comparatives a posteriori entre les données des business plans et les données réelles sur les principaux agrégats du compte de résultat (ratio combiné, résultat technique, ...) ont été réalisées et n'ont pas remis en cause les tests de dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur la valeur d'utilité retenue avec les hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte et,
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme.

S'agissant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse conjointe de 100 points de base des taux d'escompte et de rendement conduirait à un excédent de couverture de 187 millions d'euros (une baisse de 100 points de base se traduirait par un excédent de couverture de 333 millions d'euros). Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur le taux de croissance à long terme conduirait à un excédent de couverture de 217 millions d'euros si celui-ci baisse de 50 points de base (l'excédent serait de 282 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

En ce qui concerne l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie de la filiale grecque, Groupama Phoenix, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte conduirait à un test à l'équilibre (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se traduirait par un excédent de 62 millions d'euros). Le test de sensibilité portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de couverture de 20 millions d'euros (l'excédent serait de 33 millions d'euros avec une variation favorable de 50 points de base).

Sur l'unité génératrice de trésorerie de la filiale française Gan Assurances, le test de sensibilité portant sur une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une insuffisance de 56 millions d'euros alors qu'une baisse de 100 points de base conduirait à un excédent de 213 millions d'euros. Le test portant sur une baisse du taux de croissance à long terme de 50 points de base conduirait à un excédent de 29 millions d'euros alors qu'une hausse de 50 points de base conduirait à un excédent de 88 millions d'euros.

La réalisation simultanée de tous les scénarii adverses ou favorables aurait un impact quasi-identique au cumul des impacts pris isolément.

**NOTE 2.2 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE**

En millions d'euros	31.12.2018			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(189)	340
Italie	781			781
Turquie	262	(147)	(115)	0
Grèce	131	(48)		83
<b>Total International</b>	<b>2 205</b>	<b>(697)</b>	<b>(304)</b>	<b>1 204</b>
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
<b>Total France et Outre-mer</b>	<b>704</b>			<b>704</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>2 909</b>	<b>(697)</b>	<b>(304)</b>	<b>1 908</b>

En millions d'euros	31.12.2017			
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 031	(502)	(182)	347
Italie	781			781
Turquie	262	(147)	(115)	0
Grèce	131	(48)		83
<b>Total International</b>	<b>2 205</b>	<b>(697)</b>	<b>(297)</b>	<b>1 211</b>
Groupama Gan Vie	470			470
Gan Assurances	196			196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	38			38
<b>Total France et Outre-mer</b>	<b>704</b>			<b>704</b>
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>2 909</b>	<b>(697)</b>	<b>(297)</b>	<b>1 915</b>

Il convient de rappeler qu'au cours des exercices 2009 à 2017, le groupe a procédé à une dépréciation des écarts d'acquisition de 697 millions d'euros relative aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

- Pays de l'Europe centrale et orientale pour un total de 502 millions d'euros dont : 113 millions d'euros en 2009 correspondant au risque de démarrage d'activités dans des pays émergents de l'Europe de l'Est où est implanté le groupe OTP Bank, 79 millions d'euros en 2010, 51 millions d'euros en 2011 et 260 millions d'euros en 2012 ;
- Grèce : 39 millions d'euros en 2011 et 9 millions d'euros en 2012 ;
- Turquie : 88 millions d'euros en 2016 et 58 millions d'euros en 2017.

---

**NOTE 3 – ACTIVITES ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES****NOTE 3.1 – RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES**

Le résultat net de - 20 millions d'euros correspond au résultat de cession des filiales portugaises Groupama Seguros de Vida et Groupama Seguros, avant prise en compte d'une reprise de provision pour risques et charges de 18 millions d'euros.

**NOTE 3.2 – ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES**

Le Groupe a signé le 17 décembre 2018, un protocole d'accord de cession de l'immeuble 79 avenue des Champs Elysées avec le fonds souverain norvégien Norges Bank. Groupama a donc procédé au reclassement de cet actif en « actifs destinés à la vente » pour un montant de 150 millions d'euros.

**NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>476</b>	<b>1 809</b>	<b>2 285</b>	<b>490</b>	<b>1 729</b>	<b>2 220</b>
Augmentation	1	150	152		132	132
Diminution	(2)	(50)	(51)	(1)	(36)	(37)
Ecart de conversion	(16)	(3)	(20)	(13)	(2)	(15)
Variation de périmètre					(15)	(15)
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>459</b>	<b>1 906</b>	<b>2 365</b>	<b>476</b>	<b>1 809</b>	<b>2 285</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(251)</b>	<b>(1 608)</b>	<b>(1 859)</b>	<b>(247)</b>	<b>(1 535)</b>	<b>(1 782)</b>
Augmentation	(16)	(86)	(102)	(16)	(94)	(110)
Diminution		17	17	1	5	6
Ecart de conversion	13	3	16	11	1	12
Variation de périmètre					15	15
Reclassements						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(253)</b>	<b>(1 675)</b>	<b>(1 928)</b>	<b>(251)</b>	<b>(1 608)</b>	<b>(1 859)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(131)</b>	<b>(1)</b>	<b>(132)</b>	<b>(134)</b>	<b>(1)</b>	<b>(135)</b>
Dépréciation durable comptabilisée						
Dépréciation durable reprise	1		1			
Ecart de conversion	3		3	3		3
Variation de périmètre						
Reclassements						
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(128)</b>	<b>(1)</b>	<b>(129)</b>	<b>(131)</b>	<b>(1)</b>	<b>(132)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>94</b>	<b>200</b>	<b>294</b>	<b>109</b>	<b>194</b>	<b>303</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>78</b>	<b>231</b>	<b>309</b>	<b>94</b>	<b>200</b>	<b>294</b>

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. Seule la valeur de portefeuille en Italie fait l'objet d'un amortissement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

**NOTE 4.1 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018						31.12.2017	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national	France	Inter-national
<b>Valeur brute à la clôture</b>	24	435	1 736	170	1 759	605	1 675	610
Amortissements cumulés à la clôture		(253)	(1 532)	(143)	(1 532)	(395)	(1 479)	(380)
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(8)	(119)		(1)	(8)	(120)	(9)	(123)
<b>Amortissements et provisions</b>	(8)	(372)	(1 532)	(143)	(1 540)	(516)	(1 488)	(503)
<b>Valeur nette comptable</b>	15	63	204	27	219	90	187	107

**NOTE 5 – IMMOBILIER DE PLACEMENT HORS UC**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>1 500</b>	<b>194</b>	<b>1 694</b>	<b>1 403</b>	<b>204</b>	<b>1 607</b>
Acquisitions	50	9	58	83	10	92
Variation de périmètre				(4)		(4)
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	171		171	175		175
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				30		30
Ecarts de conversion						
Cessions	(326)	(8)	(334)	(187)	(19)	(206)
Autres	(152)		(152)			
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 242</b>	<b>195</b>	<b>1 436</b>	<b>1 500</b>	<b>194</b>	<b>1 694</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(260)</b>		<b>(260)</b>	<b>(265)</b>		<b>(265)</b>
Augmentation	(24)		(24)	(26)		(26)
Variation de périmètre				4		4
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				(11)		(11)
Diminution	38		38	37		37
Autres						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(246)</b>		<b>(246)</b>	<b>(260)</b>		<b>(260)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(21)</b>	<b>(6)</b>	<b>(27)</b>	<b>(22)</b>	<b>(7)</b>	<b>(29)</b>
Dépréciation durable comptabilisée				(1)		(1)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation						
Dépréciation durable reprise	10		10	2	1	3
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(12)</b>	<b>(6)</b>	<b>(18)</b>	<b>(21)</b>	<b>(6)</b>	<b>(27)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>1 218</b>	<b>188</b>	<b>1 406</b>	<b>1 116</b>	<b>197</b>	<b>1 313</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>983</b>	<b>189</b>	<b>1 172</b>	<b>1 218</b>	<b>188</b>	<b>1 406</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>2 617</b>	<b>349</b>	<b>2 966</b>	<b>3 247</b>	<b>332</b>	<b>3 579</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>1 634</b>	<b>160</b>	<b>1 793</b>	<b>2 029</b>	<b>144</b>	<b>2 173</b>

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.

Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 6) revenant au Groupe s'élèvent à 757 millions d'euros au 31 décembre 2018 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 848 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Conformément à la norme IFRS 5, un immeuble parisien a été reclassé pour 150 millions d'euros en « actifs destinés à la vente ».

Les restructurations lourdes actuellement en cours dans différents immeubles parisiens expliquent la variation de la production immobilisée de l'exercice.

Les cessions d'immeubles de l'exercice comprennent notamment les cessions par lots vacants du patrimoine résidentiel du groupe ainsi que la cession d'immeubles en région parisienne.

Conformément à la hiérarchie de la juste valeur définie dans la norme IFRS 13, la juste valeur de l'immobilier de placement est classée en niveau 2 pour un montant de 2 393 millions d'euros et en niveau 3 pour un montant de 573 millions d'euros. L'immobilier de placement classé en niveau 2 correspond principalement à des immeubles situés à Paris ou en région parisienne pour lesquels la juste valeur s'appuie sur des données observables.

**NOTE 5.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018						31.12.2017					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 226	15	1 242	195		195	1 468	31	1 500	194		194
Amortissements cumulés	(243)	(4)	(246)				(256)	(5)	(260)			
Dépréciation durable	(10)	(2)	(12)	(6)		(6)	(13)	(9)	(21)	(6)		(6)
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>974</b>	<b>10</b>	<b>983</b>	<b>189</b>		<b>189</b>	<b>1 200</b>	<b>18</b>	<b>1 218</b>	<b>188</b>		<b>188</b>
<b>Juste valeur des placements immobiliers à la clôture</b>	<b>2 592</b>	<b>25</b>	<b>2 617</b>	<b>349</b>		<b>349</b>	<b>3 214</b>	<b>33</b>	<b>3 247</b>	<b>332</b>		<b>332</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>1 619</b>	<b>15</b>	<b>1 634</b>	<b>160</b>		<b>160</b>	<b>2 014</b>	<b>15</b>	<b>2 029</b>	<b>144</b>		<b>144</b>

**NOTE 6 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>1 218</b>	<b>69</b>	<b>1 287</b>	<b>1 227</b>	<b>71</b>	<b>1 299</b>
Acquisitions	25	2	27	24	5	29
Variation de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	14		14	7		7
Transfert de/vers les immeubles de placement				(30)		(30)
Ecarts de conversion	(1)		(1)	(1)		(1)
Cessions	(12)	(7)	(19)	(10)	(7)	(17)
Autres						
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 244</b>	<b>64</b>	<b>1 308</b>	<b>1 218</b>	<b>69</b>	<b>1 287</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(388)</b>		<b>(388)</b>	<b>(378)</b>		<b>(378)</b>
Augmentation	(35)		(35)	(30)		(30)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement				11		11
Diminution	10		10	8		8
Autres						
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(413)</b>		<b>(413)</b>	<b>(388)</b>		<b>(388)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(86)</b>		<b>(87)</b>	<b>(70)</b>		<b>(70)</b>
Dépréciation durable comptabilisée	(13)		(13)	(17)		(17)
Variation de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement						
Dépréciation durable reprise						
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(99)</b>		<b>(100)</b>	<b>(86)</b>		<b>(87)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>743</b>	<b>69</b>	<b>812</b>	<b>780</b>	<b>71</b>	<b>851</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>731</b>	<b>64</b>	<b>795</b>	<b>743</b>	<b>69</b>	<b>812</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>1 079</b>	<b>109</b>	<b>1 188</b>	<b>1 053</b>	<b>122</b>	<b>1 175</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>348</b>	<b>46</b>	<b>393</b>	<b>310</b>	<b>53</b>	<b>363</b>

Les compléments de dotations aux provisions pour dépréciation concernent principalement des immeubles détenus par Groupama Gan Vie.

**NOTE 6.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018						31.12.2017					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 135	109	1 244	64		64	1 108	110	1 218	69		69
Amortissements cumulés	(398)	(15)	(413)				(375)	(14)	(388)			
Dépréciation durable	(95)	(5)	(99)				(82)	(5)	(86)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>642</b>	<b>89</b>	<b>731</b>	<b>64</b>		<b>64</b>	<b>652</b>	<b>91</b>	<b>743</b>	<b>69</b>		<b>69</b>
<b>Juste valeur de l'immobilier d'exploitation à la clôture</b>	<b>990</b>	<b>89</b>	<b>1 079</b>	<b>109</b>		<b>109</b>	<b>965</b>	<b>89</b>	<b>1 053</b>	<b>122</b>		<b>122</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>348</b>	<b>0</b>	<b>348</b>	<b>46</b>		<b>46</b>	<b>313</b>	<b>(3)</b>	<b>310</b>	<b>53</b>		<b>53</b>

**NOTE 7 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	72 530	74 020
Actifs évalués au coût amorti	1 561	1 518
<b>Total placements financiers hors UC</b>	<b>74 091</b>	<b>75 537</b>

L'activité de mise en pension de titres obligataires est de 4 527 millions d'euros contre 4 538 millions d'euros au 31 décembre 2017. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

**NOTE 7.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	2 883	286	3 169	3 489	302	3 791	607	15	622
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 443	4 734	50 178	50 470	4 931	55 400	5 027	196	5 223
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>48 326</b>	<b>5 021</b>	<b>53 347</b>	<b>53 959</b>	<b>5 232</b>	<b>59 191</b>	<b>5 633</b>	<b>211</b>	<b>5 844</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	36		36	36		36			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	472	1	473	472	1	473			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	18		18	18		18			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 521	186	4 707	4 521	186	4 707			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 482	13	5 495	5 482	13	5 495			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 565	44	2 609	2 565	44	2 609			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>13 094</b>	<b>245</b>	<b>13 339</b>	<b>13 094</b>	<b>245</b>	<b>13 339</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>61 420</b>	<b>5 266</b>	<b>66 686</b>	<b>67 053</b>	<b>5 477</b>	<b>72 530</b>	<b>5 633</b>	<b>211</b>	<b>5 844</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2017								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>									
Actions et autres placements à revenu variable	2 729	320	3 049	3 706	324	4 030	977	4	981
Obligations et autres placements à revenu fixe	44 787	4 252	49 039	51 261	4 656	55 918	6 475	404	6 878
Autres placements									
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>47 516</b>	<b>4 572</b>	<b>52 089</b>	<b>54 967</b>	<b>4 981</b>	<b>59 948</b>	<b>7 451</b>	<b>408</b>	<b>7 859</b>
<b>Actifs de transaction</b>									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	33		33	33		33			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	504	199	703	504	199	703			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	127	1	128	127	1	128			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 760	273	5 033	4 760	273	5 033			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 572	40	5 612	5 572	40	5 612			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 423	141	2 563	2 423	141	2 563			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>13 418</b>	<b>653</b>	<b>14 072</b>	<b>13 418</b>	<b>653</b>	<b>14 072</b>			
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>60 935</b>	<b>5 225</b>	<b>66 161</b>	<b>68 386</b>	<b>5 634</b>	<b>74 020</b>	<b>7 451</b>	<b>408</b>	<b>7 859</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

**NOTE 7.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRE**

En millions d'euros	31.12.2018								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actions et autres placements à revenu variable</b>									
Actifs disponibles à la vente	2 883	286	3 169	3 489	302	3 791	607	15	622
Actifs classés en "trading"	36		36	36		36			
Actifs classés en "held for trading"	472	1	473	472	1	473			
<b>Total actions et autres placements à revenu variable</b>	<b>3 390</b>	<b>288</b>	<b>3 678</b>	<b>3 997</b>	<b>303</b>	<b>4 300</b>	<b>607</b>	<b>15</b>	<b>622</b>
<b>Obligations autres placements à revenu fixe</b>									
Actifs disponibles à la vente	45 443	4 734	50 178	50 470	4 931	55 400	5 027	196	5 223
Actifs classés en "trading"	18		18	18		18			
Actifs classés en "held for trading"	4 521	186	4 707	4 521	186	4 707			
<b>Total obligations autres placements à revenu fixe</b>	<b>49 983</b>	<b>4 921</b>	<b>54 903</b>	<b>55 009</b>	<b>5 117</b>	<b>60 126</b>	<b>5 027</b>	<b>196</b>	<b>5 223</b>
<b>OPCVM de trésorerie</b>									
Actifs classés en "trading"	5 482	13	5 495	5 482	13	5 495			
Actifs classés en "held for trading"	2 565	44	2 609	2 565	44	2 609			
<b>Total OPCVM de trésorerie</b>	<b>8 047</b>	<b>57</b>	<b>8 104</b>	<b>8 047</b>	<b>57</b>	<b>8 104</b>			
<b>Autres placements</b>									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
<b>Total autres placements</b>									
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>61 420</b>	<b>5 266</b>	<b>66 686</b>	<b>67 053</b>	<b>5 477</b>	<b>72 530</b>	<b>5 633</b>	<b>211</b>	<b>5 844</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2017								
	Coût amorti net			Juste valeur (a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
<b>Actions et autres placements à revenu variable</b>									
Actifs disponibles à la vente	2 729	320	3 049	3 706	324	4 030	977	4	981
Actifs classés en "trading"	33		33	33		33			
Actifs classés en "held for trading"	504	199	703	504	199	703			
<b>Total actions et autres placements à revenu variable</b>	<b>3 266</b>	<b>519</b>	<b>3 785</b>	<b>4 243</b>	<b>523</b>	<b>4 766</b>	<b>977</b>	<b>4</b>	<b>981</b>
<b>Obligations autres placements à revenu fixe</b>									
Actifs disponibles à la vente	44 787	4 252	49 039	51 261	4 656	55 918	6 475	404	6 878
Actifs classés en "trading"	127	1	128	127	1	128			
Actifs classés en "held for trading"	4 760	273	5 033	4 760	273	5 033			
<b>Total obligations autres placements à revenu fixe</b>	<b>49 674</b>	<b>4 526</b>	<b>54 200</b>	<b>56 148</b>	<b>4 930</b>	<b>61 078</b>	<b>6 475</b>	<b>404</b>	<b>6 878</b>
<b>OPCVM de trésorerie</b>									
Actifs classés en "trading"	5 572	40	5 612	5 572	40	5 612			
Actifs classés en "held for trading"	2 423	141	2 563	2 423	141	2 563			
<b>Total OPCVM de trésorerie</b>	<b>7 995</b>	<b>181</b>	<b>8 176</b>	<b>7 995</b>	<b>181</b>	<b>8 176</b>			
<b>Autres placements</b>									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"									
<b>Total autres placements</b>									
<b>Total placements évalués à la juste valeur</b>	<b>60 935</b>	<b>5 226</b>	<b>66 161</b>	<b>68 386</b>	<b>5 634</b>	<b>74 020</b>	<b>7 451</b>	<b>408</b>	<b>7 859</b>

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

#### NOTE 7.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	93	57	150	103	59	162
Dépôts	1 105	237	1 342	928	252	1 181
Autres	69		69	176		176
<b>Total placements financiers évalués au coût amorti</b>	<b>1 266</b>	<b>294</b>	<b>1 561</b>	<b>1 207</b>	<b>311</b>	<b>1 518</b>

**NOTE 7.4 – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES PLACEMENTS**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
Actions et autres placements à revenu variable	3 467	(297)	3 169	3 354	(305)	3 049
Obligations et autres placements à revenu fixe	50 190	(12)	50 178	49 046	(7)	49 039
Autres placements						
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>53 656</b>	<b>(310)</b>	<b>53 347</b>	<b>52 400</b>	<b>(312)</b>	<b>52 089</b>
Placements financiers évalués au coût amorti	1 562	(2)	1 561	1 520	(2)	1 518
<b>Placements financiers évalués au coût amorti</b>	<b>1 562</b>	<b>(2)</b>	<b>1 561</b>	<b>1 520</b>	<b>(2)</b>	<b>1 518</b>

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 310 millions d'euros contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2017.

S'agissant des actions, les titres stratégiques sont provisionnés à hauteur de 121 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti demeure inchangé à 2 millions d'euros.

Les provisions ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe au 3.2.1 des principes comptables.

**NOTE 7.5 – PLACEMENTS FINANCIERS – PAR DEVISE**

En millions d'euros	31.12.2018				
	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>					
Actions et autres placements à revenu variable	2 855	363	6	568	3 791
Obligations et autres placements à revenu fixe	54 653	31	227	489	55 400
Autres placements					
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>57 508</b>	<b>394</b>	<b>233</b>	<b>1 056</b>	<b>59 191</b>
<b>Actifs de transaction</b>					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	36				36
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	473				473
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	18				18
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	4 701			6	4 707
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 480	16			5 495
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 609				2 609
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>13 317</b>	<b>16</b>		<b>6</b>	<b>13 339</b>
<b>Prêts et créances</b>					
Prêts	147			3	150
Dépôts	1 113	1		228	1 342
Autres placements	59	10			69
<b>Total prêts et créances</b>	<b>1 318</b>	<b>11</b>		<b>232</b>	<b>1 561</b>
<b>Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)</b>	<b>72 144</b>	<b>420</b>	<b>233</b>	<b>1 294</b>	<b>74 091</b>

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

En millions d'euros	31.12.2017				
	Euro	Dollar	Livre	Autres	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>					
Actions et autres placements à revenu variable	3 214	225	8	583	4 030
Obligations et autres placements à revenu fixe	55 144	31	245	498	55 918
Autres placements					
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>58 358</b>	<b>256</b>	<b>253</b>	<b>1 081</b>	<b>59 948</b>
<b>Actifs de transaction</b>					
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	33				33
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	703				703
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	128				128
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	5 027			6	5 033
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 567	45			5 612
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 563				2 563
Autres placements classés en "trading"					
Autres placements classés en "held for trading"					
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>14 021</b>	<b>45</b>		<b>6</b>	<b>14 072</b>
<b>Prêts et créances</b>					
Prêts	159			3	162
Dépôts	928	3	21	229	1 181
Autres placements	166	10			176
<b>Total prêts et créances</b>	<b>1 253</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>231</b>	<b>1 518</b>
<b>Total des placements financiers (hors dérivés et hors UC)</b>	<b>73 632</b>	<b>314</b>	<b>273</b>	<b>1 318</b>	<b>75 537</b>

Les montants indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des couvertures du risque de change mises en place (ventes à terme ou contrats d'échange de flux en devise).

**NOTE 7.6 – DETAIL DES PLACEMENTS COTES**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Actions	1 569	1 746
Parts d'OPCVM à revenu fixe	7 339	7 642
Parts d'autres OPCVM	2 354	2 705
OPCVM de trésorerie	8 104	8 175
Obligations et autres titres à revenu fixe	52 634	53 276
<b>Total placements cotés</b>	<b>72 001</b>	<b>73 545</b>

Au 31 décembre 2018, le montant des provisions durables constituées sur les placements cotés évalués à la juste valeur s'établit à 236 millions d'euros contre 241 millions d'euros au 31 décembre 2017.

**NOTE 7.7 – DETAIL DES PLACEMENTS NON COTES**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Actions en juste valeur	377	314
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	152	160
Autres placements en juste valeur		
Prêts au coût amorti	150	162
Autres placements au coût amorti	1 410	1 356
<b>Total placements non cotés</b>	<b>2 090</b>	<b>1 992</b>

Au 31 décembre 2018, le montant des provisions durables constituées sur les placements non cotés évalués à la juste valeur s'établit à 74 millions d'euros contre 71 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## NOTE 7.8 – DECOMPOSITION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Les présentations ci-après concernent uniquement les placements en obligations, détenus directement ou par le biais d'OPCVM consolidés, mais ne prennent pas en compte les autres placements ayant des caractéristiques similaires (OPCVM obligataires, OPCVM de taux, fonds obligataires, ...).

### NOTE 7.8.1 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR TAUX

Le tableau ci-après montre l'exposition du Groupe aux risques de taux d'intérêt à la clôture de chaque exercice.

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
<b>Obligations cotées</b>						
Disponibles à la vente	49 944	1 593	51 537	50 928	1 410	52 338
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	985	112	1 097	816	123	938
<b>Total obligations cotées</b>	<b>50 929</b>	<b>1 706</b>	<b>52 634</b>	<b>51 743</b>	<b>1 533</b>	<b>53 276</b>
<b>Obligations non cotées</b>						
Disponibles à la vente	100	24	124	106	25	131
Classées en "trading"						
Classées en "held for trading"	5	23	29	6	24	29
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>105</b>	<b>47</b>	<b>152</b>	<b>111</b>	<b>49</b>	<b>160</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>51 034</b>	<b>1 753</b>	<b>52 787</b>	<b>51 854</b>	<b>1 582</b>	<b>53 436</b>

### NOTE 7.8.2 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR ECHEANCE

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires, y compris OPCVM consolidés, est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Obligations cotées</b>								
Disponibles à la vente	2 469	15 347	33 722	51 537	2 548	13 243	36 548	52 338
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	45	486	566	1 097	91	445	403	938
<b>Total obligations cotées</b>	<b>2 513</b>	<b>15 833</b>	<b>34 288</b>	<b>52 634</b>	<b>2 639</b>	<b>13 687</b>	<b>36 951</b>	<b>53 276</b>
<b>Obligations non cotées</b>								
Disponibles à la vente	4	15	105	124	8	12	111	131
Classées en "trading"								
Classées en "held for trading"	1	28		29	1	28		29
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>105</b>	<b>152</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>111</b>	<b>160</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>2 518</b>	<b>15 876</b>	<b>34 393</b>	<b>52 787</b>	<b>2 648</b>	<b>13 727</b>	<b>37 062</b>	<b>53 436</b>

La répartition du portefeuille obligataire fait ainsi apparaître que les natures de placements privilégiées par le Groupe sont principalement des emprunts obligataires à échéance longue (à plus de 5 ans) et présentant des taux de rémunération fixes.

**NOTE 7.8.3 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR RATING**

En millions d'euros	31.12.2018						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
<b>Obligations cotées</b>							
Disponibles à la vente	2 906	24 447	10 394	13 223	178	389	51 537
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"	50	60	953	30		5	1 097
<b>Total obligations cotées</b>	<b>2 957</b>	<b>24 507</b>	<b>11 346</b>	<b>13 253</b>	<b>178</b>	<b>394</b>	<b>52 634</b>
<b>Obligations non cotées</b>							
Disponibles à la vente	1	7	10	96		9	124
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"			23			5	29
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>33</b>	<b>96</b>		<b>15</b>	<b>152</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>2 958</b>	<b>24 514</b>	<b>11 379</b>	<b>13 350</b>	<b>178</b>	<b>409</b>	<b>52 787</b>

En millions d'euros	31.12.2017						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
<b>Obligations cotées</b>							
Disponibles à la vente	2 427	23 895	7 776	17 502	193	545	52 338
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"	51	57	793	35		2	938
<b>Total obligations cotées</b>	<b>2 478</b>	<b>23 952</b>	<b>8 569</b>	<b>17 537</b>	<b>193</b>	<b>547</b>	<b>53 276</b>
<b>Obligations non cotées</b>							
Disponibles à la vente	2	7	10	103		8	131
Classées en "trading"							
Classées en " held for trading"			24			6	29
<b>Total obligations non cotées</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>34</b>	<b>103</b>		<b>14</b>	<b>160</b>
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>2 480</b>	<b>23 959</b>	<b>8 603</b>	<b>17 641</b>	<b>193</b>	<b>561</b>	<b>53 436</b>

**NOTE 7.8.4 – PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE – PAR NATURE DES EMETTEURS OBLIGATAIRES**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Obligations émises par des États faisant partie de l'UE	32 086	32 860
Obligations émises par des États hors UE	218	182
Obligations des secteurs publics et semi-publics	3 376	3 562
Obligations du secteur privé	16 950	16 770
Autres obligations (dont les fonds obligataires)	157	61
<b>Total du portefeuille obligataire</b>	<b>52 787</b>	<b>53 436</b>

**NOTE 7.9 – TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**
**NOTE 7.9.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	31.12.2018					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 193		2 193	2 842	649	78
Grèce						
Irlande	10		10	11	1	
Italie	7 148		7 148	8 084	936	146
Portugal	13		13	14		
<b>Total</b>	<b>9 365</b>		<b>9 365</b>	<b>10 951</b>	<b>1 586</b>	<b>225</b>

En millions d'euros	31.12.2017					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	2 186		2 186	2 841	655	76
Grèce						
Irlande	18		18	20	2	1
Italie	7 121		7 121	8 641	1 519	233
Portugal	234		234	289	56	6
<b>Total</b>	<b>9 559</b>		<b>9 559</b>	<b>11 790</b>	<b>2 232</b>	<b>316</b>

L'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés. La plus-value latente sur ces titres représente un montant de 225 millions d'euros net d'impôt et de participation aux bénéfices.

L'ensemble des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est classé en niveau 1 conformément à la norme IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur, ces titres étant cotés sur un marché actif pour lesquels les cours sont aisément et régulièrement disponibles.

Le Groupe s'est désengagé en grande partie de son exposition à la dette souveraine portugaise.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 294 millions d'euros, exclusivement détenu par la filiale hongroise.

La maturité des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2018				
	< 3 ans	de 3 ans à 7 ans	de 7 ans à 10 ans	> 10 ans	Total
Espagne	14	351	140	2 337	2 842
Grèce					
Irlande	10	2			11
Italie	1 091	1 570	1 659	3 765	8 084
Portugal	4	9			14
<b>Total</b>	<b>1 119</b>	<b>1 932</b>	<b>1 798</b>	<b>6 101</b>	<b>10 951</b>

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, à la juste valeur, détenus en direct.

En millions d'euros	31.12.2018					
	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
<b>Titres de dette souveraine à l'ouverture</b>	<b>2 834</b>		<b>19</b>	<b>8 318</b>	<b>284</b>	<b>11 455</b>
Variation de la plus ou moins value latente	1		(1)	(549)	6	(542)
Variation de périmètre						
Acquisitions	5			195		199
Cessions / Remboursements	(10)		(7)	(206)	(287)	(509)
Ecarts de conversion						
<b>Titres de dette souveraine à la clôture</b>	<b>2 829</b>		<b>11</b>	<b>7 758</b>	<b>5</b>	<b>10 603</b>

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 348 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont notamment 326 millions d'euros de dette souveraine italienne.

**NOTE 7.9.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO**

En millions d'euros	31.12.2018					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	541		541	604	63	8
Grèce						
Irlande	14		14	14	0	
Italie	425		425	432	7	1
Portugal	32		32	32	0	
<b>Total</b>	<b>1 012</b>		<b>1 012</b>	<b>1 082</b>	<b>70</b>	<b>9</b>

En millions d'euros	31.12.2017					
	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins - valeurs latentes brutes	Plus ou moins - valeurs latentes nettes de PB et d'IS
Espagne	588		588	670	82	12
Grèce						
Irlande	16		16	16	1	
Italie	657		657	684	27	9
Portugal	35		35	36	1	
<b>Total</b>	<b>1 296</b>		<b>1 296</b>	<b>1 406</b>	<b>110</b>	<b>22</b>

La valeur au bilan des investissements du Groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 1 082 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces titres présentent une plus-value latente nette d'impôt et de participation aux bénéfices de 9 millions d'euros.

L'exposition des titres de dette non souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transposition des OPCVM consolidés.

## NOTE 7.10 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à la norme IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché actif ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs disponibles à la vente</b>								
Actions et autres placements à revenu variable	3 260	111	419	3 791	3 585	97	348	4 030
Obligations et autres placements à revenu fixe	53 527	601	1 272	55 400	54 142	722	1 053	55 918
Autres placements								
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>56 787</b>	<b>713</b>	<b>1 691</b>	<b>59 191</b>	<b>57 728</b>	<b>819</b>	<b>1 401</b>	<b>59 948</b>
<b>Actifs de transaction</b>								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	175		334	509	367		369	736
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	3 611	602	512	4 726	4 233	438	490	5 161
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 082	22		8 104	8 131	44		8 175
Autres placements								
<b>Total actifs de transaction</b>	<b>11 868</b>	<b>624</b>	<b>846</b>	<b>13 339</b>	<b>12 730</b>	<b>482</b>	<b>859</b>	<b>14 072</b>
<b>Sous total des placements financiers hors UC évalués à la juste valeur</b>	<b>68 656</b>	<b>1 337</b>	<b>2 537</b>	<b>72 530</b>	<b>70 458</b>	<b>1 302</b>	<b>2 260</b>	<b>74 020</b>
<b>Placements de contrats en UC</b>	<b>6 135</b>	<b>2 607</b>	<b>303</b>	<b>9 045</b>	<b>5 681</b>	<b>3 361</b>	<b>287</b>	<b>9 329</b>
<b>Instruments dérivés actifs et passifs</b>		<b>(487)</b>		<b>(487)</b>		<b>(546)</b>		<b>(546)</b>
<b>Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>74 791</b>	<b>3 457</b>	<b>2 840</b>	<b>81 088</b>	<b>76 139</b>	<b>4 117</b>	<b>2 547</b>	<b>82 803</b>

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 114 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 601 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces instruments sont classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le Groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 148 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 163 millions d'euros au 31 décembre 2017.

En millions d'euros	31.12.2018								
	Actifs disponibles à la vente			Actifs de transaction				Placements de contrats en UC	Dérivés actifs et passifs
	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements		
<b>Montant en niveau 3 à l'ouverture</b>	<b>348</b>	<b>1 053</b>		<b>369</b>	<b>490</b>			<b>287</b>	
Variation de la plus ou moins - value latente reconnue en :									
- résultat		(4)		(28)	(26)			2	
- gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20	(40)							
Transfert vers le niveau 3	45	188							
Transfert hors du niveau 3	(14)				(5)				
Reclassement en prêts et créances									
Variation de périmètre									
Acquisitions	27	133		44	115			69	
Cessions / Remboursements	(5)	(57)		(52)	(61)			(48)	
Ecart de conversion	(3)							(7)	
<b>Montant en niveau 3 à la clôture</b>	<b>419</b>	<b>1 272</b>		<b>334</b>	<b>512</b>			<b>303</b>	

**NOTE 7.11 – INFORMATIONS REQUISES PAR L'AMENDEMENT D'IFRS 4 EN CAS D'EXEMPTION TEMPORAIRE A L'APPLICATION D'IFRS 9**

La ventilation des placements financiers du Groupe entre les actifs financiers SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur et les autres actifs se détaille comme suit :

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017			Variation		
	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total	Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	Autres actifs	Total
Actions et autres placements à revenu variable		4 300	4 300		4 766	4 766		(466)	(466)
Obligations et autres placements à revenu fixe	50 465	9 661	60 126	51 401	9 678	61 078	(936)	(17)	(952)
OPCVM de trésorerie		8 104	8 104		8 176	8 176		(72)	(72)
Autres placements									
<b>Total des placements financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>50 465</b>	<b>22 065</b>	<b>72 530</b>	<b>51 401</b>	<b>22 620</b>	<b>74 020</b>	<b>(936)</b>	<b>(555)</b>	<b>(1 490)</b>
Prêts, dépôts, autres placements au coût amorti	1 414	146	1 561	1 304	214	1 518	110	(68)	43
<b>Total des placements financiers hors UC</b>	<b>51 880</b>	<b>22 211</b>	<b>74 091</b>	<b>52 705</b>	<b>22 833</b>	<b>75 537</b>	<b>(825)</b>	<b>(621)</b>	<b>(1 447)</b>
Placements financiers en UC		8 935	8 935		9 212	9 212		(276)	(276)

\* Les actifs SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) correspondent aux titres dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par rating des placements SPPI non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur.

En millions d'euros	31.12.2018						
	AAA	AA	A	BBB	<BBB	Non noté	Total
Actifs financiers à la valeur comptable établie selon IAS 39	2 712	24 164	10 403	13 089	384	1 127	51 880
Actifs financiers SPPI* non détenus à des fins de transaction et pour lesquels la gestion ainsi que l'appréciation de la performance ne reposent pas sur la juste valeur	2 712	24 164	10 403	13 089	384	1 127	51 880

\* Les placements SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) correspondent aux titres dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

**NOTE 8 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		3	3		4	4
Obligations	2 551	397	2 948	3 027	505	3 532
Parts d'OPCVM d'actions	5 220	171	5 391	4 990	168	5 158
Parts d'OPCVM obligataires et autres	197	251	448	173	273	446
Autres placements		145	145		71	71
<b>Sous-total placements financiers en UC</b>	<b>7 968</b>	<b>968</b>	<b>8 935</b>	<b>8 190</b>	<b>1 022</b>	<b>9 212</b>
Immobilier de placement en UC	110		110	118		118
<b>Sous-total immobilier de placement en UC</b>	<b>110</b>		<b>110</b>	<b>118</b>		<b>118</b>
<b>Total</b>	<b>8 077</b>	<b>968</b>	<b>9 045</b>	<b>8 308</b>	<b>1 022</b>	<b>9 329</b>

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

**NOTE 9 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPRES**

En millions d'euros	31.12.2018					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	114	(598)			114	(598)
Options						
Contrats à terme de devises		(3)				(3)
Autres						
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>(601)</b>			<b>114</b>	<b>(601)</b>

En millions d'euros	31.12.2017					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	108	(652)			108	(652)
Options	5	(5)			6	(5)
Contrats à terme de devises		(2)				(2)
Autres						
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>(659)</b>			<b>113</b>	<b>(659)</b>

Le Groupe a recours à différents instruments dérivés :

- des contrats de swaps indexés à taux variable visant à protéger le portefeuille obligataire contre une remontée des taux,
- des contrats de swaps à taux fixe visant à couvrir des sous-jacents indexés à taux variable,
- des instruments d'échange de flux en devises ou de flux indexés sur l'inflation. Cette stratégie revient économiquement à investir sur des obligations à taux fixe en euros,
- de couverture du risque devise,
- d'exposition synthétique au risque de crédit d'émetteurs privés au travers de stratégies optionnelles,
- de couverture du risque actions par des achats d'options sur indices,
- de couverture du risque d'écartement des spreads de titres obligataires.

Cette dernière couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Les autres instruments dérivés ne sont pas documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS39. Conformément aux principes énoncés au 3.3 des comptes au 31 décembre 2018, ils sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.

La prise en compte du risque de défaut de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, conformément à la norme IFRS 13, n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur des instruments dérivés du fait du mécanisme de collatéralisation mis en place par le Groupe.

**NOTE 10 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER**
**NOTE 10.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banque centrale et CCP						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86		86	79		79
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	2		2	3		3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23		23	19		19
Prêts et créances sur la clientèle						
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Immeubles de placement						
<b>Total</b>	<b>112</b>		<b>112</b>	<b>101</b>		<b>101</b>

**NOTE 10.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR FINANCIER**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	7	10
Dettes représentées par des titres		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>

## NOTE 11 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES

Le Groupe détient plusieurs participations dans les compagnies d'assurance suivantes :

- la Banque Postale Assurances IARD en France sous forme d'un partenariat ;
- STAR en Tunisie, leader du marché de l'assurance en Tunisie, détenue conjointement avec l'Etat tunisien ;
- Groupama AVIC Property Insurance Co est issu de la joint-venture entre Groupama et le groupe AVIC. Cette société commercialise des produits d'assurance non vie en République Populaire de Chine.

La Compagnie Financière d'Orange Bank, détenue par Orange à 65% et à 35% par le groupe Groupama, est la holding qui détient Orange Bank, banque en ligne 100% mobile.

Les principales données clés de ces différentes sociétés sont reprises dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
La Banque Postale Assurances IARD	114	(1)	107	(2)
Orange Bank	234	(59)	243	(35)
STAR	61	1	68	1
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	77	4	75	6
Compagnie Financière d'Orange Bank				
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>(56)</b>	<b>493</b>	<b>(30)</b>

Une analyse est réalisée pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle relative à la participation du Groupe dans les entreprises associées.

Au cas d'espèce d'Orange Bank, le modèle permettant de déterminer la valeur recouvrable à laquelle est comparée la valeur comptable qui intègre un incorporel de 118 millions d'euros, est une valorisation DCF (Discounted Cash Flows) pour laquelle les hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance long terme présentent les sensibilités suivantes :

- la sensibilité à une augmentation de 50 points de base du taux actualisation est de 160 millions d'euros sur la valeur recouvrable ;
- la sensibilité à une baisse de 50 points de base du taux de croissance est de 60 millions d'euros sur la valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2018, aucun indice de perte de valeur n'est constaté sur aucune des cinq participations dans les entreprises associées et coentreprises.

**NOTE 11.1 – DONNEES SIGNIFICATIVES EN APPLICATION D'IFRS 12**

En millions d'euros	2018				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
La Banque Postale Assurances IARD <sup>(1)</sup>	358	(2)	517	802	134
STAR <sup>(2)</sup>	114	3	206	327	96
Groupama - AVIC Property Insurance Co. <sup>(1)</sup>	301	4	174	389	138
Orange Bank <sup>(1)</sup>		(170)		5 295	325
Compagnie Financière d'Orange Bank <sup>(1)</sup>		(1)		529	524

(1) Données réelles (2) Données estimées pour le CA et le résultat / Données réelles décembre 2017 pour le bilan

En millions d'euros	2017				
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Provisions techniques	Total actif	Capitaux propres
La Banque Postale Assurances IARD <sup>(1)</sup>	326	(7)	451	714	112
STAR <sup>(2)</sup>	124	3	207	346	109
Groupama - AVIC Property Insurance Co. <sup>(1)</sup>	280	6	161	400	137
Orange Bank <sup>(1)</sup>		(76)		5 364	340
Compagnie Financière d'Orange Bank <sup>(1)</sup>				373	370

(1) Données réelles (2) Données estimées pour le CA et le résultat / Données réelles décembre 2016 pour le bilan

Le Groupe a choisi d'opter pour l'exemption temporaire à la règle d'homogénéité des méthodes comptables ordinairement requise par la norme IAS 28 et prévue au paragraphe 20 O (b) de l'amendement à IFRS 4 "Appliquer la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec IFRS 4 – Contrats d'assurance". Cet amendement permet aux groupes d'assurance ayant choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 et comptabilisant des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de conserver les comptes établis par ces entreprises associées pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés. Cette option concerne les états financiers utilisés pour l'application de la méthode de la mise en équivalence des entreprises associées Orange Bank (qui applique la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018) et La Banque Postale Assurances IARD (qui applique l'approche par superposition d'IFRS 9 de l'amendement d'IFRS 4).

**NOTE 12 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie</b>						
Provisions pour primes non acquises	11	16	26	11	19	30
Provisions pour sinistres à payer	628	80	708	807	87	894
Autres provisions techniques	354	1	355	354	1	355
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>96</b>	<b>1 089</b>	<b>1 172</b>	<b>107</b>	<b>1 279</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie</b>						
Provisions d'assurance vie	23	2	26	25	2	27
Provisions pour sinistres à payer	23	3	25	40	3	43
Provisions participations aux bénéficiaires	15		15	11		11
Autres provisions techniques						
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>80</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers</b>						
<b>Total</b>	<b>1 054</b>	<b>101</b>	<b>1 154</b>	<b>1 248</b>	<b>112</b>	<b>1 359</b>

**NOTE 12.1 – VARIATION DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS POUR SINISTRES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à l'ouverture</b>	<b>807</b>	<b>87</b>	<b>894</b>	<b>630</b>	<b>120</b>	<b>750</b>
Transfert de portefeuille et variation de périmètre				(9)	(1)	(10)
Part des réassureurs dans la charge de sinistres totale	52	24	75	358	10	368
Part des réassureurs dans les paiements totaux	(231)	(25)	(256)	(172)	(38)	(210)
Variation de change		(5)	(5)		(5)	(5)
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à la clôture</b>	<b>628</b>	<b>80</b>	<b>708</b>	<b>807</b>	<b>87</b>	<b>894</b>

**NOTE 13 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
**NOTE 13.1 – VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total	Autres immobilisations corporelles	Autres actifs d'exploitation à long terme	Total
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>743</b>	<b>55</b>	<b>798</b>	<b>721</b>	<b>54</b>	<b>775</b>
Acquisitions	71	8	79	83	1	84
Variation de périmètre				(3)		(3)
Production immobilisée de l'exercice	4		4	3		3
Ecarts de conversion	(3)		(3)	(2)		(2)
Cessions	(74)		(74)	(59)		(59)
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>741</b>	<b>62</b>	<b>803</b>	<b>743</b>	<b>55</b>	<b>798</b>
<b>Amortissements cumulés à l'ouverture</b>	<b>(560)</b>		<b>(560)</b>	<b>(556)</b>		<b>(556)</b>
Augmentation	(56)		(56)	(47)		(47)
Variation de périmètre				3		3
Ecarts de conversion	2		2	1		1
Diminution	68		68	39		39
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>(546)</b>		<b>(546)</b>	<b>(560)</b>		<b>(560)</b>
<b>Dépréciation durable cumulée à l'ouverture</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>
Dépréciation durable comptabilisée						
Variation de périmètre						
Ecarts de conversion						
Dépréciation durable reprise	1		1			
<b>Dépréciation durable cumulée à la clôture</b>	<b>(1)</b>		<b>(1)</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>182</b>	<b>55</b>	<b>236</b>	<b>163</b>	<b>54</b>	<b>217</b>
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>194</b>	<b>62</b>	<b>256</b>	<b>182</b>	<b>55</b>	<b>236</b>
<b>Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture</b>	<b>194</b>	<b>138</b>	<b>333</b>	<b>181</b>	<b>135</b>	<b>316</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>(1)</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

Les plus-values latentes constatées sur les actifs à long terme concernent essentiellement des actifs biologiques traités selon la norme IAS 41. Il s'agit principalement de forêts.

**NOTE 13.2 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018						31.12.2017					
	Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme			Autres immobilisations corporelles			Autres actifs d'exploitation à long terme		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	638	103	741	62		62	639	104	743	55		55
Amortissements cumulés	(461)	(84)	(546)				(474)	(85)	(560)			
Dépréciation durable	(1)		(1)				(2)		(2)			
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>175</b>	<b>19</b>	<b>194</b>	<b>62</b>		<b>62</b>	<b>163</b>	<b>19</b>	<b>182</b>	<b>55</b>		<b>55</b>
<b>Juste valeur des autres immobilisations corporelles à la clôture</b>	<b>175</b>	<b>19</b>	<b>194</b>	<b>138</b>		<b>138</b>	<b>162</b>	<b>19</b>	<b>181</b>	<b>135</b>		<b>135</b>
<b>Plus ou moins-values latentes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76</b>		<b>76</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>80</b>		<b>80</b>

**NOTE 14 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTES**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	168		168	125		125
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	22		22	24		24
<b>France</b>	<b>190</b>		<b>190</b>	<b>149</b>		<b>149</b>
Contrats d'assurance non vie	49		49	49		49
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	20	(3)	17	23	(3)	21
<b>International</b>	<b>69</b>	<b>(3)</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>(3)</b>	<b>70</b>
<b>Total frais d'acquisition reportés</b>	<b>259</b>	<b>(3)</b>	<b>256</b>	<b>222</b>	<b>(3)</b>	<b>219</b>

## NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES

### NOTE 15.1 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017
	France	International	Total	Total
Impôts différés actifs	22	17	39	36
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>36</b>

### NOTE 15.2 – IMPOTS DIFFERES PASSIFS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017
	France	International	Total	Total
Impôts différés passifs	71	2	73	204
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>2</b>	<b>73</b>	<b>204</b>

### NOTE 15.3 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
<b>Impôts différés issus des décalages temporaires</b>		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfiques différée)	(357)	(631)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(36)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(154)	(158)
Autres différences sur retraitements de consolidation	112	146
Frais d'acquisition non vie reportés	(54)	(56)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	376	392
Plus-values en sursis d'imposition	(5)	(6)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	64	148
Couverture de change	7	8
Autres différences temporaires fiscales	(17)	37
<b>Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires</b>	<b>(64)</b>	<b>(173)</b>
<b>Impôts différés sur stock de déficits ordinaires</b>	<b>30</b>	<b>4</b>
<b>Impôts différés enregistrés au bilan</b>	<b>(34)</b>	<b>(168)</b>
dont actif	39	36
dont passif	(73)	(204)

Les impôts différés actifs issus des déficits ordinaires s'établissent à 30 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 26 millions d'euros.

Le montant d'impôts différés sur les actifs nets non constatés s'élève à 10 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Sur le périmètre de la France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse progressive du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.

**NOTE 16 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**
**NOTE 16.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018						31.12.2017	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	944		944	20		20	964	755
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 015	(22)	993	394	(59)	335	1 328	1 212
Comptes courants coassureurs et autres tiers	106	(4)	103	62	(37)	24	127	86
Comptes courants cédants et rétrocedants et autres créances sur opérations de réassurance acceptée	189		189	6		6	195	316
<b>Total</b>	<b>2 255</b>	<b>(26)</b>	<b>2 229</b>	<b>482</b>	<b>(97)</b>	<b>386</b>	<b>2 614</b>	<b>2 368</b>

**NOTE 16.2 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes acquises non émises	969	(4)		964	760	(5)		755
Assurés, intermédiaires et autres tiers	1 271	52	5	1 328	1 136	76		1 212
Comptes courants coassureurs et autres tiers	120	7		127	86			86
Comptes courants cédants et rétrocedants et autres créances sur opérations de réassurance acceptée	183	9	4	195	267	46	3	316
<b>Total</b>	<b>2 542</b>	<b>64</b>	<b>9</b>	<b>2 614</b>	<b>2 248</b>	<b>117</b>	<b>3</b>	<b>2 368</b>

**NOTE 17 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	35	(6)	29	73
Autres créances sur opérations de réassurance cédée	139	(1)	138	107
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>(7)</b>	<b>167</b>	<b>180</b>

**NOTE 17.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	29			29	36	37		73
Autres créances sur opérations de réassurance cédée	138			138	107			107
<b>Total</b>	<b>167</b>			<b>167</b>	<b>143</b>	<b>37</b>		<b>180</b>

**NOTE 18 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT**
**NOTE 18.1 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	104			104	80			80
Autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques	189			189	174			174
<b>Total</b>	<b>293</b>			<b>293</b>	<b>255</b>			<b>255</b>

**NOTE 18.2 – CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Créances d'impôt exigible	80	24	104	51	29	80
Autres créances sur l'Etat et les collectivités publiques	99	90	189	105	69	174
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>115</b>	<b>293</b>	<b>156</b>	<b>99</b>	<b>255</b>

**NOTE 19 – AUTRES CREANCES**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017
	Valeur brute	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	668		668	712
Personnel débiteur	10		10	9
Organismes sociaux	13		13	8
Débiteurs divers	1 679	(29)	1 650	1 816
Autres créances	328		328	288
<b>Total</b>	<b>2 698</b>	<b>(29)</b>	<b>2 669</b>	<b>2 834</b>

**NOTE 19.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	668			668	712			712
Personnel débiteur	10			10	9			9
Organismes sociaux	13			13	8			8
Débiteurs divers	1 595	30	26	1 650	1 704	91	21	1 816
Autres créances	328			328	288			288
<b>Total</b>	<b>2 613</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>2 669</b>	<b>2 722</b>	<b>91</b>	<b>21</b>	<b>2 834</b>

**NOTE 19.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	603	64	668	650	63	712
Personnel débiteur	9	1	10	8	1	9
Organismes sociaux	13		13	8		8
Débiteurs divers	1 615	35	1 650	1 774	43	1 816
Autres créances	275	53	328	251	36	288
<b>Total</b>	<b>2 515</b>	<b>154</b>	<b>2 669</b>	<b>2 691</b>	<b>143</b>	<b>2 834</b>

**NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**
**NOTE 20.1 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE PORTES A L'ACTIF DU BILAN**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
France	1 074	824
International	130	198
<b>Total</b>	<b>1 204</b>	<b>1 022</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du Groupe.

**NOTE 20.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	94			94	98			98
<b>Total</b>	<b>94</b>			<b>94</b>	<b>98</b>			<b>98</b>

En millions d'euros	31.12.2018			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	94		94	
<b>Total</b>	<b>94</b>		<b>94</b>	

## NOTE 21 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

### NOTE 21.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social ou le fonds d'établissement minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme de caisses d'assurance mutuelle agricole ou de réassurance mutuelle agricole doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et de garantir la protection des assurés, les entreprises d'assurance sont soumises en France depuis le 1er janvier 2016 au régime prudentiel dit "Solvabilité 2" introduit par la directive européenne 2009/138/CE du 25 novembre 2009. Il oblige les entreprises d'assurance à respecter de manière permanente les exigences de capital relatives au minimum de capital requis (article L352-5 du code des assurances) et au capital de solvabilité requis (article L352-1 du code des assurances) calculées conformément aux dispositions du règlement délégué n°2015/35. Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par une exigence de capital réglementaire Groupe, tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le Groupe d'assurance.

### NOTE 21.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

#### ➤ Variation des capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice 2018

L'article 52 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a imposé à l'organe central de Groupama, Groupama SA, de se transformer de société anonyme en caisse de réassurance mutuelle agricole.

Le 7 juin 2018, Groupama SA a été transformée en caisse nationale de réassurance mutuelle agricole, forme particulière de société d'assurance mutuelle (SAM) dont la dénomination usuelle est Groupama Assurances Mutuelles. Cette transformation n'a pas d'impact sur les capitaux propres combinés.

Au cours de l'exercice 2018, les caisses régionales ont émis des certificats mutualistes auprès de leurs sociétaires et clients pour 104 millions d'euros.

#### ➤ Traitement comptable des titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres

L'emprunt classé en capitaux propres est constitué d'un emprunt TSDI se détaillant comme suit :

Emetteur	Nominal en M€	Date d'émission	Prochaine option de remboursement de l'émetteur	Coupon	Taux coupon	Clause Step Up
Groupama Assurances Mutuelles	1 100	28/05/2014	28/05/2024	Fixe	6,375%	oui

Cet emprunt présente les caractéristiques particulières suivantes :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt «step-up» intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu de ses caractéristiques et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, cet emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

**NOTE 21.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	5 844	7 859
Comptabilité reflet	(4 212)	(5 487)
Cash flow hedge et autres variations	(40)	(40)
Impôts différés	(304)	(545)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(3)	(6)
<b>Réserve de réévaluation - Part du groupe</b>	<b>1 285</b>	<b>1 780</b>

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 3,84 %).

Le poste «Cash flow hedge et autres variations» pour un montant de - 40 millions d'euros comprend - 22 millions d'euros de réserve de réévaluation de cash-flow hedge et - 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge. Ces réserves correspondent à la part efficace d'opérations de couvertures mises en œuvre par le Groupe dans le passé et débouclées depuis, elles seront recyclées en résultat lors de la cession des éléments couverts conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

**NOTE 22 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En millions d'euros	31.12.2018						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>397</b>	<b>215</b>	<b>613</b>	<b>33</b>	<b>46</b>	<b>80</b>	<b>692</b>
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	129	54	183	4	12	16	200
Reprises de l'exercice	(148)	(123)	(271)	(7)	(14)	(21)	(292)
Variation de change				(1)		(1)	(1)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>379</b>	<b>146</b>	<b>525</b>	<b>30</b>	<b>44</b>	<b>73</b>	<b>598</b>

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2017						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>441</b>	<b>171</b>	<b>612</b>	<b>35</b>	<b>48</b>	<b>83</b>	<b>695</b>
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts							
Dotations de l'exercice	145	124	268	4	14	18	286
Reprises de l'exercice	(189)	(79)	(268)	(5)	(15)	(20)	(288)
Variation de change				(1)	(1)	(1)	(1)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>397</b>	<b>215</b>	<b>613</b>	<b>33</b>	<b>46</b>	<b>80</b>	<b>692</b>

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

**NOTE 23 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DE PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**
**NOTE 23.1 – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	France	Royaume-Uni	Autres	Total	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Dette actuarielle	384	351	34	768	403	387	38	827
Juste valeur des actifs de couverture	24	336		360	32	365		397
<b>Dette actuarielle nette</b>	<b>360</b>	<b>15</b>	<b>34</b>	<b>408</b>	<b>371</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>431</b>
Principales hypothèses actuarielles								
Hypothèses financières								
Taux d'actualisation	1,60%	2,90%	NS		1,40%	2,50%	NS	
Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,60%	2,90%	NS		1,40%	2,50%	NS	
Taux attendu d'augmentation des salaires/pensions	1,86%	3,20%	NS		1,85%	3,20%	NS	
Turn-over								
- 18 à 34 ans	4,60%	NA	NS		4,15%	NA	NS	
- 35 à 44 ans	2,11%	NA	NS		2,12%	NA	NS	
- 45 à 54 ans	1,10%	NA	NS		0,91%	NA	NS	
- 55 ans et plus	0,01%	NA	NS		0,00%	NA	NS	

Il convient de noter qu'au Royaume-Uni le fonds de pension de Groupama Insurances Company Limited (GICL) a été transféré à Groupama Assurances Mutuelles suite à la cession de la filiale en 2012.

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2018 pour évaluer les engagements actuariels correspond au taux d'intérêt des obligations privées.

**NOTE 23.2 – PROVISION POUR PENSIONS**
**NOTE 23.2.1 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE LA DETTE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Dettes actuarielles à l'ouverture</b>	<b>740</b>	<b>87</b>	<b>827</b>	<b>758</b>	<b>88</b>	<b>846</b>
Coût des services rendus	15	7	23	16	7	23
Charge d'intérêt	13	1	14	14	1	14
Réestimations de la dette actuarielle						
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(5)		(5)	(9)	(1)	(10)
Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(30)	(3)	(33)	9		8
Ajustements liés à l'expérience	(10)	(5)	(15)	(9)	(4)	(14)
Prestations payées directement par l'employeur	(13)	(4)	(17)	(13)	(5)	(17)
Prestations payées par les actifs de couverture	(20)		(20)	(18)		(18)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation				(1)	1	0
Variation de périmètre				(1)		(1)
Variation de taux de change	(5)		(5)	(14)		(14)
Autres		1	1	9		9
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>685</b>	<b>83</b>	<b>768</b>	<b>740</b>	<b>87</b>	<b>827</b>

**NOTE 23.2.2 – PROVISION POUR PENSIONS – VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture</b>	<b>397</b>		<b>397</b>	<b>370</b>		<b>370</b>
Produit d'intérêts	9		9	10		10
Réestimations des actifs de couverture						
Part de rendement des actifs de couverture excédant le taux d'actualisation	(23)		(23)	21		21
Variations de l'effet de plafonnement des actifs						
Prestations payées	(20)		(20)	(19)		(19)
Cotisations de l'employeur	6		6	29		29
Cotisations des employés						
Variation de périmètre				(1)		(1)
Variation de taux de change	(3)		(3)	(13)		(13)
Autres	(6)		(6)	2		2
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>360</b>		<b>360</b>	<b>397</b>		<b>397</b>

**NOTE 23.3 – CHARGE DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISEE DANS L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Coût des services :		
Coût des services rendus	(15)	(16)
Coût des services passés et profits/pertes sur liquidation		1
Intérêts nets sur la dette actuarielle nette	(4)	(4)
Autres		
<b>Composante de la charge comptabilisée dans le compte de résultat</b>	<b>(19)</b>	<b>(19)</b>
Réestimation de la dette actuarielle nette :		
Part de rendement des actifs de couverture non comptabilisée au compte de résultat	(23)	21
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	5	9
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	30	(9)
Ajustements liés à l'expérience	10	9
Variations de l'effet de plafonnement des actifs		
<b>Composante de la charge comptabilisée dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>23</b>	<b>30</b>

**NOTE 23.4 – INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Actions	209	251
Obligations	76	61
Autres	75	85
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>	<b>360</b>	<b>397</b>

**NOTE 23.5 – ANALYSE DE SENSIBILITE**

La sensibilité à une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation est de -6,2% sur le montant de la dette actuarielle brute pour la France et de -8,2% pour le Royaume-Uni.

Sensibilité du montant des engagements sociaux relatifs aux plans de couverture maladie : au 31 décembre 2018, la dette actuarielle relative aux plans de couverture maladie s'élève à 11 millions d'euros. La sensibilité de cette dette à une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base est de -5%.

## NOTE 24 – DETTES DE FINANCEMENT

### NOTE 24.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance			1 633	1 633			1 136	1 136
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	5		6	7	10		17
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1 633</b>	<b>1 639</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>1 136</b>	<b>1 153</b>

Le 24 septembre 2018, Groupama Assurances Mutuelles a émis un emprunt obligataire TSR pour un nominal de 500 millions d'euros au taux fixe de 3,375% pour une durée de 10 ans.

Suite à cette opération, les emprunts subordonnés remboursables (TSR) classés en « dettes de financement » se détaillent comme suit :

Emetteur	Nominal en M€	Date d'émission	Échéance (si daté)	Prochaine option de remboursement de l'émetteur	Coupon	Taux coupon	Clause Step Up
Groupama Assurances Mutuelles	500	27/10/2009	27/10/2039	27/10/2019	Fixe	7,88%	oui
Groupama Assurances Mutuelles	650	23/01/2017	23/01/2027		Fixe	6,00%	non
Groupama Assurances Mutuelles	500	24/09/2018	24/09/2028		Fixe	3,38%	non

Au 31 décembre 2018, la cotation :

- de l'émission 2009 s'établit à 105,5 %, contre 113,7% au 31 décembre 2017 ;
- de l'émission 2017 s'établit à 111,2 % contre 126,3% au 31 décembre 2017 ;
- de l'émission 2018 s'établit à 92,3 %.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 6 millions d'euros. Il diminue de 11 millions d'euros dont 4 millions d'euros correspondant au paiement des actionnaires minoritaires de Groupama Assurances Mutuelles suite à l'opération de transformation de cette dernière.

### NOTE 24.2 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2018			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées des entreprises d'assurance	1 633		1 633	
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	6		6	
<b>Total</b>	<b>1 639</b>		<b>1 639</b>	

**NOTE 25 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE**
**NOTE 25.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	31 787	759	32 546	31 723	800	32 523
Provisions pour sinistres à payer	622	67	690	629	68	697
Provisions pour participation aux bénéfices	552	3	555	240	4	244
Autres provisions techniques	3	18	21	2	21	24
<b>Total Assurance vie</b>	<b>32 965</b>	<b>847</b>	<b>33 812</b>	<b>32 594</b>	<b>893</b>	<b>33 487</b>
Provisions pour primes non acquises	1 125	676	1 802	1 087	650	1 737
Provisions pour sinistres à payer	9 607	2 079	11 686	9 342	2 135	11 477
Autres provisions techniques	3 567	35	3 602	3 592	36	3 628
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>14 299</b>	<b>2 790</b>	<b>17 090</b>	<b>14 022</b>	<b>2 821</b>	<b>16 842</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	8 480	999	9 479	8 708	1 040	9 748
<b>Total</b>	<b>55 744</b>	<b>4 636</b>	<b>60 380</b>	<b>55 324</b>	<b>4 754</b>	<b>60 077</b>

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 31 décembre 2018 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

- **Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs (IBNR)**

Le montant total des provisions pour sinistres à payer non vie s'élève à 11 686 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

- **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 766 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 533 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,62% (75% TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

**NOTE 25.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE**

**NOTE 25.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	31 787		31 787	31 723		31 723
Provisions pour sinistres à payer	622		622	629		629
Provisions pour participation aux bénéfices	552		552	240		240
Autres provisions techniques	3		3	2		2
<b>Total Assurance vie</b>	<b>32 965</b>		<b>32 965</b>	<b>32 594</b>		<b>32 594</b>
Provisions pour primes non acquises	152	973	1 125	138	949	1 087
Provisions pour sinistres à payer	1 095	8 512	9 607	1 012	8 330	9 342
Autres provisions techniques	2 797	769	3 567	2 816	776	3 592
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>4 045</b>	<b>10 255</b>	<b>14 299</b>	<b>3 966</b>	<b>10 055</b>	<b>14 022</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	8 480		8 480	8 708		8 708
<b>Total</b>	<b>45 489</b>	<b>10 255</b>	<b>55 744</b>	<b>45 269</b>	<b>10 055</b>	<b>55 324</b>

Une approche plus fine a été réalisée dans les affectations des contrats, un transfert de la provision pour participation aux bénéfices a eu lieu entre les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vers les passifs techniques relatifs à des contrats financiers.

**NOTE 25.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>						
Provisions d'assurance vie	759		759	800		800
Provisions pour sinistres à payer	67		67	68		68
Provisions pour participation aux bénéfices	3		3	4		4
Autres provisions techniques	18		18	21		21
<b>Total Assurance vie</b>	<b>847</b>		<b>847</b>	<b>893</b>		<b>893</b>
Provisions pour primes non acquises	60	616	676	67	583	650
Provisions pour sinistres à payer	89	1 990	2 079	78	2 057	2 135
Autres provisions techniques	9	26	35	12	24	36
<b>Total Assurance non vie</b>	<b>158</b>	<b>2 632</b>	<b>2 790</b>	<b>156</b>	<b>2 664</b>	<b>2 821</b>
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	999		999	1 040		1 040
<b>Total</b>	<b>2 004</b>	<b>2 632</b>	<b>4 636</b>	<b>2 089</b>	<b>2 664</b>	<b>4 754</b>

**NOTE 25.3 – VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
<b>Contrats à prime unique</b>						
Capitalisation	12	12	24	19	12	31
Assurance individuelle	12 252	97	12 349	11 862	106	11 968
Contrats collectifs	170	5	175	177	4	181
Autres	135		135			
<b>Total des provisions des contrats à prime unique</b>	<b>12 570</b>	<b>114</b>	<b>12 683</b>	<b>12 058</b>	<b>122</b>	<b>12 180</b>
<b>Contrats à primes périodiques</b>						
Capitalisation	146	3	149	112	3	115
Assurance individuelle	6 395	228	6 623	6 603	262	6 865
Contrats collectifs	7 994	317	8 310	8 176	276	8 452
Autres	2 652	2	2 654	2 814	3	2 817
<b>Total des provisions des contrats à primes périodiques</b>	<b>17 186</b>	<b>550</b>	<b>17 737</b>	<b>17 704</b>	<b>544</b>	<b>18 248</b>
<b>Acceptations</b>	<b>2 790</b>	<b>26</b>	<b>2 816</b>	<b>2 761</b>	<b>31</b>	<b>2 792</b>
<b>Total</b>	<b>32 546</b>	<b>690</b>	<b>33 236</b>	<b>32 523</b>	<b>697</b>	<b>33 220</b>

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total
<b>Activité non vie</b>						
Automobile	808	4 955	5 763	761	4 851	5 611
Dommages corporels	223	1 471	1 693	220	1 383	1 602
Dommages aux biens	477	2 335	2 811	470	2 198	2 667
Responsabilité civile générale	52	517	569	54	511	565
Marine, avion, transports	8	87	94	8	170	178
Autres risques	219	1 838	2 056	209	1 897	2 106
<b>Acceptations</b>	<b>15</b>	<b>485</b>	<b>500</b>	<b>15</b>	<b>469</b>	<b>484</b>
<b>Total provisions non vie</b>	<b>1 802</b>	<b>11 686</b>	<b>13 488</b>	<b>1 737</b>	<b>11 477</b>	<b>13 214</b>

**NOTE 25.4 – VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions pour sinistres Non Vie à l'ouverture</b>	<b>9 342</b>	<b>2 135</b>	<b>11 477</b>	<b>8 609</b>	<b>2 294</b>	<b>10 903</b>
<b>Transfert de portefeuille</b>					<b>(10)</b>	<b>(10)</b>
Charge des sinistres de l'exercice en cours	6 686	1 260	7 946	6 608	1 236	7 845
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(180)	(34)	(214)	71	(96)	(25)
<b>Charge des sinistres totale</b>	<b>6 506</b>	<b>1 226</b>	<b>7 732</b>	<b>6 679</b>	<b>1 140</b>	<b>7 820</b>
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(3 256)	(586)	(3 842)	(3 097)	(580)	(3 677)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 985)	(628)	(3 614)	(2 848)	(650)	(3 498)
<b>Paiements totaux</b>	<b>(6 241)</b>	<b>(1 214)</b>	<b>(7 455)</b>	<b>(5 945)</b>	<b>(1 230)</b>	<b>(7 175)</b>
<b>Variation de change</b>		<b>(68)</b>	<b>(67)</b>	<b>(2)</b>	<b>(59)</b>	<b>(61)</b>
<b>Provisions pour sinistres Non Vie à la clôture</b>	<b>9 607</b>	<b>2 079</b>	<b>11 686</b>	<b>9 342</b>	<b>2 135</b>	<b>11 477</b>

**NOTE 25.5 – DEROULE DES SINISTRES BRUTS**

En millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Estimation de la charge des sinistres</b>					
A fin N	7 107	6 991	7 693	7 796	7 938
A fin N+1	7 082	6 914	7 572	7 950	
A fin N+2	7 014	6 995	7 484		
A fin N+3	7 010	6 839			
A fin N+4	6 928				
<b>Charge des sinistres</b>	<b>6 928</b>	<b>6 839</b>	<b>7 484</b>	<b>7 950</b>	<b>7 938</b>
<b>Paiements cumulés des sinistres</b>	<b>6 102</b>	<b>6 100</b>	<b>6 301</b>	<b>6 065</b>	<b>3 836</b>
<b>Provisions pour sinistres à payer</b>	<b>826</b>	<b>739</b>	<b>1 182</b>	<b>1 885</b>	<b>4 102</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>9 689</b>	<b>9 809</b>	<b>10 031</b>	<b>10 322</b>	<b>10 401</b>
<b>S/P</b>	<b>71,5%</b>	<b>69,7%</b>	<b>74,6%</b>	<b>77,0%</b>	<b>76,3%</b>

Le tableau des déroulés de sinistres présente l'évolution des estimations de la charge de sinistres brute par exercice de survenance relative aux exercices 2014 à 2018, c'est-à-dire l'évolution entre l'estimation initiale et le coût réestimé à la date de clôture de l'exercice.

La provision par année de survenance est calculée par différence entre l'estimation de la charge de sinistres (réévaluée à la clôture des comptes) et les paiements cumulés réalisés.

**NOTE 25.6 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES NON VIE PAR SEGMENT OPERATIONNEL**
**VALEUR BRUTE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)</b>	<b>2 619</b>	<b>21</b>	<b>2 640</b>	<b>2 647</b>	<b>23</b>	<b>2 670</b>
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	2 660	21	2 681	2 659	23	2 682
Provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 800	21	2 821	2 786	23	2 809
Intérêts techniques	(140)		(140)	(127)		(127)
Effet du changement de taux d'actualisation	(41)		(41)	(12)		(12)

**PART CEDEE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours)</b>	<b>313</b>		<b>313</b>	<b>315</b>	<b>(1)</b>	<b>314</b>
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	315		315	315	(1)	315
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques de rentes non vie à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	323		323	323	(1)	322
Intérêts techniques	(8)		(8)	(8)		(8)
Effet du changement de taux d'actualisation	(1)		(1)	(1)		(1)

**NOTE 26 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
<b>Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>		
Provisions techniques vie	12 108	12 855
Provisions des contrats en UC	59	73
Provisions pour sinistres à payer	104	107
Provisions pour participation aux bénéfices	223	553
Autres provisions techniques		1
<b>Total</b>	<b>12 495</b>	<b>13 588</b>
<b>Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire</b>		
Provision technique vie		
Provisions des contrats en UC	148	163
Provisions pour sinistres à payer	1	1
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>165</b>
<b>Total</b>	<b>12 643</b>	<b>13 753</b>

**NOTE 26.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions des contrats financiers vie	10 238	1 870	12 108	11 040	1 814	12 855
Provisions pour sinistres à payer	91	14	105	94	14	108
Provisions participation aux bénéfices	223		223	553		553
Autres provisions techniques				1		1
<b>Total</b>	<b>10 553</b>	<b>1 884</b>	<b>12 436</b>	<b>11 689</b>	<b>1 828</b>	<b>13 517</b>

Une approche plus fine a été réalisée dans les affectations des contrats, un transfert de la provision pour participation aux bénéfices a eu lieu entre les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vers les passifs techniques relatifs à des contrats financiers.

**NOTE 26.2 – VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
<b>Contrats à prime unique</b>						
Capitalisation	451	4	455	452	4	456
Assurance individuelle	11 083	82	11 165	11 864	84	11 948
Contrats collectifs	85		85	73		73
Autres						
<b>Total des provisions des contrats à prime unique</b>	<b>11 619</b>	<b>86</b>	<b>11 705</b>	<b>12 388</b>	<b>88</b>	<b>12 477</b>
<b>Contrats à primes périodiques</b>						
Capitalisation	46	7	54	55	7	62
Assurance individuelle	276	12	287	281	13	294
Contrats collectifs	163		163	127		127
Autres	3		3	3		3
<b>Total des provisions des contrats à primes périodiques</b>	<b>488</b>	<b>19</b>	<b>508</b>	<b>466</b>	<b>20</b>	<b>486</b>
<b>Acceptations</b>						
<b>Total Provisions Vie</b>	<b>12 108</b>	<b>105</b>	<b>12 213</b>	<b>12 855</b>	<b>108</b>	<b>12 963</b>

**NOTE 27 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET FINANCIERS PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Provisions mathématiques à l'ouverture</b>	<b>42 763</b>	<b>2 614</b>	<b>45 377</b>	<b>43 520</b>	<b>2 917</b>	<b>46 437</b>
Primes de l'année	1 749	260	2 009	1 730	307	2 037
Intérêts crédités	242	30	271	225	35	260
Participation aux bénéfices	739	23	762	684	23	707
Termes	(346)	(97)	(443)	(359)	(136)	(494)
Rachats	(1 299)	(155)	(1 454)	(1 448)	(154)	(1 602)
Arrérages de rentes	(591)	(1)	(593)	(550)	(1)	(551)
Décès	(967)	(29)	(996)	(1 005)	(22)	(1 027)
Autres mouvements y compris transferts	(264)	(14)	(279)	(36)	(355)	(390)
<b>Provisions mathématiques à la clôture</b>	<b>42 026</b>	<b>2 630</b>	<b>44 657</b>	<b>42 763</b>	<b>2 614</b>	<b>45 377</b>

**NOTE 28 – PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE PASSIVE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	3 746	10	3 757	4 891	17	4 909
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		47	47		106	106
<b>Total</b>	<b>3 746</b>	<b>57</b>	<b>3 804</b>	<b>4 891</b>	<b>123</b>	<b>5 014</b>

Le taux de participation aux bénéfices différée est déterminé entité par entité (sur la base des cantons réglementaires). Il s'appuie sur le taux réel de partage des produits financiers entre les assurés et les actionnaires et correspond à la moyenne des taux réels des 3 dernières années. Cette moyenne permet d'éviter d'intégrer dans le calcul des éléments atypiques non récurrents.

Au cas particulier de la France, une analyse prospective des taux de participation aux bénéfices a été réalisée sur la base des business plan à 3 ans, qui vient confirmer le taux retenu dans les comptes.

Les taux utilisés en France au 31 décembre 2018 sont compris dans une fourchette comprise entre 74,52 % et 88,03 % dont 83,50 % pour Groupama Gan Vie.

**NOTE 29 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Assurés, intermédiaires et autres tiers	717	2		719	673	3		677
Coassureurs	97			97	49	55		104
Comptes courants cédants et rétrocedants	87			87	55	3		58
<b>Total</b>	<b>901</b>	<b>2</b>		<b>903</b>	<b>777</b>	<b>61</b>		<b>839</b>

**NOTE 30 – DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires (1)	268	12		280	315	5		320
Autres dettes sur opérations de réassurance	32	1		33	39	3		42
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>13</b>		<b>313</b>	<b>354</b>	<b>8</b>		<b>362</b>

(1) Y compris les dépôts espèces reçus des réassureurs

**NOTE 31 – DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT**

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'impôt exigible	6			6	16			16
Autres dettes sur l'Etat et les collectivités publiques	157	1		158	161			161
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>1</b>		<b>164</b>	<b>177</b>			<b>177</b>

Les dettes d'impôt exigible s'élèvent à 6 millions d'euros au 31 décembre 2018 au titre des sociétés étrangères.

Les autres dettes d'impôt au titre des filiales internationales s'élèvent à 34 millions d'euros au 31 décembre 2018.

## NOTE 32 – AUTRES DETTES

### NOTE 32.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	341	7	347	321	7	327
Organismes sociaux	234	5	239	240	6	246
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 703	4	4 707	4 619	5	4 623
Créditeurs divers	1 003	40	1 043	862	50	911
Autres dettes	240	27	267	263	24	287
<b>Total</b>	<b>6 520</b>	<b>83</b>	<b>6 603</b>	<b>6 304</b>	<b>92</b>	<b>6 396</b>

Il convient de noter que dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » figurent 4 600 millions d'euros de dettes de titres donnés en pension.

### NOTE 32.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel créditeur	323	7	17	347	309	4	15	327
Organismes sociaux	235	2	1	239	245	1		246
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 658	12	37	4 707	4 575	12	36	4 623
Créditeurs divers	301	742		1 043	891	20		911
Autres dettes	267			267	287			287
<b>Total</b>	<b>5 784</b>	<b>763</b>	<b>55</b>	<b>6 603</b>	<b>6 308</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>6 396</b>

### NOTE 32.3 – AUTRES DETTES – PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2018			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créditeur	345	2	347	
Organismes sociaux	239		239	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 707		4 630	77
Créditeurs divers	1 035	8	1 043	
Autres dettes	267		267	
<b>Total</b>	<b>6 593</b>	<b>10</b>	<b>6 525</b>	<b>77</b>

**NOTE 33 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES**
**NOTE 33.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Epargne retraite individuelle	1 826	458	2 284	1 739	529	2 268
Prévoyance individuelle	638	128	766	615	124	739
Santé individuelle	1 273	59	1 332	1 258	63	1 321
Autres	131		131	149		149
<b>Assurance de la personne individuelle</b>	<b>3 868</b>	<b>645</b>	<b>4 513</b>	<b>3 760</b>	<b>717</b>	<b>4 477</b>
Epargne retraite collective	321	39	359	195	30	225
Prévoyance collective	578	51	628	545	63	609
Santé collective	863	26	890	761	22	783
Autres	315		315	291		291
<b>Assurance de la personne collective</b>	<b>2 076</b>	<b>116</b>	<b>2 192</b>	<b>1 792</b>	<b>115</b>	<b>1 907</b>
<b>Assurance de la personne</b>	<b>5 944</b>	<b>761</b>	<b>6 705</b>	<b>5 552</b>	<b>832</b>	<b>6 384</b>
Automobile	1 594	1 073	2 667	1 563	1 073	2 637
Autres véhicules	91		91	95		95
Habitation	1 091	199	1 290	1 057	193	1 250
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	462	14	477	455	15	469
Construction	162		162	158		158
<b>Particuliers et professionnels</b>	<b>3 400</b>	<b>1 286</b>	<b>4 686</b>	<b>3 327</b>	<b>1 281</b>	<b>4 608</b>
Flottes	449	53	501	449	20	469
Dommages aux biens entreprises et collectivités	435	187	622	442	187	629
<b>Entreprises et collectivités</b>	<b>884</b>	<b>240</b>	<b>1 123</b>	<b>891</b>	<b>207</b>	<b>1 098</b>
Risques agricoles	476	121	597	476	152	628
Risques climatiques	228		228	226		226
Tracteurs et matériels agricoles	289		289	282		282
<b>Métiers agricoles</b>	<b>992</b>	<b>121</b>	<b>1 114</b>	<b>985</b>	<b>152</b>	<b>1 137</b>
Autres métiers	399	65	465	375	71	446
<b>Assurance de biens et responsabilité</b>	<b>5 676</b>	<b>1 712</b>	<b>7 388</b>	<b>5 578</b>	<b>1 710</b>	<b>7 288</b>
<b>Total</b>	<b>11 620</b>	<b>2 473</b>	<b>14 094</b>	<b>11 130</b>	<b>2 542</b>	<b>13 672</b>

**NOTE 33.2 – ANALYSE DES ACTIVITES FINANCIERES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D’AFFAIRES**

En millions d’euros	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts et produits assimilés		
Commissions (produits)	166	143
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	1
Produits des autres activités	2	3
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>147</b>

Le chiffre d’affaires des activités financières retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

**NOTE 33.3 – ANALYSE DU CHIFFRE D’AFFAIRE PAR ACTIVITE**

En millions d’euros	31.12.2018					31.12.2017				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	5 944	5 676	169	11 789	83%	5 552	5 578	147	11 277	82%
Europe du sud	551	1 334		1 885	13%	622	1 353		1 975	14%
PECO	210	379		589	4%	210	357		567	4%
<b>Total</b>	<b>6 705</b>	<b>7 388</b>	<b>169</b>	<b>14 263</b>	<b>100%</b>	<b>6 384</b>	<b>7 288</b>	<b>147</b>	<b>13 819</b>	<b>100%</b>

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France ;
- Europe du Sud : Italie, Grèce, Turquie ;
- Pays d’Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie et Roumanie.

**NOTE 34 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION**
**NOTE 34.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 781	211	1 992	1 804	220	2 024
Gains sur les opérations de change	48	10	57	45	10	56
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	111	3	114	104	3	107
Revenus des immeubles	115		115	119		119
Autres produits des placements						
<b>Revenus des placements</b>	<b>2 055</b>	<b>223</b>	<b>2 278</b>	<b>2 073</b>	<b>233</b>	<b>2 306</b>
Intérêts reçus des réassureurs	(1)		(1)	(3)		(4)
Pertes sur les opérations de change	(31)	(8)	(39)	(56)	(8)	(64)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(230)	(29)	(258)	(252)	(32)	(284)
Amortissements et provisions sur immeubles	(64)	(1)	(66)	(67)	(4)	(71)
Charges de gestion	(333)	(15)	(347)	(336)	(12)	(348)
<b>Charges des placements</b>	<b>(659)</b>	<b>(53)</b>	<b>(712)</b>	<b>(714)</b>	<b>(56)</b>	<b>(771)</b>
Détenus à des fins de transaction	(55)	13	(42)	(10)		(10)
Disponibles à la vente	194	6	199	246	20	266
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	350	1	351	231	1	232
<b>Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>488</b>	<b>20</b>	<b>508</b>	<b>467</b>	<b>21</b>	<b>488</b>
Détenus à des fins de transaction	(118)	(33)	(151)	6	15	21
Dérivés	63		62	129		129
Ajustements ACAV	(708)	(22)	(730)	507	16	523
<b>Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>(763)</b>	<b>(55)</b>	<b>(818)</b>	<b>642</b>	<b>31</b>	<b>673</b>
Disponibles à la vente	(9)	(1)	(10)	(13)		(13)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	1		1	4		4
<b>Variation des dépréciations sur instruments financiers</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(9)</b>	<b>(9)</b>		<b>(9)</b>
<b>Total</b>	<b>1 113</b>	<b>135</b>	<b>1 248</b>	<b>2 459</b>	<b>228</b>	<b>2 688</b>

**NOTE 34.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)**

En millions d'euros	31.12.2018					31.12.2017				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	60	351		(10)	401	63	232		(15)	280
Actions	57	62		(5)	114	60	151		(13)	199
Obligations	1 434	68	(51)	(5)	1 446	1 475	28	20		1 522
OPCVM actions	145	66	(62)		149	108	72	1		180
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(15)	(2)		(17)		(15)	(1)		(16)
Autres OPCVM de trésorerie		(9)	(3)		(12)		(7)	(1)		(8)
OPCVM obligations	54	(22)	(50)		(19)	63	21	33		117
Dérivés			62		62			129		129
Autres produits des placements	215	7	18	1	241	197	5	(30)	4	175
<b>Produits des placements</b>	<b>1 964</b>	<b>508</b>	<b>(88)</b>	<b>(19)</b>	<b>2 366</b>	<b>1 966</b>	<b>488</b>	<b>150</b>	<b>(24)</b>	<b>2 580</b>
Frais internes et externes de gestion	(337)				(337)	(332)				(332)
Autres charges des placements	(52)				(52)	(83)				(83)
<b>Charges des placements</b>	<b>(388)</b>				<b>(388)</b>	<b>(416)</b>				<b>(416)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 576</b>	<b>508</b>	<b>(88)</b>	<b>(19)</b>	<b>1 977</b>	<b>1 550</b>	<b>488</b>	<b>150</b>	<b>(24)</b>	<b>2 164</b>
Plus values sur valeurs représentatives des contrats en UC			344		344			644		644
Moins values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(1 074)		(1 074)			(121)		(121)
<b>Ajustement ACAV</b>			<b>(730)</b>		<b>(730)</b>			<b>523</b>		<b>523</b>
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>508</b>	<b>(818)</b>	<b>(19)</b>	<b>1 248</b>	<b>1 550</b>	<b>488</b>	<b>673</b>	<b>(24)</b>	<b>2 688</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 34.2.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2018					31.12.2017				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	61	350		(10)	400	65	231		(12)	284
Actions	56	60		(4)	111	60	150		(13)	196
Obligations	1 266	65	(50)	(5)	1 276	1 297	15	20		1 332
OPCVM actions	138	49	(39)		148	101	68	(21)		148
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		(15)	(2)		(17)		(15)	(1)		(16)
Autres OPCVM de trésorerie		(9)	(3)		(12)		(7)	(1)		(7)
OPCVM obligations	49	(17)	(48)		(17)	58	21	33		112
Dérivés			63		63			129		129
Autres produits des placements	200	6	25	1	232	186	3	(23)	4	170
<b>Produits des placements</b>	<b>1 771</b>	<b>488</b>	<b>(55)</b>	<b>(18)</b>	<b>2 186</b>	<b>1 766</b>	<b>467</b>	<b>135</b>	<b>(21)</b>	<b>2 348</b>
Frais internes et externes de gestion	(329)				(329)	(324)				(324)
Autres charges des placements	(36)				(36)	(71)				(71)
<b>Charges des placements</b>	<b>(365)</b>				<b>(365)</b>	<b>(395)</b>				<b>(395)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>1 406</b>	<b>488</b>	<b>(55)</b>	<b>(18)</b>	<b>1 821</b>	<b>1 371</b>	<b>467</b>	<b>135</b>	<b>(21)</b>	<b>1 952</b>
Plus values sur valeurs représentatives des contrats en UC			337		337			618		618
Moins values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(1 045)		(1 045)			(111)		(111)
<b>Ajustement ACAV</b>			<b>(708)</b>		<b>(708)</b>			<b>507</b>		<b>507</b>
<b>Total</b>	<b>1 406</b>	<b>488</b>	<b>(763)</b>	<b>(18)</b>	<b>1 113</b>	<b>1 371</b>	<b>467</b>	<b>642</b>	<b>(21)</b>	<b>2 459</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 34.2.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2018					31.12.2017				
	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	(2)	1			0	(2)	1		(2)	(3)
Actions	1	2	(1)		3	1	2			3
Obligations	168	3	(1)		170	178	13			191
OPCVM actions	6	18	(23)		1	7	3	22		32
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie		(1)			(1)					(1)
OPCVM obligations	5	(5)	(2)		(2)	5				5
Dérivés										
Autres produits des placements	15	2	(7)		9	10	2	(7)		6
<b>Produits des placements</b>	<b>193</b>	<b>20</b>	<b>(33)</b>		<b>180</b>	<b>199</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>(2)</b>	<b>232</b>
Frais internes et externes de gestion	(8)				(8)	(8)				(8)
Autres charges des placements	(15)				(15)	(12)				(12)
<b>Charges des placements</b>	<b>(23)</b>				<b>(23)</b>	<b>(20)</b>				<b>(20)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>170</b>	<b>20</b>	<b>(33)</b>		<b>157</b>	<b>179</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>(2)</b>	<b>212</b>
Plus values sur valeurs représentatives des contrats en UC			7		7			26		26
Moins values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(29)		(29)			(10)		(10)
<b>Ajustement ACAV</b>			<b>(22)</b>		<b>(22)</b>			<b>16</b>		<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>20</b>	<b>(55)</b>		<b>135</b>	<b>179</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>(2)</b>	<b>228</b>

(\*) nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

**NOTE 35 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**
**NOTE 35.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(9 746)	(1 751)	(11 497)	(9 543)	(1 852)	(11 396)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	(283)		(283)	(692)	157	(535)
Provisions mathématiques	1 952	24	1 976	1 840	34	1 874
Provisions en UC	137	33	169	(896)	(62)	(957)
Participation aux bénéfices	(1 156)	(52)	(1 209)	(1 304)	(90)	(1 394)
Autres provisions techniques	34	(6)	28	(43)	(2)	(44)
<b>Total</b>	<b>(9 062)</b>	<b>(1 753)</b>	<b>(10 815)</b>	<b>(10 637)</b>	<b>(1 814)</b>	<b>(12 452)</b>

**NOTE 35.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE**
**NOTE 35.2.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(3 725)	(6 021)	(9 746)	(3 537)	(6 006)	(9 543)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	(180)	(103)	(283)	(603)	(89)	(692)
Provisions mathématiques		1 952	1 952		1 840	1 840
Provisions en UC		137	137		(896)	(896)
Participation aux bénéfices	(1)	(1 155)	(1 156)		(1 304)	(1 304)
Autres provisions techniques	16	18	34	(9)	(34)	(43)
<b>Total</b>	<b>(3 890)</b>	<b>(5 172)</b>	<b>(9 062)</b>	<b>(4 150)</b>	<b>(6 487)</b>	<b>(10 637)</b>

**NOTE 35.2.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
<b>Sinistres</b>						
Payés aux assurés	(1 136)	(614)	(1 751)	(1 238)	(615)	(1 852)
<b>Variation dans les provisions techniques</b>						
Provisions pour sinistres à payer	22	(22)	0	174	(17)	157
Provisions mathématiques		24	24		34	34
Provisions en UC		33	33		(62)	(62)
Participation aux bénéfices		(52)	(52)		(90)	(90)
Autres provisions techniques	(3)	(3)	(6)	3	(5)	(2)
<b>Total</b>	<b>(1 117)</b>	<b>(636)</b>	<b>(1 753)</b>	<b>(1 060)</b>	<b>(754)</b>	<b>(1 814)</b>

**NOTE 36 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE**
**NOTE 36.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018						Total
	France			International			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Frais d'acquisition et d'administration	13	6	19	18		19	38
Charges des sinistres	(17)	62	46	20	3	24	69
Variation des autres provisions techniques	5	(3)	2				2
Participation aux résultats		5	5				4
Variation de la provision pour égalisation							
<b>Produits sur cessions en réassurance</b>	<b>2</b>	<b>70</b>	<b>72</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>114</b>
Primes cédées	(298)	(92)	(390)	(117)	(4)	(121)	(511)
Variation de primes non acquises	2		2	(1)		(1)	1
<b>Charges sur cessions en réassurance</b>	<b>(296)</b>	<b>(92)</b>	<b>(388)</b>	<b>(118)</b>	<b>(4)</b>	<b>(121)</b>	<b>(510)</b>
<b>Total</b>	<b>(294)</b>	<b>(23)</b>	<b>(317)</b>	<b>(79)</b>	<b>0</b>	<b>(79)</b>	<b>(396)</b>

En millions d'euros	31.12.2017						Total
	France			International			
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	
Frais d'acquisition et d'administration	36	7	43	25		25	68
Charges des sinistres	414	61	475	2	3	5	480
Variation des autres provisions techniques	(106)	8	(98)				(98)
Participation aux résultats							
Variation de la provision pour égalisation							
<b>Produits sur cessions en réassurance</b>	<b>344</b>	<b>76</b>	<b>420</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>450</b>
Primes cédées	(288)	(94)	(383)	(144)	(4)	(148)	(531)
Variation de primes non acquises				3		3	3
<b>Charges sur cessions en réassurance</b>	<b>(288)</b>	<b>(94)</b>	<b>(382)</b>	<b>(142)</b>	<b>(3)</b>	<b>(145)</b>	<b>(528)</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>(18)</b>	<b>37</b>	<b>(115)</b>	<b>0</b>	<b>(115)</b>	<b>(77)</b>

**NOTE 37 – CHARGES D'EXPLOITATION**
**NOTE 37.1 – CHARGES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Charges externes	(784)	(85)	(869)	(754)	(86)	(841)
Impôts et taxes	(238)	(26)	(264)	(237)	(24)	(260)
Charges de personnel	(1 646)	(146)	(1 793)	(1 621)	(150)	(1 771)
Commissions	(682)	(403)	(1 085)	(645)	(398)	(1 043)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(108)	(25)	(133)	(94)	(27)	(120)
Autres charges	(87)	(36)	(123)	(102)	(47)	(149)
<b>Total charges d'exploitation par nature</b>	<b>(3 545)</b>	<b>(721)</b>	<b>(4 266)</b>	<b>(3 454)</b>	<b>(731)</b>	<b>(4 185)</b>

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2018, le CICE s'élève à 28 millions d'euros.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité des entreprises du Groupe au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion,
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies,
- de formation des collaborateurs,
- d'actions liées au développement durable.

**NOTE 37.2 – CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Assurance	Activités financières	Total	Assurance	Activités Financières	Total
Charges externes	(827)	(41)	(869)	(800)	(41)	(841)
Impôts et taxes	(258)	(6)	(264)	(254)	(6)	(260)
Charges de personnel	(1 732)	(60)	(1 793)	(1 712)	(60)	(1 771)
Commissions	(1 085)		(1 085)	(1 043)		(1 043)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(129)	(4)	(133)	(117)	(3)	(120)
Autres charges	(111)	(13)	(123)	(138)	(11)	(149)
<b>Total charges d'exploitation par nature</b>	<b>(4 142)</b>	<b>(124)</b>	<b>(4 266)</b>	<b>(4 065)</b>	<b>(120)</b>	<b>(4 185)</b>

**NOTE 37.3 – VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Salaires	(1 020)	(1 002)
Charges de sécurité sociale	(439)	(442)
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies	(107)	(106)
Régimes à prestations définies	(12)	(11)
Jours anniversaires et médailles du travail	(3)	(5)
Autres avantages au personnel	(212)	(206)
<b>Charge annuelle des salaires</b>	<b>(1 793)</b>	<b>(1 771)</b>

La rémunération annuelle brute (y compris avantages en nature) des membres du Comité de Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles est de 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2018. S'agissant du contrat de retraite, le montant total de l'engagement à la date du 31 décembre 2018 s'élève à 17,2 millions d'euros.

**NOTE 38 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS**
**NOTE 38.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(393)	(351)	(744)	(366)	(345)	(711)
Variation des frais d'acquisition reportés	3	3	6	(2)	(2)	(4)
Autres charges	(1 104)	(96)	(1 200)	(1 075)	(89)	(1 164)
<b>Total</b>	<b>(1 494)</b>	<b>(443)</b>	<b>(1 937)</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(437)</b>	<b>(1 879)</b>

**NOTE 38.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE**
**NOTE 38.2.1 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(318)	(75)	(393)	(303)	(63)	(366)
Variation des frais d'acquisition reportés	4	(1)	3	4	(6)	(2)
Autres charges	(619)	(485)	(1 104)	(610)	(465)	(1 075)
<b>Total</b>	<b>(933)</b>	<b>(561)</b>	<b>(1 494)</b>	<b>(909)</b>	<b>(534)</b>	<b>(1 442)</b>

**NOTE 38.2.2 – FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(271)	(80)	(351)	(262)	(84)	(345)
Variation des frais d'acquisition reportés	4	(1)	3	(1)	(1)	(2)
Autres charges	(72)	(23)	(96)	(65)	(24)	(89)
<b>Total</b>	<b>(339)</b>	<b>(104)</b>	<b>(443)</b>	<b>(328)</b>	<b>(109)</b>	<b>(437)</b>

**NOTE 39 – FRAIS D'ADMINISTRATION**
**NOTE 39.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions	(78)	(18)	(96)	(67)	(24)	(92)
Autres charges	(278)	(112)	(390)	(263)	(120)	(383)
<b>Total</b>	<b>(356)</b>	<b>(130)</b>	<b>(486)</b>	<b>(330)</b>	<b>(144)</b>	<b>(474)</b>

**NOTE 39.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE**
**NOTE 39.2.1 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(45)	(33)	(78)	(45)	(22)	(67)
Autres charges	(181)	(97)	(278)	(172)	(90)	(263)
<b>Total</b>	<b>(226)</b>	<b>(129)</b>	<b>(356)</b>	<b>(218)</b>	<b>(112)</b>	<b>(330)</b>

**NOTE 39.2.2 – FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Total
Commissions	(12)	(6)	(18)	(16)	(8)	(24)
Autres charges	(77)	(35)	(112)	(80)	(40)	(120)
<b>Total</b>	<b>(89)</b>	<b>(41)</b>	<b>(130)</b>	<b>(97)</b>	<b>(47)</b>	<b>(144)</b>

**NOTE 40 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Commissions et autres charges techniques vie	(338)	(9)	(347)	(321)	(11)	(331)
Participation des salariés vie	(1)		(1)	(3)		(3)
Autres produits techniques vie	3	7	10	3	8	11
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	14		14	16		16
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants vie</b>	<b>(322)</b>	<b>(2)</b>	<b>(325)</b>	<b>(305)</b>	<b>(3)</b>	<b>(307)</b>
Commissions et autres charges techniques non vie	(382)	(73)	(454)	(399)	(73)	(472)
Participation des salariés non vie	(1)		(1)	(2)		(2)
Autres produits techniques non vie	69	3	72	65	3	67
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	38		38	28		28
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants non vie</b>	<b>(276)</b>	<b>(70)</b>	<b>(346)</b>	<b>(309)</b>	<b>(70)</b>	<b>(379)</b>
Autres charges non techniques	(243)	(17)	(260)	(253)	(22)	(274)
Autres produits non techniques	61	16	77	64	20	85
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques</b>	<b>(182)</b>	<b>(1)</b>	<b>(184)</b>	<b>(188)</b>	<b>(1)</b>	<b>(190)</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants bancaires</b>						
<b>Total</b>	<b>(781)</b>	<b>(73)</b>	<b>(854)</b>	<b>(802)</b>	<b>(74)</b>	<b>(876)</b>

**NOTE 41 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Produits opérationnels non courants	123	12	135	66		66
Charges opérationnelles non courantes	(114)	(36)	(150)	(173)	(21)	(194)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition					(58)	(58)
Autres						
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>(24)</b>	<b>(15)</b>	<b>(107)</b>	<b>(79)</b>	<b>(186)</b>

Ce poste comprend notamment :

- L'amortissement des valeurs de portefeuille pour un montant global de 16 millions d'euros au 31 décembre 2018,
- Un projet informatique représentant une charge de 18 millions d'euros au 31 décembre 2018.

**NOTE 42 – CHARGES DE FINANCEMENT**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts TSR	(85)	(88)
Emprunts TSDI		
Autres charges de financement	(1)	(1)
<b>Total</b>	<b>(85)</b>	<b>(89)</b>

## NOTE 43 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

### NOTE 43.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôt courant	(75)	(7)	(82)	(110)	(16)	(126)
Impôt différé	(99)	7	(92)	10	(7)	3
<b>Total</b>	<b>(174)</b>	<b>0</b>	<b>(174)</b>	<b>(100)</b>	<b>(23)</b>	<b>(123)</b>

Le Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le Groupe continue de considérer que les motifs de redressement sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

### NOTE 43.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(222)</b>	<b>(95)</b>
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	61	(108)
Impact des différences de taux d'imposition	(11)	79
Crédit d'impôts et diverses imputations		1
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	(2)	
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(174)</b>	<b>(123)</b>

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé plus impôt social) de 174 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre une charge de 123 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par celle du poste « impact des différences de taux ».

Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	609	impôt courant : 34,43% impôt différé : 32,02%	350	34,43%
Bulgarie	1	10,00%	1	10,00%
Chine	4	25,00%	6	25,00%
Grèce	15	28,00%	13	29,00%
Hongrie	25	9,00%	17	9,00%
Italie	(54)	30,82%	52	30,82%
Portugal			(2)	22,50%
Roumanie	2	16,00%	10	16,00%
Royaume-Uni		19,00%	13	19,25%
Tunisie	1	30,00%	1	30,00%
Turquie	21	22,00%	(47)	20,00%
<b>Total</b>	<b>624</b>		<b>413</b>	

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% sur l'impôt courant et s'établit à 32,02% sur l'impôt différé. Il convient de souligner que sur le périmètre France, les impôts différés ont été déterminés en prenant en compte la baisse progressive du taux d'IS prévue à 25,82% à l'horizon 2022.

Les taux théoriques d'impôts sont restés stables sur la période.

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 44 – EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES

En nombre de personnes	31.12.2018			31.12.2017
	Assurance	Activités financières	Total	Total
France	23 922	287	24 209	24 089
Italie	791		791	796
Hongrie	1 684		1 684	1 855
Grèce	284		284	302
Roumanie	1 527		1 527	1 548
Autres UE	200		200	194
Hors UE	431		431	490
<b>Total effectif des sociétés intégrées</b>	<b>28 839</b>	<b>287</b>	<b>29 126</b>	<b>29 274</b>

Les effectifs sont en hausse en France principalement dans les filiales tandis qu'à l'International ils diminuent.

**NOTE 45 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS**

En millions d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Avals, cautions et garanties reçus	34	86
Autres engagements reçus	871	850
<b>Total engagements reçus hors réassurance</b>	<b>904</b>	<b>936</b>
<b>Engagements reçus au titre de la réassurance</b>	<b>542</b>	<b>477</b>
Avals, cautions et garanties donnés	315	302
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	788	488
Autres engagements donnés	1 809	1 021
<b>Total engagements donnés hors réassurance</b>	<b>2 912</b>	<b>1 812</b>
<b>Engagements donnés au titre de la réassurance</b>	<b>3 607</b>	<b>3 762</b>
<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 34 millions d'euros.

Les **autres engagements reçus hors réassurance** pour 871 millions d'euros sont principalement constitués des éléments suivants :

- La ligne de crédit mise en place avec la banque HSBC en décembre 2014 pour un montant de 750 millions d'euros et non utilisée au 31 décembre 2018,
- Les titres reçus en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont comptabilisés également en engagements hors bilan, se traduisant dans les comptes par 77 millions d'euros d'engagements reçus au titre des prêts obligataires.

Les **avals, cautions et garanties donnés** s'élèvent à 315 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garanties générales octroyées dans le cadre de l'apport des titres de Groupama Banque à la Compagnie Financière d'Orange Bank pour 75 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros Espagne pour 81 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Carole Nash pour 95 millions d'euros,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Seguros de Vida Portugal pour 11 millions d'euros.

Les **autres engagements sur titres, actifs ou revenus** sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 788 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

Les **autres engagements donnés** s'élèvent à 1 809 millions d'euros. Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Les titres donnés en garantie au titre du mécanisme de collatéralisation mis en place pour garantir les plus ou moins-values latentes sur les instruments dérivés sont également comptabilisés en autres engagements hors bilan, se traduisant dans les comptes par 577 millions d'euros d'engagements donnés au titre de la couverture des plus ou moins-values latentes sur instruments financiers à terme,
- Des promesses de vente de 659 millions d'euros principalement de la filiale Groupama Gan Vie,
- Des engagements de 376 millions d'euros portant sur des contrats de locations immobilières (sur des loyers restant à verser jusqu'à la fin du bail envers des bailleurs externes au groupe),
- Des engagements donnés sur commande de travaux immobiliers pour 66 millions d'euros, principalement de Groupama Gan Vie et de la filiale SCI Gan Foncier,
- Dans le cadre du lancement des certificats mutualistes, les assemblées générales des caisses régionales ont voté une autorisation d'émission de 682 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, 125 millions d'euros d'autorisation votée restent à émettre par les caisses régionales. En outre, il convient de noter que le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés est fixé à 10% du montant total des certificats mutualistes.

#### Les engagements non valorisés

Groupama Holding Filiales et Participations, en sa qualité d'actionnaire principal, s'engage à fournir à Cofintex 6 le support financier nécessaire à la poursuite normale de son activité dans le respect du principe de continuité d'exploitation. Cet engagement court jusqu'au 28 mai 2019.

#### Clauses « Trigger » :

##### Groupama Assurances Mutuelles :

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR, TSDI), Groupama Assurances Mutuelles bénéficie de clauses dites « trigger » sur le paiement des coupons :

- Groupama Assurances Mutuelles a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission du TSR d'octobre 2009 de 500 millions d'euros dans le cas où la couverture du capital (SCR/MCR) est inférieure à 100%,
- Groupama Assurances Mutuelles a interdiction de payer les intérêts en cas de déficience réglementaire, de l'émission du TSR de 2017 de 650 millions d'euros, dans le cas où la couverture du capital de solvabilité (SCR/MCR) est inférieure à 100%,
- Groupama Assurances Mutuelles a interdiction de payer les intérêts en cas de déficience réglementaire, de l'émission du TSR de 2018 de 500 millions d'euros, dans le cas où la couverture du capital de solvabilité (SCR/MCR) est inférieure à 100%.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).

## NOTE 46 – FACTEURS DE RISQUES ET ANALYSES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont variables. Le Groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placements financiers et notamment, les risques de crédit, ceux liés aux taux d'intérêt, aux marchés actions, au change et à l'immobilier. Les risques de liquidité et d'insolvabilité des réassureurs font également l'objet d'un suivi spécifique par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes les entreprises de secteurs d'activité différents.

### 1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE

Les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne sont définis dans la politique de contrôle interne du Groupe. Une politique d'audit interne, composante du contrôle interne, complète les dispositions de la politique de contrôle interne et précise ses règles de fonctionnement propres et ses domaines d'intervention. Une politique générale de gestion des risques et des politiques dédiées couvrant l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé ainsi qu'une politique de conformité, définissant le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif de conformité au sein du Groupe parachève le dispositif. L'ensemble de ces politiques est approuvé par le Conseil d'Administration de Groupama Assurances Mutuelles.

La politique de gestion des risques Groupe constitue le socle du pilotage des risques tant au niveau Groupe qu'au niveau entités. Elle définit l'ensemble des principes structurants du dispositif de gestion des risques au sein de Groupama, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnel.

Les entités du Groupe formalisent leur politique de gestion des risques et les différentes politiques de risques, en cohérence avec celles du Groupe et en fonction de leur profil de risque, de leur organisation et de leur pays d'exercice. Les filiales de services (ou de moyens), de distribution et les filiales financières mettent en place un dispositif de gestion des risques conformément à la réglementation applicable à leurs activités en cohérence avec le cadre établi par le Groupe.

La mise en œuvre d'un système de gestion des risques cohérent au sein du Groupe est assurée par :

- la définition de normes et d'un cadre structurant d'analyse et de maîtrise des risques,
- un accompagnement des entités dans la mise en œuvre de ce dispositif de gestion des risques,
- le contrôle, en aval, du respect des normes Groupe et de l'efficacité du système de gestion des risques mis en œuvre au sein des entités.

Depuis 2014, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel. En effet, cet exercice qui vise à évaluer les risques et la solvabilité est réalisé au niveau de chaque entité du Groupe et au niveau consolidé, chaque rapport étant validé par le Conseil d'Administration de l'entité concerné et communiqué au régulateur.

L'identification des risques est effectuée à partir de nomenclatures Groupe définies par domaines de risques : opérationnels, assurance vie, assurance non vie et financiers communes à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la classification des risques de Solvabilité 2. A chaque risque majeur (Groupe et entité) est affecté un « propriétaire » de risque, responsable du suivi et de la maîtrise du risque en cohérence avec les standards définis par le Groupe. La mise en place de plans de maîtrise des risques est effectuée par les propriétaires de risques et est déclinée dans les entités du Groupe.

Au niveau du Groupe, les risques liés aux activités d'assurance sont suivis plus particulièrement par les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles et Groupama Gan Vie spécialisées dans les domaines considérés et par la Direction de la Réassurance. La Direction Financière Groupe a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion Actif/Passif. Les risques opérationnels sont suivis par les directions métiers, directions supports, ou filiales de Groupama Assurances Mutuelles spécialisées dans le domaine considéré.

Opérationnellement, le dispositif de contrôle interne des entités et du G.I.E Groupama Supports et Services s'organise autour de trois dispositifs complémentaires :

- la gestion des risques et le contrôle permanent /conformité de chaque entité ;
- l'audit interne ou opérationnel de l'entité ;
- la gestion des risques et le contrôle permanent/conformité Groupe ainsi que l'audit général Groupe, rattachés à la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles, qui assurent l'animation et la coordination des filières Audit et Risques & Contrôle au sein du Groupe.

La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances :

- Le Comité des Risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe complété du responsable de la fonction clé Gestion des Risques : ses missions sont notamment de valider la politique de gestion des risques, notamment en fixant les limites de risques et en approuvant les mesures de maîtrise des risques et de superviser la gestion des risques majeurs pour le Groupe.
- Les comités des risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité) animés par les directions Risques, Risques Opérationnels / Contrôle Permanent et la Conformité Groupe et composés des propriétaires de risques majeurs et selon les domaines concernés des représentants des directions Métiers et Supports de Groupama Assurances Mutuelles (Actuariat Groupe, Pilotage et Résultats Groupe, Investissements ...), Filiales France / Filiales Internationales et des filiales d'Asset Management.
- Le comité de Gestion du Capital, composé du Directeur Général adjoint, du Directeur Financier, du Directeur Risques, Contrôle, Conformité, du Directeur Risques, du Directeur Réassurance, du Directeurs des Investissements, du Directeur Financement, du Directeur Solvabilité 2, ainsi que du représentant de la direction internationale en charge du suivi des filiales internationales.

Des dispositifs similaires sont mis en place au niveau des entités.

Par ailleurs, un comité de mise en œuvre et de partage des objectifs, décisions et bonnes pratiques entre les entités du Groupe a été mis en place. Ce comité Comop ARC (Comité de mise en œuvre opérationnelle Audit Risques et Contrôle) est animé par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe et la Direction Audit Général Groupe. Il réunit les Caisses Régionales et les principales filiales d'assurance France et Groupama Supports & Services (G2S).

### 1.1 Caisses régionales

Les caisses régionales en tant qu'entités juridiques autonomes mettent en œuvre leur dispositif de contrôle interne, et la gestion de leurs risques conformément aux standards du Groupe. Ces dispositifs sont adaptés à chaque caisse régionale en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale. En matière d'organisation et de gouvernance, les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction générale, des fonctions clés et les directions opérationnelles ou supports intervenant dans la gestion des risques sont précisés dans les politiques de risques. La Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe accompagne les caisses régionales dans le suivi et le déploiement des standards Groupe.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupes de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle permanent/conformité des caisses régionales ; y sont également traités les travaux relatifs à la mise en œuvre du Pilier 2 de Solvabilité 2.

La réassurance des caisses régionales s'inscrit dans le cadre spécifique d'une convention de réassurance exclusive conclue entre elles et Groupama Assurances Mutuelles (Règlement général de réassurance). Le règlement général de réassurance des caisses régionales constitue un des principaux dispositifs de maîtrise des risques. Les principes et les règles de réassurance sont formalisés dans les politiques de réassurance Groupe et entités.

Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent, en coordination avec la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, les dispositifs de maîtrise des risques définis par Orange Bank et Groupama Gan Vie.

## 1.2 Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales

Les risques des filiales font l'objet d'un triple suivi :

- Suivi transverse par les directions métiers, fonctionnelles ou supports de Groupama Assurances Mutuelles spécialisées dans le domaine considéré comme indiqué ci- dessus
- Suivi permanent par les services de leur pôle de rattachement :
  - o Direction Financière Groupe pour les filiales financières ;
  - o Direction Assurance et Services Groupe pour les filiales d'assurances Dommages, les filiales de services françaises, Orange Bank et Groupama Supports et Services ;
  - o Direction générale de Groupama Gan Vie pour la filiale vie et les filiales de distribution Gan Patrimoine et Gan Prévoyance ;
  - o Direction des Filiales Internationales pour les filiales internationales
- Suivi par chaque filiale ou GIE de Groupama Assurances Mutuelles dans le cadre de la responsabilité de ses dirigeants et conformément aux standards du Groupe. A l'instar des caisses régionales, la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe accompagne Groupama Assurances Mutuelles et ses filiales dans le suivi et le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Concernant plus particulièrement Groupama Gan Vie, le Comité réglementaire et management de l'environnement aborde l'ensemble des sujets de conformité de cette filiale.

Des instances d'échanges et de bonnes pratiques (groupes de travail, ateliers thématiques, formations), animées par la Direction Risques, Contrôle, Conformité Groupe, complètent le dispositif et réunissent régulièrement l'ensemble des responsables risques et contrôle interne des filiales françaises et internationales.

Le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles avec l'assistance du comité d'audit et des risques, composé pour près de la moitié d'administrateurs indépendants, a pour mission la validation et le suivi de la stratégie de gestion des risques, de sa mise en œuvre et de ses orientations à venir, la validation des politiques de risques, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques et l'examen des travaux d'audit interne.

Enfin, le conseil d'administration via notamment le comité d'audit et des risques de Groupama Assurances Mutuelles est associé aux différents travaux du Groupe à l'application de la directive Solvabilité 2 dont ceux relatifs à l'ORSA avec en particulier la validation des hypothèses de scénarios de stress et l'examen du rapport ORSA pour validation par le conseil d'administration.

## 1.3 Groupe

L'audit général Groupe effectue plusieurs natures d'audits parmi lesquelles, un audit global économique et financier des principales entités du Groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités, des missions d'audit sur les processus de Groupama Assurances Mutuelles et sur les processus transverses du Groupe, et enfin des missions d'audits réalisées pour le compte des quelques entités dans le cadre de la mutualisation de la fonction clé Audit auprès de Groupama Assurances Mutuelles. Le plan des missions de l'audit général Groupe est validé par la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles et approuvé par le Comité d'audit et des risques de Groupama Assurances Mutuelles et le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. Chaque mission amène notamment à examiner le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne dans le domaine ou l'entité auditée et fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles. Une synthèse régulière est faite au Comité d'Audit et des Risques. Un reporting sur l'avancement des recommandations est communiqué trimestriellement au comité de Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques de Groupama Assurances Mutuelles.

Les fonctions Risques, Contrôle Permanent et Conformité Groupe ont pour mission d'assurer la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux exigences de la Direction Générale en termes de dispositifs de contrôle interne, conformité et gestion des risques ainsi qu'à celles du Pilier 2 de Solvabilité 2.

S'agissant de la gestion des risques, la Direction des Risques Groupe intervient plus spécifiquement sur les domaines liés aux risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe, la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe intervient plus particulièrement sur le périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels et la fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable conformité Groupe, intervient sur les domaines liés aux risques de non-conformité et d'image. Dans ce cadre, ces directions, selon leur domaine de responsabilité :

- assistent les organes d'administration et de Direction Générale dans la définition :
  - o de la stratégie risques
  - o des principes structurants du système de gestion des risques ;
- sont responsables de la mise en œuvre et de l'animation du système de gestion des risques, composé notamment des politiques de gestion des risques, des processus d'identification, de mesure, de gestion et de reporting des risques inhérents aux activités du Groupe ;
- suivent et analysent le profil de risque général du Groupe ;
- rendent compte des expositions aux risques et alertent les organes d'administration et de Direction Générale en cas de risques majeurs menaçant la solvabilité du Groupe ;
- animent les comités des risques ;
- animent les groupes de travail et instances avec les entités.

Plus spécifiquement, la direction des Risques Groupe, au titre de la fonction gestion des risques a en charge :

- l'élaboration de la politique de gestion des risques du Groupe et la coordination des politiques relatives aux risques assurances et financiers en lien avec les propriétaires de risques concernés ;
- la définition du processus de fixation de tolérance au risque Groupe (limites de risques) ;
- le suivi des risques majeurs Groupe (RMG) assurance et financiers ;
- l'évaluation et la cotation des risques assurances et financiers, incluant les analyses de sensibilité et les stress tests ;
- la conduite du processus ORSA : évaluation interne par l'entreprise de ses risques et de sa situation de solvabilité ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison du dispositif de gestion des risques.

La direction Risques opérationnels et Contrôle Permanent Groupe a en charge :

- l'élaboration des politiques Groupe de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels ;
- l'élaboration des normes et référentiels Groupe (cartographie des processus, des risques opérationnels et des plans de contrôle permanent, référentiel des contrôles permanents) et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- le suivi et l'évaluation des risques opérationnels (liés à la maîtrise des processus) ;
- la maîtrise d'ouvrage (MOA) de l'outil communautaire de gestion des risques opérationnels OROp gérant notamment la collecte des résultats des contrôles permanents, la base des incidents et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la mise en place du contrôle interne de l'entité Groupama Assurances Mutuelles ;
- la définition de la politique de continuité d'activité, le respect de sa mise en œuvre et la supervision du dispositif au sein des entités ;
- la qualité des données, en termes de gouvernance et plan de contrôle ;
- la responsabilité de la validation interne du modèle interne ;
- l'accompagnement des entités du Groupe dans la déclinaison des dispositifs de gestion des risques opérationnels et de contrôle permanent (pilotage, coordination, animation, information et formation) ;
- le reporting de l'état du dispositif de Contrôle Interne du Groupe, aux fins de communication par le Directeur de Risques, Contrôle et Conformité Groupe aux organes de gouvernance ainsi qu'aux autorités de contrôle compétentes.

La fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable Conformité Groupe, a plus spécifiquement en charge :

- l'élaboration de la politique de Conformité Groupe. Elle est partie prenante à la rédaction des politiques de rémunération Groupe ainsi que de Gouvernance et de surveillance des produits, en lien avec les Directions concernées de Groupama Assurances Mutuelles,
- l'animation de la ligne fonctionnelle Conformité et des responsables de la Fonction clé de Vérification de la Conformité en assurant, si nécessaire, le relais de la veille juridique, réglementaire et jurisprudentielle, réalisée par la Direction Juridique Groupe ;
- de s'assurer régulièrement de la conformité des politiques, normes et procédures du Groupe et de leur mise en application effective, étant précisé que la Direction Juridique Groupe s'assure de la conformité à la réglementation ;
- d'identifier, évaluer, superviser et suivre l'exposition aux risques de non-conformité des entreprises (cartographie des risques, Tableaux de Bord, Fiches de risques, etc.) ;
- d'assister les métiers dans la rédaction des plans de contrôles de niveau 1 visant à renforcer la maîtrise des risques de non-conformité, élaborer les plans de contrôles de niveau 2 ;
- la mise en œuvre et la supervision, en collaboration avec l'ensemble des entreprises du Groupe, du dispositif de prévention, d'identification et de gestion des conflits d'intérêts ;
- de contribuer, notamment avec la Direction Juridique Groupe ainsi que les directions et entreprises concernées, à la rédaction des réponses aux autorités de contrôle ;
- de rendre compte aux instances de gouvernance du Groupe et des entreprises de la gestion des risques de non-conformité.

Chaque entité du Groupe dispose de fonctions Risques, Contrôle et Conformité.

La définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et sa mise en œuvre par les entités sont du ressort de Groupama Support et Service (G2S) qui rend compte à la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion Groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du Groupe en s'appuyant sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités.

Des revues d'affaires filiales sont organisées au minimum deux fois par an avec la Direction Générale de Groupama Assurances Mutuelles pour compléter ce dispositif de suivi. Elles intègrent un volet spécifique « risques » présentant par entité le niveau de déploiement du système de contrôle interne et les principales actions en cours en matière de gestion des risques.

## 2. RISQUES D'ASSURANCE

### 2.1 Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurance qu'au niveau du Groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

### 2.2 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ces risques

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

#### 2.2.1 Conception des produits

La plupart des activités de Groupama font l'objet d'une concurrence forte et croissante de la part des autres compagnies d'assurance, des bancassureurs et des compagnies d'assurance mutuelles. Ces pressions concurrentielles sont de nature à exercer une contrainte sur le prix de certains produits et services de Groupama et donc sur sa rentabilité. Les directions métiers assurance de Groupama Assurances Mutuelles veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du Groupe. La conception des produits d'assurance vie et non vie est effectuée par les directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles et de Groupama Gan Vie pour le compte des entreprises du Groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges en lien avec la direction actuariat Groupe et la direction des Investissements le cas échéant. Les lancements ou évolutions de produits sont effectués à partir d'un processus type intégrant la validation des livrables à destination des clients et des commerciaux par les directions Juridique, Risques et Conformité Groupe et sont déclinés par pôle (caisses régionales, filiales France, filiales International). Tout au long du dispositif de gouvernance produit, des mesures sont intégrées pour prendre en compte les intérêts et caractéristiques de la clientèle cible.

Les principales étapes de ce processus sont validées dans les comités déterminés (Comités opérationnels, Comité des Risques Assurance, Comité Exécutif Groupe).

En 2017, le processus de conception des produits a fait l'objet d'une revue globale dans le cadre des travaux liés à l'application de la Directive Distribution Assurance qui est entrée en vigueur en 2018. A cet effet, une politique de gouvernance produit avait été élaborée et validée par le conseil d'administration en décembre 2017.

#### 2.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les principes de gestion des risques de souscription et de gestion de sinistres sont formalisés dans la politique Groupe de Souscription et Provisionnement approuvée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles. Elle précise notamment par domaine d'assurance les règles de souscription, les limites de garanties et les exclusions fixées dans le respect des traités de réassurance.

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du Groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du Groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le Groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement.

Les activités d'assurance du Groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces directions métiers exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

### 2.2.3 Evaluation des provisions

Conformément aux pratiques du secteur des assurances et aux exigences comptables et réglementaires, Groupama constitue des réserves techniques pour couvrir les sinistres de ses activités d'assurance de dommages et d'assurance vie.

La détermination des réserves techniques reste toutefois un processus intrinsèquement incertain, reposant sur des estimations.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du Groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des Assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ces modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Les normes de provisionnement ainsi que les principes d'évaluation et de maîtrise du risque de provisionnement sont précisés dans la politique Groupe de Souscription et provisionnement.

La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurances vie et non vie est présentée dans la note 25.1 des comptes annuels.

➤ **Ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable ou absence d'engagements de taux**

La ventilation des provisions mathématiques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié à un taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017
	France	International	Total	Total
Engagements garantis à taux fixe	35 984	2 699	38 682	39 362
Engagements garantis à taux variable	8 015	21	8 037	8 082
UC et autres produits sans engagement de taux	9 323	938	10 261	10 587
<b>Total</b>	<b>53 322</b>	<b>3 658</b>	<b>56 980</b>	<b>58 031</b>

Le poids des engagements à taux garantis poursuit sa lente décroissance. La part des UC et autres produits sans engagement de taux est en baisse et représente 18% de la totalité des engagements (contre 18,2% à fin 2017).

### 2.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama Assurances Mutuelles pour l'ensemble des entités du Groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le Groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama Assurances Mutuelles pour le compte de l'ensemble du Groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité des sécurités en réassurance, composé notamment de la Direction des Cessions Externes de Réassurance de Groupama Assurances Mutuelles et de la Direction Risques Groupe, et fondées sur les notations des agences de notation, visent à maîtriser le risque de défaillance des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les principes et dispositifs de réassurance sont décrits dans la politique Groupe de réassurance.

## **2.3 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur**

### **2.3.1 Description générale**

Le Groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers, aux collectivités et aux entreprises. Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le Groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point.

Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multi-supports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

#### **2.3.1.1 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance non vie**

A l'instar des autres assureurs, les résultats et la situation financière de Groupama peuvent être affectés de manière très importante par la survenance imprévisible et erratique de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, telles que des inondations, la sécheresse, des glissements de terrain, des tempêtes, des tremblements de terre, des émeutes, des incendies, des explosions ou des actes de terrorisme. À titre d'exemple, la tempête subie par la France en décembre 1999 s'est traduite par des dommages très importants et par une augmentation significative des demandes d'indemnisation de la part des clients de Groupama. Les changements climatiques intervenus au cours des dernières années, notamment le réchauffement global de la planète, ont contribué à renforcer le caractère imprévisible et la fréquence des événements climatiques et des catastrophes naturelles dans les régions où Groupama est présente, en particulier en Europe, et ont créé une nouvelle incertitude quant aux tendances de risque et à l'exposition de Groupama pour l'avenir.

Groupama met en œuvre un programme de réassurance afin de limiter les pertes qu'elle est susceptible de subir du fait des catastrophes ou d'autres événements affectant ses résultats techniques. Les programmes de réassurance mis en place par Groupama transfèrent une partie des pertes et des frais correspondants aux réassureurs. Ces programmes sont complétés par l'émission d'un « cat bond » sur la tranche haute des protections forces de la nature. Toutefois, en tant qu'émetteur des polices faisant l'objet des contrats de réassurance, Groupama reste engagée au titre de l'ensemble des risques réassurés. Les contrats de réassurance n'affranchissent donc pas Groupama de l'obligation de régler les sinistres. Le Groupe reste sujet aux risques liés à la situation de crédit des réassureurs et à sa capacité à obtenir de ceux-ci les paiements qui lui sont dus. En outre, l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendent de conditions de marché et sont susceptibles de varier de manière significative.

D'autres facteurs d'évolution du risque peuvent être mentionnés :

- vieillissement de la population (santé, dépendance),
- accentuation des phénomènes de pollution,
- renforcement de la jurisprudence (responsabilité – indemnisation des dommages corporels...).

### 2.3.1.2 Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie et contrats financiers

#### ➤ Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le Groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation doit au moins correspondre aux contraintes réglementaires et/ou contractuelles. Des considérations commerciales peuvent conduire à un complément de cette participation. Ce complément, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, doit permettre aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

#### ➤ Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

#### ➤ Spécificités des contrats en UC

La plupart des contrats en unités de compte vendus par Groupama ne prévoit généralement pas de rémunération contractuelle. Dans ces conditions, l'assuré supporte seul et directement le risque de placement. Certains contrats peuvent prévoir une garantie de remboursement minimale en cas de décès de l'assuré.

### 2.3.1.3 Risques de mortalité et de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est estimée par des tables statistiques d'expérience ou réglementaires. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Ces tables sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Le montant des provisions mathématiques de rentes est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2018			31.12.2017
	France	International	Total	Total
PM de rentes vie	10 108	13	10 121	10 031
PM de rentes non vie	2 619	21	2 640	2 670
<b>Total</b>	<b>12 726</b>	<b>34</b>	<b>12 761</b>	<b>12 701</b>

La part des provisions mathématiques de rentes vie demeure largement prépondérante à fin 2018 (79,3% des engagements de rentes).

## 2.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le Groupe est potentiellement confronté à une concentration de risques qui vont se cumuler.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur un même objet de risque,
- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

## 2.4.1 Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le Groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination à priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le Groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée ;
- les inventaires d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

## 2.4.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui, d'une part, seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et, d'autre part, qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (événement atmosphérique de type tempête, grêle, etc...).

Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.

### 3. RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif général de gestion des risques liés à la gestion actif-passif et aux opérations d'investissement est précisé dans la politique groupe de gestion actif-passif et risque d'investissement validée par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles.

Les principaux risques de marché auxquels pourrait être soumis Groupama sont de plusieurs natures :

- le risque de taux d'intérêt,
- le risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions),
- le risque de change,
- le risque de crédit,
- le risque sur les actifs immobiliers.

#### 3.1 Risque de taux d'intérêt

##### 3.1.1 Nature et exposition au risque de taux d'intérêt

En période de volatilité des taux d'intérêt, les marges financières du Groupe pourraient être affectées. Notamment, une évolution à la baisse des taux d'intérêt impacterait la rentabilité des investissements à la baisse. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt, la performance financière du Groupe pourrait être affectée.

A l'inverse, en cas de hausse des taux, le Groupe peut être confronté à devoir faire face à des rachats significatifs de contrats, ce qui pourrait conduire à la réalisation d'une partie du portefeuille obligataire dans des conditions de marché peu favorables.

Les conséquences des évolutions des taux d'intérêt impacteraient également le taux de couverture des SCR et MCR.

##### 3.1.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe a initié depuis plusieurs années des études systématiques sur l'exposition des filiales du Groupe aux risques de marché.

###### ➤ Gestion actif/passif

Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements financiers, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.

Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer l'impact des aléas des marchés financiers tant sur le résultat que sur le bilan.

###### ➤ Interactions avec le risque de rachat

Les comportements de rachat sont sensibles aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'enregistrer en cas d'insuffisance de trésorerie des pertes liées à la cession d'actifs en moins-values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe).

La gestion actif/passif a pour objectif d'optimiser la satisfaction de l'assuré et le risque de l'assureur au travers de stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles (y compris la trésorerie), ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplées à des produits de couverture.

###### ➤ Risque de taux liés à l'existence de taux garantis

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisants au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des provisions spécifiques.

➤ **Couvertures de taux**

- Risque à la hausse des taux

Les couvertures mises en place ont pour but d'immuniser en partie les portefeuilles au risque de la hausse des taux. Ceci est rendu possible par la transformation d'obligations à taux fixe en obligations à taux variable ("swaps payeurs"). La stratégie consiste à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit sur de nouveaux investissements, et a pour objectif en cas de liquidation partielle du portefeuille obligataire afin de payer des prestations, de limiter la moins-value constatée en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces stratégies visent à limiter l'impact de rachats potentiels.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

**3.1.3 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt**

Conformément à l'application de la norme IFRS 7, une analyse de sensibilité comptable a été effectuée au 31 décembre 2018 avec une période comparative. Cette analyse porte sur les postes du bilan à la clôture de l'exercice présentant une sensibilité comptable au risque de taux d'intérêt (passifs techniques non vie et vie, placements obligataires, dettes de financement sous forme d'emprunts obligataires). Elle n'est pas assimilable à des analyses portant sur des données prospectives de type « embedded value ».

Les impacts sur les capitaux propres et le résultat sont présentés nets de participation aux bénéficiaires et d'impôt sur les sociétés.

**3.1.3.1 Analyse de sensibilité des passifs techniques d'assurance**

➤ **Assurance non vie**

En ce qui concerne les passifs techniques non vie, la cartographie des risques a permis de réaliser une analyse de sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt sur les portefeuilles sensibles comptablement aux variations de taux, c'est-à-dire les portefeuilles de rentes viagères et temporaires en cours de service (rentes d'assurance de personnes et de responsabilité civile). Il convient de noter qu'à l'exception des rentes et des provisions pour risques croissants relatives au risque dépendance, les provisions techniques d'assurance non vie n'étant pas escomptées au niveau des comptes consolidés, leur montant n'est donc pas sensible aux variations de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2018, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 140 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats de dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 119 millions d'euros.

Le résultat des analyses de sensibilité au taux d'intérêt montre que le Groupe est peu sensible par rapport au total de ses engagements non vie. L'impact calculé net d'impôt sur une variation de +/-100 points de base est repris dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	78	(76)	63	(77)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

➤ **Assurance vie et contrats financiers**

Cette analyse a été circonscrite aux engagements vie sensibles comptablement à l'évolution des taux d'intérêt.

En outre, à l'exception des garanties plancher, aucune analyse de sensibilité n'a été réalisée sur les provisions mathématiques des contrats en unité de compte dans la mesure où le risque de variation d'indice est supporté par l'assuré et non par l'assureur.

L'impact de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de +/-100 points de base sur les engagements vie du Groupe est repris net d'impôt dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Taux d'intérêt		Taux d'intérêt	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
Impact sur le résultat (net d'impôt)	20	(27)	22	(25)
Impact capitaux propres (hors résultat)				

### 3.1.3.2 Analyse de sensibilité des placements financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base (+/-1%) des taux d'intérêt.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2018, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 65,36% à 88,03%.

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Risque Taux		Risque Taux	
	+ 1%	- 1%	+ 1%	- 1%
<b>Impact sur la réserve de réévaluation</b>	<b>(666)</b>	<b>729</b>	<b>(696)</b>	<b>767</b>
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(633)	694	(656)	724
OPCVM taux	(33)	35	(40)	43
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
<b>Impact sur le résultat net</b>	<b>(21)</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>(33)</b>
Actions				
OPCVM actions				
Obligations	(2)	2	(7)	8
OPCVM taux	(39)	41	(19)	20
Instruments dérivés et dérivés incorporés	20	(20)	61	(61)

Il est à noter que la variation de juste valeur des instruments dérivés et dérivés incorporés, qui concernent essentiellement des dérivés de « trading » transite par le compte de résultat.

### 3.1.3.3 Analyse de sensibilité des dettes de financement

Les emprunts subordonnés présents au passif des comptes du Groupe peuvent être comptabilisés en comptes de dettes ou en capitaux propres en IFRS.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a émis un emprunt obligataire perpétuel de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI). Les caractéristiques de cette émission remplissent les critères permettant de considérer l'emprunt comme un instrument de capitaux propres (cf. Note 21 – Capitaux propres). A ce titre, l'analyse de sensibilité n'est pas requise.

Les principales caractéristiques des instruments financiers de dette analysés sont décrites à la note 24 - Dettes de financement.

Les dettes subordonnées du Groupe sont enregistrées au coût historique. A ce titre, ce poste au bilan n'est donc pas sensible aux variations potentielles de taux d'intérêt.

## 3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

### 3.2.1 Nature et exposition au risque actions

L'exposition aux marchés actions permet de capter le rendement de ces marchés mais expose également les sociétés à deux grands types de risques :

- Le risque de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité, provisions pour aléa financier)
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des instruments de capitaux propres rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 5,8% et ne comprend pas les expositions sous forme optionnelle. La majorité des instruments de capitaux propres est classée dans la catégorie « actifs disponibles à la vente ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés. L'exposition peut être également effectuée sous forme indicielle et éventuellement sous forme de produits structurés dont la performance est partiellement indexée à un indice actions. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV),
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR.

### 3.2.2 Gestion du risque par le Groupe

Le Groupe gère de façon tactique ses couvertures et son exposition en fonction des niveaux de marché avec des variations de son exposition faible sur l'année 2018. Le Groupe a également poursuivi sa politique de diversification au travers d'engagements en actions non cotées.

La gestion des actions par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes relevant de deux logiques distinctes :

- une limite primaire fixant le maximum admissible d'exposition au risque actions,
- un jeu de limites secondaires dont les objectifs sont de limiter la concentration du portefeuille actions par secteur, par émetteur ou par grande typologie ainsi que les catégories d'actions peu liquides.

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

### 3.2.3 Analyse de sensibilité des placements financiers au risque actions

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% des cours et indices boursiers.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2018, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 65,36% à 88,03%.

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Risque Actions		Risque Actions	
	+10%	-10%	+10%	-10%
<b>Impact sur la réserve de réévaluation</b>	<b>134</b>	<b>(134)</b>	<b>135</b>	<b>(135)</b>
Actions	49	(49)	51	(51)
OPCVM actions	84	(84)	84	(84)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
<b>Impact sur le résultat net</b>	<b>20</b>	<b>(20)</b>	<b>29</b>	<b>(29)</b>
Actions				
OPCVM actions	20	(20)	29	(29)
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

### 3.3 Risque de change

#### 3.3.1 Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change des filiales de la zone euro porte essentiellement sur leurs actifs soumis aux variations de change, sur des OPCVM ou des titres libellés en devises et des OPCVM libellés en euros portant sur des titres en devises. Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques de parité euro avec le dollar, le forint hongrois, le leu roumain, le lev bulgare, la livre sterling et la livre turque.

Les investissements réalisés par Groupama, dans le cadre de ses filiales à l'international, l'exposent au niveau de la situation nette comptable des entités ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Il s'agit à ce jour de la livre sterling, de la livre turque, du forint hongrois, du leu roumain, du lev bulgare, du yuan et du dinar tunisien. Ces impacts figurent au niveau des capitaux propres, en réserve de conversion.

#### 3.3.2 Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est essentiellement effectuée par le biais de swap de devise. Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque clôture comptable. Ces instruments ne répondent pas à la notion comptable de couverture au sens des normes IFRS.

### 3.3.3 Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessous présente les impacts sur le résultat et sur la réserve de réévaluation (classée en capitaux propres) d'une analyse de sensibilité menée en cas de variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro.

Les impacts sont présentés après prise en compte des éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers,
- le taux d'impôt en vigueur.

Au cours de l'exercice 2018, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés par les entités porteuses d'engagement d'assurance vie ont été compris dans une fourchette de taux allant de 65,36% à 88,03%.

En millions d'euros	31.12.2018		31.12.2017	
	Risque Change		Risque Change	
	+10%	-10%	+10%	-10%
<b>Impact sur la réserve de réévaluation</b>	<b>36</b>	<b>(36)</b>	<b>35</b>	<b>(35)</b>
Actions	13	(13)	12	(12)
OPCVM actions	1	(1)	1	(1)
Obligations	22	(22)	22	(22)
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				
<b>Impact sur le résultat net</b>				
Actions				
OPCVM actions				
Obligations				
OPCVM taux				
Instruments dérivés et dérivés incorporés				

Le calcul de sensibilité est effectué sans prise en compte des effets de couverture ce qui permet de conclure que les montants représentés constituent un risque maximal et que l'incidence réellement constatée dans les comptes du Groupe serait moindre.

### 3.4 Risque de crédit

La ventilation du portefeuille obligataire du Groupe par rating et par qualité des émetteurs est présentée dans les notes 7.8.3 et 7.8.4 des comptes annuels.

La gestion du risque crédit par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes. Ces contraintes ont pour principal objectif de limiter la concentration des émissions selon plusieurs critères (pays, émetteur, notations, émissions subordonnées).

Ces limites sont observées à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

#### ➤ Couvertures de spread

- Risque à l'écartement des spreads

Une stratégie de couverture a été testée lors d'une opération-pilote visant à protéger la valeur d'un titre obligataire contre le risque d'écartement de son spread. La stratégie consiste à fixer le spread du titre à un an par recours à un IFT dédié. Au terme de la couverture

(un an renouvelable), une soule de dénouement a été payée en restitution du gain constaté sur la valeur du titre obligataire couvert au titre de la variation de son spread.

Cette couverture a fait l'objet d'une documentation spécifique de couverture comptable en juste valeur au sens de la norme IAS39.

Toutes les transactions de gré à gré sont sécurisées par un mécanisme de « collatéralisation » avec les contreparties bancaires de premier rang retenues par le Groupe.

Une stratégie visant à s'exposer au taux swap 10 ans est également testée. Elle vise à permettre au Groupe de prendre de la duration sans s'exposer à un risque de spread (souverain ou crédit). Cette opération est réalisée en ayant recours à un véhicule rémunérant l'Euribor et à un IFT échangeant cette rémunération contre le taux swap 10 ans.

#### ➤ **Risque sur les obligations des pays périphériques de la zone euro**

L'exposition brute du Groupe aux dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro (Grèce, Italie, Irlande, Espagne, Portugal) s'élève à 10 951 millions d'euros au 31 décembre 2018 et représente 18 % du portefeuille de produits de taux.

#### ➤ **Gestion du risque de contrepartie**

Les procédures internes prévoient que tout contrat de gré à gré fasse systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées.

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

### **3.5 Risque sur les actifs immobiliers**

#### **3.5.1 Nature et exposition au risque immobilier**

L'exposition aux marchés immobiliers permet de capter le rendement de ces marchés (immobilier de placement) et de bénéficier de locaux pour ses besoins d'exploitation (immeubles d'exploitation), mais expose également les sociétés à trois grands types de risques :

- Le risque d'investissement engendré par les opérations de restructuration immobilière ;
- Le risque de provisionnement comptable en cas d'une valeur recouvrable (prix de vente net des frais de cession ou valeur d'utilité) inférieure à la valeur nette comptable ;
- Le risque commercial induit par le risque de provisionnement dans la mesure où la rémunération de l'assuré pourrait être impactée par les provisionnements mentionnés ci-dessus.

Le poids des actifs immobiliers rapporté au total des placements financiers (y compris immeubles d'exploitation) en valeur de marché s'élève à 2,44%. La détention peut être en direct ou sous forme OPCV ou SCI. Les actifs immobiliers peuvent être scindés en :

- des immeubles de placement représentant 1,50% du total des placements financiers,
- des immeubles d'exploitation représentant 0,93% du total des placements financiers.

#### **3.5.2 Gestion du risque par le Groupe**

La gestion des actifs immobiliers par le Groupe est réalisée dans un cadre de contraintes internes avec une limite fixant le maximum admissible d'exposition au risque immobilier. Les limites sont définies à la fois au niveau de chaque entité d'assurance et au niveau du Groupe. Les dépassements éventuels sont traités selon qu'ils relèvent d'une entité ou du Groupe par les comités de risques correspondants.

A l'intérieur du dispositif de contraintes et concernant plus particulièrement le risque d'investissement, le comité d'engagement immobilier se prononce sur le budget immobilier dans son ensemble et sur les projets d'acquisition, de restructuration et de travaux de valorisation au-delà de montants prédéfinis.

### 3.6 Synthèse des analyses de sensibilité aux risques de marché

Le tableau suivant reprend l'ensemble des impacts de sensibilité aux risques de marchés au titre des exercices 2018 et 2017, ventilés entre capitaux propres et résultat, nets de participation aux bénéfices et d'impôt.

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité		Variation à la hausse des critères de sensibilité		Variation à la baisse des critères de sensibilité	
	Capitaux propres	Résultat						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	(666)	77	729	(80)	(696)	120	767	(135)
Passifs techniques		98		(103)		85		(102)
Placements financiers	(666)	(21)	729	23	(696)	35	767	(33)
Dettes de financement								
<b>Risque Actions</b>	134	20	(134)	(20)	135	29	(135)	(29)
Placements financiers	134	20	(134)	(20)	135	29	(135)	(29)
<b>Risque de change</b>	36		(36)		35		(35)	
Placements financiers	36		(36)		35		(35)	

Pour mémoire, les critères de sensibilité retenus sont les suivants :

- Variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base pour le risque de taux d'intérêt,
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% des indices boursiers pour le risque actions et
- Variation à la hausse et à la baisse de 10% de toutes les devises contre l'euro pour le risque de change.

## 4. RISQUE DE LIQUIDITE

### 4.1 Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif qui définit le besoin de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

- ✓ Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central,
- ✓ De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité).

### 4.2 Gestion du risque

Des stress tests sont régulièrement menés à la fois sur l'actif et sur le passif pour s'assurer qu'en cas d'augmentation simultanée des prestations à payer et des taux d'intérêts, le Groupe est en mesure de remplir ses engagements tant en termes d'actifs à céder qu'en termes de réalisations éventuelles de moins-values.

Vu à fin 2018, le risque de liquidité est largement diminué par l'importance des plus-values latentes obligataires présentes en portefeuille.

### 4.3 Portefeuille des placements financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires figure à la note 7.8.2 des comptes annuels.

### 4.4 Passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers par échéance

Le profil des échéances annuelles des passifs techniques d'assurance est le suivant :

En millions d'euros	31.12.2018				31.12.2017			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Provisions techniques non vie	6 883	4 189	6 017	17 090	6 744	3 814	6 284	16 842
Provisions techniques vie - contrats d'assurance hors UC	1 073	5 785	26 954	33 812	1 146	6 272	26 070	33 487
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	364	2 874	9 198	12 436	377	3 115	10 024	13 515
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC			1	1			1	1
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	3 756	4	44	3 804	4 954	6	54	5 014
<b>Total des passifs techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers</b>	<b>12 076</b>	<b>12 852</b>	<b>42 214</b>	<b>67 141</b>	<b>13 220</b>	<b>13 207</b>	<b>42 433</b>	<b>68 861</b>

Les passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec et sans participation discrétionnaire sont majoritairement rachetables à tout moment. Le tableau ci-dessus présente une vision économique de la liquidation des passifs techniques d'assurance.

### 4.5 Dettes de financement par échéance

Les principales caractéristiques des dettes de financement ainsi que leur ventilation par échéances figurent à la Note 24 – Dettes de financement du présent document.

## 5. RISQUE DE DEFAILLANCE DES REASSUREURS

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité des sécurités en réassurance examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité Groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

Les provisions techniques d'assurance et créances cédées sont reprises ci-dessous par notation selon les 3 principales agences de rating (Standards & Poors, Fitch ratings, Moody's).

En millions d'euros	31.12.2018						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		908	75		6	100	1 089
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		12	17			36	65
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		42	5			120	167
<b>Total</b>		<b>962</b>	<b>97</b>		<b>6</b>	<b>257</b>	<b>1 322</b>

En millions d'euros	31.12.2017						
	AAA	AA	A	BBB	< BBB	Non noté	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		978	110	6	1	184	1 279
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		18	28			34	80
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec clause de participation discrétionnaire							
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans clause de participation discrétionnaire							
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		52	4	1	1	123	180
<b>Total</b>		<b>1 048</b>	<b>142</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>341</b>	<b>1 539</b>

Le montant des parts de réassureurs non notés correspond principalement aux cessions vers des pools de réassurance professionnels, notamment ASSURPOL, ASSURATOME, GAREAT, Réunion Aérienne qui ne font l'objet d'aucune notation.

## 6. RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

### 6.1 Risques opérationnels

Le pilotage des risques opérationnels est réalisé conformément aux principes et règles définis dans la politique de gestion des risques opérationnels Groupe et Groupama Assurances Mutuelles (cf. point 1).

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Groupama repose notamment :

- sur la définition de règles de gestion interne et de procédures opérationnelles précisant la manière dont les activités de Groupama doivent être effectuées. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. Sur la base du référentiel Groupe des processus et de la nomenclature Groupe des risques opérationnels, à chaque étape de processus métiers et fonctionnels, des risques opérationnels sont identifiés et des contrôles permanents associés sont formalisés à l'échelle du Groupe. Le dispositif repose sur trois niveaux de contrôle avec des responsabilités et des plans de contrôles adaptés à chaque niveau :
  - o contrôles permanents de niveau opérationnel de type autocontrôle et contrôle permanent du management ;
  - o contrôles permanents opérés par la Fonction Contrôle Permanent /Conformité de chaque entité ;
  - o contrôles périodiques réalisés par l'audit interne de chaque entité.
- sur la définition et l'évaluation des risques opérationnels majeurs Groupe et sa déclinaison en risques majeurs entité, qui fonctionne à partir d'un réseau de propriétaires de risques avec un pilotage et une animation de l'ensemble du dispositif par la direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent Groupe et la Conformité Groupe ;
- sur la sécurisation des systèmes d'information face aux risques majeurs « défaillance des systèmes d'information » et « cyber risques ».
- sur la politique de continuité d'activités Groupe, cette politique sert de référence aux dispositifs de gestion de crise et les Plans de Continuité d'Activité (PCA), en cours de documentation au sein des entités. La démarche s'appuie sur l'approche BIA (Business Impact Analysis) qui en identifiant les activités critiques permet de calibrer au mieux les moyens nécessaires à la reprise d'activité. Trois PCA sont identifiés :
  - o un PCA des Ressources Humaines ;
  - o un PCA des immeubles ;
  - o un PCA des systèmes d'information.
- sur la politique de sécurité des systèmes d'information et les sous politiques associées ;
- sur le dispositif de sécurisation des personnes et des biens.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile exploitation ;
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles...) ;
- cyber risques.

### 6.2 Risques juridiques et réglementaires

Les risques juridiques et réglementaires sont gérés dans le cadre du dispositif de conformité du Groupe, qui est défini dans la politique de conformité Groupe validée par les instances de gouvernance du Groupe. Le dispositif mis en place, animé par la fonction clé de vérification de la conformité de Groupama Assurances Mutuelles, responsable Conformité Groupe, vise à s'assurer que toutes les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires administratives et aux normes professionnelles et également aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Les procédures de contrôle permanent dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Assurances Mutuelles s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

### 6.2.1 Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique Groupe, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama Assurances Mutuelles et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama Assurances Mutuelles. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle permanent de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

### 6.2.2 Application du droit des assurances et des réglementations régissant l'activité de l'assurance

La Direction Juridique Groupe au sein du Secrétariat Général de Groupama Assurances Mutuelles assure notamment pour le compte des directions métiers de Groupama Assurances Mutuelles, des filiales d'assurance françaises ainsi que des caisses régionales :

- une fonction de veille et d'analyse législative et jurisprudentielle et autres normes (professionnelles FFA, recommandations ACPR, avis du Défenseur des Droits, du CCLRF...) ayant un impact sur l'activité assurance (commercialisation, protection du consommateur, communication, publicité, élaboration, souscription, exécution et résiliation des produits d'assurance...);
- d'anticipation nécessaire et d'accompagnement à la mise en œuvre des réglementations nouvelles relatives à cette activité ;
- d'information (notes, circulaires, groupes de travail, diffusion d'un flash trimestriel d'informations juridiques en lien avec la protection de la clientèle) ;
- de validation des nouveaux contrats d'assurance élaborés par les directions métiers et autres filiales d'assurance du Groupe ainsi que les modifications apportées aux contrats existants ;
- d'élaboration et de validation des accords de distribution et de partenariat en lien avec l'assurance et les autres prestations de services ;
- de conseil à vocation juridique et fiscale (fiscalité produits et conseil dans le cadre de montage en gestion de patrimoine) ;
- de relations avec les autorités administratives de contrôle et d'appui dans le cadre de ces contrôles et de leurs éventuelles conséquences sur l'activité assurance ;
- l'élaboration et l'animation d'actions de formations et de sensibilisation relatives à la réglementation applicable à l'activité de l'assurance destinées à des publics variés (réseaux de distribution, gestionnaires, ...).

### 6.2.3 Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont mis en place afin de répondre à des exigences particulières :

- Afin de prévenir le délit d'initié, le règlement intérieur du conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles contient un rappel détaillé des dispositions légales et réglementaires relatives aux interdictions faites aux personnes détenant des informations privilégiées sur les sociétés cotées et les instruments financiers admis sur un marché réglementé. Les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles en charge des investissements dans des instruments financiers admis sur un marché réglementé et ceux en charge des opérations de fusions-acquisitions souscrivent un engagement de confidentialité leur rappelant ces mêmes dispositions légales et réglementaires. Les collaborateurs de Groupama Assurances Mutuelles appelés à intervenir sur une opération stratégique impliquant une société cotée souscrivent un tel engagement à chaque opération ;
- En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), le pilotage de la conformité réglementaire et la coordination Groupe sont assurés par la Direction Juridique. Dans ce cadre, les entités assujetties mettent en œuvre dans leurs procédures les dispositions réglementaires et professionnelles applicables dans ce domaine. Les points clés du dispositif comprennent une classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques, un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de gel des avoirs ainsi que des personnes politiquement exposées, un outil de profilage de la relation client pour les activités vie/épargne, un dispositif de contrôle permanent et périodique de la bonne application des procédures. Une charte d'organisation de la LCB/FT définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du Groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle concernée, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échange d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle. La Direction Juridique, en liaison avec un réseau de responsables de la LCB/FT dans les filiales d'assurance tant en France qu'à l'international, de gestion d'actifs, et les caisses régionales, veille à la conformité du Groupe à ses obligations en la matière (suivi des évolutions réglementaires – dont celles issues de la transposition de la "4ème directive anti-blanchiment, des lignes directrices et de la jurisprudence de l'ACPR, harmonisation et cohérence des procédures, tableaux de bord, supervision des projets informatiques, bagages de formation) ;
- En matière d'application des dispositions légales « Informatique et Liberté » et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le dispositif de conformité s'appuie sur le Délégué à la Protection des Données (DPO) des entités françaises du Groupe nommé auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») et sur le réseau de correspondants relais internes (DRPO): un correspondant par entité et neuf à Groupama Assurances Mutuelles dans les secteurs mettant en œuvre des traitements. Ce réseau évolue en fonction des modifications organisationnelles du Groupe ;
- En matière de protection des données médicales, les recommandations Groupe sont diffusées par la direction métier concernée de Groupama Assurances Mutuelles ou entité concernée. La mise en œuvre de ces recommandations est du ressort des différentes entités du Groupe (caisses régionales et filiales), en partenariat avec les médecins-conseils, le Correspondant Informatique et Libertés (« CIL ») Groupe et le pôle Sinistres de la direction Assurances et Services Groupe ;
- En matière de protection de la clientèle, la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama Assurances Mutuelles pilote ou contribue à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs thématiques dont :
  - o l'Instruction ACPR du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle ;
  - o les différentes recommandations de l'ACPR portant notamment sur le traitement des réclamations, la connaissance client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie, y compris dans le cadre de la vente à distance ;
  - o le suivi du risque majeur Groupe « défaut de conseil » ;
  - o le déploiement de la Directive Distribution en Assurance, qui inclut également la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la rémunération des réseaux de distribution ainsi que et la capacité professionnelle et la formation continue de ceux-ci ;
  - o l'enrichissement récurrent du dispositif de contrôle permanent ;
  - o le suivi et la mise en place de plans d'actions d'amélioration des dispositifs de commercialisation (OAV).
- En matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence (loi Sapin 2) et celle relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (loi 2017-399 du 27 mars 2017), la fonction clé de Vérification de la Conformité de Groupama Assurances Mutuelles pilote les différents chantiers de mise en œuvre opérationnelle déployés dans les entités courant 2018. Les travaux de mise en conformité se poursuivent sur l'année 2019.

---

### 6.3 Risques fiscaux

La Direction Fiscalité Groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du Groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes. A ce titre, elle valide, d'une part, la mise en œuvre des règles de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le Groupe et, d'autre part, établit avec la direction comptabilité Groupe la situation en matière d'impôt sur les sociétés consolidées. Elle participe également à la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale, notamment dans le cadre des comités « CFCI » (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées) dédiés pour chaque entité française. Enfin, elle anime, au sein d'un comité de pilotage la mise en place et le suivi de la réglementation relative aux échanges automatiques d'informations fiscales, résultant notamment de la réglementation américaine « FATCA » (Foreign Account Tax Compliance Act) ou de la transposition de la directive européenne DAC (Directive for Administrative Cooperation).

---

## NOTE 47 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

### Entrées de périmètre

Les entités 150 Champs Elysées So Luxury Hotel et Groupama Gan Paris So Prime rentrent dans le périmètre de consolidation.

### Fusion, changement de raison sociale et de forme juridique

Le 7 juin 2018, Groupama SA a été transformée en caisse nationale de réassurance agricole, forme particulière de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est Groupama Assurances Mutuelles. Préalablement à cette transformation, Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont été absorbées par Groupama SA.

### Cessions et sorties de périmètre

Les sociétés Groupama Seguros Portugal et Groupama Seguros de Vida Portugal sortent du périmètre de consolidation à la suite de leur cession le 2 janvier 2018.

3 OPCVM sont sortis du périmètre de consolidation.

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2018			31.12.2017		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSE	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA OC	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyane	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA CAMPUS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	Holding / Réassurance	France	100,00	100,00	IG	99,97	99,97	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France				100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France				100,00	100,00	IG
GROUPAMA HOLDING FILIALES et PARTICIPATIONS	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
COFINTEX 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
COFINTEX 17	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
COMPAGNIE FINANCIERE D'ORANGE BANK	Holding	France	35,00	35,00	MEE	35,00	34,99	MEE
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,96	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,96	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	49,99	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT ET CAUTION	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	Assurance	France	35,00	35,00	MEE	35,00	33,99	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal				100,00	99,97	IG
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	99,52	99,52	IG	99,52	99,49	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,79	IG	100,00	99,76	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	35,00	MEE	35,00	34,99	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphaltistike	Assurance	Grèce	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance	Chine	50,00	50,00	MEE	50,00	49,99	MEE

A : Agrégation    IG : Intégration globale    MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2018			31.12.2017		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal				100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ORANGE BANK	Banque	France	35,00	35,00	MEE	35,00	34,99	MEE
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actifs	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
SCI WINDOW LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,98	IG
SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,98	IG
FORDEV	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,98	IG
GROUPAMA GAN PARIS LA DEFENSE OFFICE	OPCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA GAN RETAIL FRANCE	OPCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
THE LINK PARIS LA DEFENSE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,89	IG	100,00	98,87	IG
150 CHAMPS ELYSEES SO LUXURY HOTEL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG			
GROUPAMA GAN PARIS SO PRIME	Immobilier	France	100,00	100,00	IG			
SCI UNI ANGES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
LES FRÈRES LUMIÈRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,98	IG
CHAMALIÈRES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
DOMAINE DE FÀRES	Immobilier	France	50,00	50,00	MEE	50,00	49,99	MEE
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,10	MEE	74,10	74,08	MEE
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG
ASTORG STRUCTURÉ GAD D	OPCVM	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,97	IG
ASTORG CTT D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG

A : Agrégation    IG : Intégration globale    MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Lieu du siège	31.12.2018			31.12.2017		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	98,33	98,33	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES ID D	OPCVM	France	97,98	95,80	IG	99,66	96,92	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	29,93	29,93	MEE	20,39	20,29	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO IC C	OPCVM	France	95,97	95,97	IG	93,25	93,23	IG
GROUPAMA CREDIT EURO ID D	OPCVM	France	99,99	99,99	IG	59,08	59,07	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	87,50	87,50	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	94,48	91,56	IG	94,39	91,45	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France				99,88	99,85	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France				100,00	99,97	IG
ASTORG STRUCTURÉ LIFE D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA EONIA IC C	OPCVM	France	49,95	49,95	MEE	34,34	34,33	MEE
ASTORG PENSION D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG CASH MT D	OPCVM	France	99,48	99,14	IG	99,51	99,37	IG
GROUPAMA CREDIT EURO GD D	OPCVM	France				44,09	44,08	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,47	IG
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,75	IG
ASTORG MONETAIRE D	OPCVM	France	99,76	99,76	IG	94,53	94,50	IG
GROUPAMA CASH EQUIVALENT G D	OPCVM	France	50,75	50,75	IG	53,71	53,71	IG
ASTORG REPO INVEST D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
GROUPAMA TRESORERIE P C	OPCVM	France	36,74	36,74	MEE	47,71	47,70	MEE
ASTORG OBLIGATIONS CT G D	OPCVM	France	97,08	93,88	IG	97,41	94,84	IG
ASTORG OBLIGATIONS CT GA D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,97	IG
G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS GD D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,98	IG

A : Agrégation    IG : Intégration globale    MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des immeubles".

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES COMBINÉS DE GROUPAMA  
EXERCICE 2018**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

Aux Adhérents,  
**CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA**  
8-10 rue d'Astorg  
75008 PARIS

### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

### **Fondement de l'opinion**

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

<i>Evaluation des provisions pour sinistres à payer – Contrats d'assurance non-vie</i> (Se référer aux notes 3.12.2 et 25.1 de l'annexe aux comptes combinés)	
Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 11 686 millions d'euros dans les comptes combinés, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).</p> <p>L'estimation des provisions techniques est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques). Cette évaluation intègre également l'évaluation des sinistres tardifs.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction et de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes, en ayant recours à nos actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,</li> <li>• Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,</li> <li>• Apprécier le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation),</li> <li>• Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,</li> <li>• Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),</li> <li>• Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation indépendante ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions et apprécier leur caractère raisonnable.</li> </ul>

**Valorisation des instruments non cotés (classification en niveau 3 en IFRS)**

(Se référer aux notes 3.2.1 et 7.10 des annexes aux comptes combinés)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Dans le cadre de son activité de Groupe d'assurance, Groupama détient des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur selon la norme IFRS 13.</p> <p>Ces instruments financiers représentent 2 840 M€ d'euros à l'actif du bilan combiné du Groupe au 31 décembre 2018.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur sur la base de modèles de valorisation internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et de la part importante d'appréciation de la part de la Direction dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 3 selon la norme IFRS 13 constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs retenues des placements non cotés, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparer la valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, ou un comparable quand cela était possible,</li> <li>• Rapprocher les valeurs recouvrables avec les valorisations communiquées par des plateformes externes type Bloomberg ou des contreparties (Etablissements bancaires),</li> <li>• Lorsque le titre était valorisé sur la base d'un modèle interne :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus,</li> <li>○ Revoir la construction du modèle et des inputs (données) utilisées pour la valorisation,</li> <li>○ Réaliser une contre-valorisation indépendante par sondages en utilisant nos propres modèles.</li> </ul> </li> </ul>

### Evaluation de la provision pour risques croissants (Dépendance)

(Se référer aux notes 3.12.2 et 25.1 des annexes aux comptes combinés)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance des risques de perte d'autonomie, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré.</p> <p>La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2018, la provision pour risques croissants s'élève à 533 M€ brute de réassurance dans les comptes combinés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'actualisation ;</li> <li>• Lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille.</li> </ul>	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de calcul de la provision ;</li> <li>• Réaliser notre propre estimation de manière indépendante ;</li> <li>• Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les principes et méthodologie du taux d'actualisation et l'analyse de la sensibilité de la provision pour risques croissants au contexte des taux bas ;</li> <li>○ La pertinence de la méthodologie de calcul des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.</li> </ul> </li> </ul>

### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA par l'assemblée générale du 25 juin 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 12 septembre 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 20<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 19<sup>ème</sup> année.

---

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

---

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

---

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants
- et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Christine Billy

Pascal Parant

Nicolas Dusson